

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 17 MARS 2015**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre et du 16 décembre 2014	M. le Maire	4

### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

/	Décisions du Maire sur l'armement des policiers municipaux	M. le Maire	5
---	--	-------------	---

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2015-30	Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal	M. le Maire	11
2015-031	Représentation de la Ville de Nevers auprès de différents établissements scolaires. Remplacement de Mme Véronique Lorans	M. le Maire	20

### FINANCES

2015-33	Débat d'orientation budgétaire 2015. Les orientations budgétaires pluriannuelles 2015-2017	M. Suet	20
---------	--	---------	----

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-033	Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE). Adhésion de la Ville de Nevers et désignation de ses représentants	M. Suet	61
2015-034	Domages occasionnés à une bâche de location lors des animations de Noël 2014. Responsabilité de la Ville. Remboursement des frais de réparation	M. Chartier	64
2015-035	Règlement amiable d'un contentieux. Passation d'un contrat de transaction entre la Ville de Nevers et M. Serge Arriat	M. Chartier	64

### RESSOURCES HUMAINES

2015-036	Amicale du personnel de la Ville et du Centre communal d'action sociale de Nevers. Attribution d'une subvention	M. le Maire	67
----------	---	-------------	----

### COHÉSION SOCIALE

2015-037	Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une avance de subvention à l'association Interstice	M. le Maire	68
----------	---	-------------	----

### SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

2015-038	Aide aux victimes de la Syrie. Attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française	M. le Maire	69
----------	--	-------------	----

### SPORTS

2015-039	Soutien aux associations sportives des collèges et lycées publics de Nevers. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNSS 58	M. le Maire	72
2015-040	Baseball Club de Nevers Les Parrots. Attribution d'une avance de subvention	M. Manse	73
2015-041	Club Nautique de Nevers. Attribution d'une avance de subvention	M. Manse	74

### FORMATION

2015-042	Institut National de sécurité routière et de recherches INSERR. Attribution d'une subvention de fonctionnement	M. Francillon	74
----------	--	---------------	----

### QUESTION

M. Gaillard – Attribution des logements HLM à Nevers	76
--	----

### MOTION

M. Sainte Fare Garnot – « Pour une politique éducative tournée vers la réussite scolaire »	77
--	----

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Chers collègues. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2015.

(Nota : bande commençant à « Mme FRANEL »)

J'indique tout d'abord les pouvoirs : ... à Mme Franel, Mme Gaillard à M. Grafeuille, M. Sangaré à Mme Villette, M. Lagrib à M. Chartier, Mme Concile à M. Morel, Mme Bertrand à M. Cordier.

### **Désignation de deux secrétaires de séance**

M. le Maire – Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance. Je propose à Mme Charvy, si elle le veut bien, et M. Cordier. Je vous remercie.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal des 18 novembre et 16 décembre 2014**

M. le Maire – Nous avons à adopter les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 18 novembre et 16 décembre 2014. Y a-t-il des remarques sur ces comptes-rendus ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adoptés à l'unanimité.***

M. le Maire – Nous allons tout d'abord débiter ce conseil municipal par la remise des Prix de la Courtoisie au Volant.

L'opération Courtoisie au Volant, intitulée « Drapeau Blanc », a été organisée par le Service de la Police Municipale de la Ville de Nevers, et s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2015. Nevers est la seule ville qui ait initié un projet de cette ampleur. Je rappelle simplement que cette opération a été suspendue pendant une bonne quinzaine de jours, suite aux événements dramatiques que la France a connus à partir du 7 janvier. Pendant cette période, la police municipale, ainsi que les élèves du Lycée Pierre Bérégovoy préparant un Bac Pro Sécurité sont intervenus auprès des automobilistes afin d'échanger avec eux autour de la civilité et du savoir-vivre au volant, et leur ont demandé de remplir un questionnaire sur 10 règles de courtoisie. Sur 273 conducteurs interpellés avec courtoisie également, 28 d'entre eux, soit 10,26 % ont correctement répondu aux questions. C'est sur la base de ces conducteurs et sur leurs questionnaires qu'un tirage au sort a été réalisé, afin de récompenser les 5 conducteurs les plus courtois.

Je vais donc citer maintenant les noms des lauréats, invitant le public présent également à féliciter chaleureusement ces lauréats. Et nous allons leur remettre publiquement les prix, pour les remercier de leur comportement exemplaire et courtois au volant.

A la 5<sup>ème</sup> place, M. Laurent Blondeau. Il va recevoir un passeport du patrimoine de la ville de Nevers, des mains de l'Adjointe à la Culture, Mme Véronique Lorans. Félicitations. *(Applaudissements)*

A la 4<sup>ème</sup> place, M. Éric Gounot, qui reçoit un passeport du patrimoine et un bon d'achat pour une paire de balais d'essuie-glace. C'est Mme Yolande Frémont, Adjointe à la Mobilité, qui les remet. *(Applaudissements)*

A la 3<sup>ème</sup> place, Mme Céline Sarriau, qui reçoit un bon pour un repas au restaurant La Popote, un passeport du patrimoine, et un ticket pour le karting de Magny-Cours, des mains de M. Guillaume Maillard. *(Applaudissements)*

A la 2<sup>ème</sup> place, Mme Jocelyne Couturier. Elle reçoit un livre sur la ville de Nevers, une place pour le spectacle de « Mado la Niçoise » au casino de Pougues-les-Eaux, et un ticket d'accès pour le karting de Magny-Cours, des mains de M. Guillaume Ciszak. *(Applaudissements)*

J'ai le plaisir et le privilège de remettre le premier prix à Mme Amandine Boisse. Je lui remets une faïence de Nevers, une invitation VIP au restaurant le Casino de Pougues-les-Eaux pour deux personnes, et un ticket pour le karting de Magny-Cours. Félicitations pour votre comportement, Madame. Merci à vous. Bravo. *(Applaudissements)*

### **Information sur la décision d'armer les policiers municipaux**

M. le Maire –

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, je souhaitais également donner une information aux élus du conseil municipal, en lien justement avec l'intervention et le rôle nouveau donné à la police municipale ; et notamment, mais pas seulement, à la suite des récents attentats qui ont touché des policiers municipaux. Je viens par ailleurs d'apprendre qu'un incident s'est produit aujourd'hui dans une autre ville.

En tant que maire, je suis garant à la fois de la sécurité des agents de la police municipale de Nevers et de celle de sa population. Nos agents, en tant que police de proximité, sont confrontés de plus en plus souvent à une délinquance qui s'accroît, et qui n'hésite plus à faire l'usage d'armes, et notamment d'armes blanches.

Afin d'assurer la protection de nos policiers municipaux et de leur permettre d'exercer leurs missions de protection de nos concitoyens, je tenais à informer le conseil municipal que j'ai pris la décision de fournir à notre police municipale des armes de catégorie B. Cette décision relève d'une décision du Maire et a été validée par le Préfet, puisque, évidemment, il faut l'agrément du Préfet, ce que nous avons obtenu hier, 16 mars.

La fourniture, bien évidemment, de ces armes sera soumise, – d'ailleurs à notre demande, mais en application des règles – au suivi d'une formation par les agents qui seront dotés des armes en question, puisque chaque agent qui le sollicite pourra bénéficier du port d'arme. Le port de cette arme se limite aux agents en service sur le territoire communal, puisque toute sortie en dehors du territoire d'un agent en tenue et armé doit être motivée par une nécessité de service, et soumise à un ordre de l'autorité judiciaire.

L'autorisation de port d'arme ne peut être accordée qu'aux agents ayant validé une formation préalable obligatoire attestée par le CNFPT. Ils sont également astreints à suivre périodiquement un entraînement au maniement de cette arme, dans les conditions définies par l'article R 511-22 du Code de la Sécurité Intérieure, sous peine de voir leur autorisation de port d'arme suspendue par le Préfet. La formation préalable et la formation d'entraînement seront organisées par le CNFPT et autorisées dans les conditions prévues à l'article L 511-16 du Code de la Sécurité intérieure.

Voilà l'information que je souhaitais donner, et également vous dire que cette démarche est inscrite dans la logique de financement par l'Etat des dites armes, ainsi que d'une prise en charge des gilets pare-balles qui faisaient l'objet d'une commande préalable. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

M. le Maire, merci de me donner la parole. J'ai bien pris note, comme l'ensemble de notre groupe, Nevers à Gauche, de votre information. Je voulais simplement, en premier lieu, m'étonner un peu que vous n'avez pas souhaité inscrire cette question sous la forme d'une délibération, pour permettre un débat. Je ne conteste pas le fondement juridique ; vous l'avez fort bien expliqué, et ce n'est pas mon propos. Mais il me semble tout de même que la décision que vous prenez est une décision politique et qu'elle mériterait un débat de cette nature, et non pas au débotté, comme nous le pourrions le voir imposé ce soir, mais plutôt d'une manière réfléchie et construite.

La deuxième observation est plutôt une demande d'éclaircissement – nous ne nous opposons pas, ni systématiquement ni sans travail préalable – pourriez-vous nous éclairer sur la nature de la catégorie d'armes dont vous avez pris la décision de doter notre police municipale ?

M. le Maire –

La décision n'a absolument pas été prise à la hâte. C'est une décision à laquelle je réfléchissais depuis mon investiture. Et les récents événements, ainsi que les échanges que j'ai avec les policiers municipaux et le chef de la police municipale, M. Schenck, leur expérience de terrain, et le retour, les problématiques qui se posent, y compris à Nevers – qui n'est pas plus exposée qu'ailleurs, mais pas moins non plus – ont fait que, dans la réflexion, j'ai souhaité solliciter cet agrément, et le faire pour pouvoir aussi inscrire des budgets d'Etat, qui risquent d'être consommés par énormément de villes qui se positionnent de la même façon, y compris de beaucoup de villes orientées à Gauche, qui prennent la décision. Et vous l'avez rappelé, c'est une décision du maire, donc qui n'appelle pas débat en

conseil municipal, qui est d'assurer la protection de ses agents ; c'est le premier objectif. Et le premier objectif bis, si je puis dire, c'est aussi d'assurer la protection des populations, avec des missions qui sont de plus en plus sollicitées auprès de la police municipale, en lien avec la police nationale. Et nous arrivons à des situations où vous avez des policiers armés et des policiers non armés, ce qui crée un danger, y compris pour les policiers armés ; donc, je souhaite que tout le monde soit sur un plan d'égalité, par rapport à cela.

Je rappelle aussi que les policiers municipaux sont autorisés au port de leur arme uniquement en cas de légitime défense, et c'est important de le rappeler. Donc, il ne s'agit pas de jouer au cow boy demain dans la ville de Nevers, il s'agit simplement d'assurer la protection des policiers, qui sont clairement devenus une cible pour les terroristes ; policiers municipaux, policiers nationaux, tous costumes confondus. Ce sont effectivement des armes de catégorie B, donc des armes létales.

M. Sainte Fare Garnot – Pouvez-vous en dire plus ?

M. le Maire – Armes létales. Un pistolet. Un P 38, je précise ; c'est une volonté de ma part d'armer la police municipale de Nevers, comme beaucoup de villes, y compris socialistes, y compris communistes sont en train de le faire. Allez-y, M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Nous apprenons cette décision, donc le temps de la réflexion est nécessaire pour nous. Il n'est pas question de nous précipiter dans ce débat, et ce, d'autant plus qu'il n'est pas inscrit dans l'ordre du jour. Simplement, nous y reviendrons, sans doute par la presse, pour donner notre point de vue sur cette décision ; c'est bien naturel.

Mais encore une fois, j'insiste sur le regret que nous formulons, qu'un tel débat n'ait pas été inscrit, sous la forme d'une délibération, à l'ordre du jour du conseil municipal. Pour des raisons qui tiennent à la transparence et à la qualité du débat, et non pas pour des raisons juridiques, nous en sommes d'accord ; ce n'est pas là le reproche qui vous est fait. Mais puisque vous avez souvent pris des positions très fortes et explicites sur la nécessité du débat démocratique, je regrette, et nous que nous regrettons, que sur une décision aussi importante, vous n'avez pas tenu la méthode que vous avez annoncé être la vôtre ces derniers mois.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, vous êtes vraiment toujours dans l'esprit revanchard, et j'aimerais bien qu'un jour, vous arriviez à le dépasser ; je vous le souhaite en tout cas, plus pour vous que pour moi. Il faut comprendre. Vous n'êtes plus à ma place. Il y a des sujets qui relèvent de la décision du maire ; vous ne vous êtes pas privé d'en prendre, et vous ne posiez pas tout sur la table du conseil municipal. Donc, moi, je fais aussi mes choix, et je les assume. Et cette information, justement, est destinée à être transparente. Vous voyez, c'est très récent : l'agrément du Préfet est d'hier. Donc, je n'ai pas attendu pour informer la population neversoise.

Cergy-Pontoise, Argelès sur Mer, Lille – que vous connaissez bien – Romans, Carpentras, Avignon, Nantes, Evry, Ris-Orangis, Briançon, Clermont-Ferrand, Mende, Rodez, Saintes, La Rochelle, Saint-Nazaire, Lorient, Lyon, Metz, Auxerre, Pantin, Tournan, Les Lilas, Créteil, tout cela, ce sont des villes socialistes qui sont équipées justement en armement de la police municipale. Donc, vous voyez que je ne dénote pas par rapport à votre tendance politique.

Je souhaite simplement protéger les agents de la Ville de Nevers de menaces dont ils peuvent faire l'objet, et surtout qu'ils puissent mener auprès de la population, effectivement, pleinement leur rôle.

Je précise que la police est actuellement équipée de Tonfa, ce qui n'a jamais été discuté en conseil municipal. Mme Charvy.

Mme Charvy – La période n'est pas anodine, M. le Maire, pour prendre ce genre de décision. En effet, nous sommes dans un temps où la thèse sécuritaire, comme vous le savez, a le vent en poupe. Ce que je crains, c'est qu'en prenant cette décision aujourd'hui, vous ne fassiez qu'encourager les fantasmes des dangers encourus à Nevers.

M. le Maire – Écoutez, la sécurité n'appartient à personne. Et je le dis d'emblée, c'est un domaine que je connais bien ; j'y contribue en tant qu'auxiliaire de justice, et aussi à la lutte contre l'insécurité. Et je ne veux pas laisser ce terrain, effectivement, à des mouvements qui veulent revendiquer une espèce d'hégémonie. Donc, la sécurité, elle appartient en premier lieu aux citoyens. Elle doit être aussi assumée pour ceux qui sont amenés à l'exercer pour eux-mêmes et pour les autres, c'est-à-dire les policiers, quels qu'ils soient. Et vous le savez, j'ai souhaité donner une dimension à la police municipale qu'elle n'avait pas auparavant, c'est-à-dire une dimension de terrain, et le terrain les expose ; et cela a déjà été le cas. Donc, c'est encore une fois, un souci de protection des policiers eux-mêmes et de la population neversoise. Donc il n'y a rien à lire d'autre dans cette décision.

Je précise aussi qu'un certain nombre de crédits ont bénéficié à la ville de Nevers, et que si la position n'est pas prise rapidement, d'autres villes, et j'en ai cité un certain nombre, qui sont en cours, risquent d'en bénéficier au détriment de notre ville. Donc, l'idée, c'est d'avoir un positionnement qui soit efficace. M. Diot.

M. Diot – M. le Maire, je remarque simplement que vous avez inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui les dommages occasionnés à une bâche de location lors des animations de Noël 2014 pour un montant de 300 € ; j'imagine qu'il y aura un vote, en bonne et digne forme, sur la question. Par contre, le fait d'équiper les policiers municipaux d'armes létales, cela non, ne nécessite pas de débat ni de vote. C'est une conception de la démocratie que, pour ma part, je rejette. Il y a des sujets importants comme celui-là qui nécessiteraient effectivement un débat, et autre chose qu'une annonce, au débotté, au début d'un conseil municipal.

M le Maire – Comme M. Sainte Fare Garnot l'a rappelé, c'est une décision du Maire. La décision liée au dommage occasionné sur une bâche est une décision du conseil



municipal. Je ne suis pas l'autorité réglementaire ; j'applique le règlement, ne vous en déplaie.

M. Diot – Je vous fais confiance, M. le Maire, pour une connaissance très juridique des choses ; sauf qu'ici on est dans une instance politique.

M. le Maire – Tout à fait, et ce qui doit être débattu politiquement l'est ; ce qui doit être annoncé politiquement l'est tout autant, ce que je fais. M. Sainte Fare Garnot, une dernière intervention, puisque nous sommes sur une information.

M. Sainte Fare Garnot – Oui, tout à fait. Et bien, écoutez, nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat. Nous regrettons le déficit de démocratie sur le sujet. Nous ne soulevons pas de point de droit ; les choses sont claires. Mais pour autant l'argument démocratique reste entier.

Quant à l'argument de la sécurité, nous exposerons plus longuement, peut-être en d'autres lieux – puisque le débat n'est pas organisé ce soir – notre conception de la politique publique qu'il convient de mettre en place à Nevers. Ce que je peux simplement rappeler, en deux mots, c'est que nous avons toujours considéré que cette question était fondamentale, et que contrairement à un certain nombre de caricatures qui ont pu exister dans le passé, la Gauche neversoise s'est toujours penchée sur ces questions, avec un esprit de responsabilité, et volontiers de fermeté. Là, n'est pas le débat, ce soir, entre nous.

En revanche, deux questions seront à éclaircir. Celle des responsabilités respectives de l'Etat et de la commune. L'Etat, de par ses responsabilités régaliennes, doit la sécurité à nos concitoyens sur la totalité du territoire, dans toutes les communes de France ; et nous payons des impôts pour cela, ce sont les impôts sur le revenu et la TVA. Et donc, la question, question politique, se pose de l'intervention des communes en sus, avec des dépenses qui sont évidemment sollicitées auprès des impôts des habitants. Nous aurons à nous prononcer sur cette question.

Et la deuxième question qui m'apparaît ce soir, est celle, naturellement, de l'utilisation de ces armes. Vous l'avez dit – il a fallu vous demander une explication ; je n'étais pas certain moi-même qu'il s'agisse de pistolets, puisque l'expression était un peu alambiquée – ce sont des armes, effectivement. Et donc l'encadrement de l'utilisation de ces armes, aussi bien en formation – vous en avez parlé – mais aussi en règles de droit public ; et en application de terrain, sont autant de questions fondamentales pour la sécurité des agents, vous l'avez dit, mais aussi la sécurité du public, et des neversois. Et nous aurons besoin, sur cette question, d'éclaircissements complémentaires. Nous aurons l'occasion de nous exprimer, mais, pour ce soir, nous avons un bel ordre du jour, et nous allons nous arrêter là.

M. le Maire – Très bien. Je ne sais pas ce qu'a fait la Gauche neversoise pour sa police mais en tout cas je sais l'ambition que je veux lui porter ; et je pense qu'elle en est plutôt satisfaite. Et encore une fois, ce n'est pas un déni de démocratie : il y a des choses qui sont débattues, et il y a des choses qui sont décidées par le Maire, et vous le savez fort bien, M. Sainte Fare Garnot. M. Gaillard.

- M. Gaillard – Bonsoir à tous. Je voudrais simplement saluer cette décision, quelle que soit la forme qu'elle prenne au préalable : discussion en bureau ou autre ... Je voudrais saluer cette décision, parce que c'est une décision que j'aurais pu prendre, et pour laquelle j'étais favorable. Je voudrais quand même ne pas oublier, même si les policiers municipaux font un très beau travail, – je voudrais faire remarquer, ici ce soir, ce très beau travail – qu'ils seront dotés maintenant d'armes pour pouvoir se défendre. Je ne voudrais pas que l'on oublie non plus de faire un peu de prévention ; ce qui vous était cher, M. le Maire, qui parlez et militez en faveur du *Vivre ensemble* à Nevers. De ce point de vue, je vous ai écouté sur les ondes de Nevers FM récemment, et vous avez déclaré – quand on parle *Vivre ensemble*, il y a un élu frontiste au sein de ce conseil – vous avez déclaré que le parti que je représente ici au conseil municipal était « *un parti de nazis* », ou un « *parti nazi* ». Je voudrais savoir si vous confirmez ces propos ?
- M. le Maire – J'ai dit que le Front National était un parti d'extrême droite et je le maintiens.
- M. Gaillard – Non, j'ai l'enregistrement ici. Vous avez dit : « le Front National ... »
- M. le Maire – « *...repose sur des fondements nazis* ». Je n'ai pas dit « *c'est un parti nazi* » ; mais « *repose sur des fondements nazis* ». Révisez votre Histoire, le Front National est fondé sur des partis nazis. Voilà ce que j'ai dit précisément.
- M. Gaillard – M. Thuriot, vous avez déclaré la chose suivante : « *Le front National est un parti nazi* ». Est-ce que oui ou non, vous confirmez ces propos ?
- M. le Maire – Non, je ne les confirme pas.
- M. Gaillard – Vous voulez que je passe la bande ?
- M. le Maire – Ne me provoquez pas, M. Gaillard.
- M. Gaillard – Mais, je peux la passer, je l'ai apportée, évidemment.
- M. le Maire – Attendez, vous ne m'interrompez pas s'il vous plait. Le Front National repose sur des fondements de partis nazis, et le Front National est un parti d'extrême droite.
- M. Gaillard – Qu'est-ce qui se passe ? Vous aussi, vous êtes atteint d'une phobie ? Vous avez peur de réitérer ces propos ?
- M. le Maire – Non, je n'ai pas peur, je vous dis les choses. Voilà. Point final. Là, nous sommes hors sujet, M. Gaillard, donc, je vous propose d'enchaîner avec les délibérations du conseil municipal.
- M. Gaillard – On n'est pas hors sujet du tout.
- M. le Maire – Je vais commencer par vous : vous allez nous dire les délibérations que vous souhaitez voir aborder ce soir. Je vous écoute.

- M. Gaillard – Écoutez, je souhaite toutes les voir ; toutes les délibérations. Je souhaite toutes les reprendre une à une.
- M. le Maire – La nuit est à nous, M. Gaillard, pas de difficulté.
- M. Gaillard – Moi, je me consacre à temps plein à ce mandat de conseiller municipal.
- M. le Maire – Vous avez bien raison. Qui veut proposer ses délibérations ? Et bien, remarquez, plus personne. Nous allons gagner du temps, quelque part, paradoxalement. Et bien, écoutez, avec plaisir. Il y a aussi une motion, et une question. C'était soit une question, soit une lettre ouverte. Alors, c'est quoi finalement. ?
- M. Gaillard – C'est une question écrite, et en même temps une lettre ouverte que j'ai adressée à l'ensemble de la population.
- M. le Maire – Donc, c'est une question ? Car si c'est une question, cela nécessite une réponse.
- M. Gaillard – C'est une question, donc il y a évidemment une réponse qui est attendue ici.
- M. le Maire – Donc, c'est bien une question. Très bien. Donc nous l'examinerons en fin de séance, avec la motion.

**2015-030      Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

- M. le Maire – Nous allons aborder les décisions du Maire. Ce que je souhaiterais, quand vous évoquez les décisions du Maire, c'est que vous puissiez indiquer lesquelles, parce que nous ne savons pas sur quels points vous souhaitez vous arrêter. Cela permettrait une meilleure efficacité. Je vous en prie, M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot Nous souhaiterions intervenir sur la n°32, la n°36 et avoir une information sur une décision précédente. Vous répondrez ou pas, mais celle-ci m'a échappé. Nous ne l'avons pas vue précédemment, et je voulais quelques éclaircissements. Cela fait deux, et peut-être trois. Sur la 32, avec votre autorisation...
- M. le Maire – Je vous en prie.
- M. Sainte Fare Garnot – Je souhaiterais que vous puissiez transmettre la parole à M. Diot.
- M. Diot – La décision n°32 correspond aux prestations d'impression et de diffusion du magazine municipal *Nevers ça me botte*. Je remarque que le marché a été signé avec une société située dans le Pas-de-Calais. Bien. Je suis informé des contingences liées au Code des Marchés Publics ; il y a des règles. Ceci dit, quand on connaît l'importance, dans des départements fragiles comme le nôtre, de la commande publique locale pour les entreprises locales, je m'étonne que l'on n'ait pas pu trouver y une imprimerie – il y a suffisamment d'imprimeries dans la Nièvre – pour imprimer *Nevers ça me botte*. Donc, c'est ma première question : qu'est ce qui s'est passé ?

Deuxième question : Comment est-il possible, à l'avenir, de faire en sorte que, dans le cadre du Code des Marchés publics, nos entreprises locales – c'est quand même un marché de 170 000 € – soient en capacité de répondre à des marchés comme celui-là ? Cela ajoute encore des camions sur les routes ; parce que amener du Pas-de-Calais à Nevers, une fois par mois, quelques tonnes, j'imagine, de papier, cela, du point de vue des préoccupations qui sont les nôtres – économiques pour le département, écologiques pour la planète – se heurte fortement à la question du développement durable, et à celle du développement de la Nièvre, aussi.

M. le Maire –

M. Diot, je vous avoue que c'est un de mes grands regrets. Parce que j'ai toujours indiqué que dans la mesure du possible, nous allions privilégier la préférence locale ; et cela fait plusieurs fois que je suis confronté à des difficultés dans les marchés publics, soit parce qu'il n'y a aucune entreprise locale qui réponde à certains appels d'offres, soit parce qu'effectivement certains appels d'offres sont mal remplis, et vous le savez, vous l'avez rappelé vous-même, il y a des règles, dont on ne peut pas s'affranchir, avec des recours à la clé si l'on fait n'importe quoi. Et puis, ensuite, un positionnement sur le prix, qui peut malgré tout, laisser des critères de latitude. Mais quand les différentiels sont d'un niveau qui est semble-t-il, difficilement discutable, cela limite beaucoup le choix. Donc, je suis comme vous, parmi les déçus qu'un choix local n'ait pas été retenu, mais je vais laisser Isabelle Kozmin plus précisément vous répondre, puisqu'elle est en charge des appels d'offres.

Mme Kozmin –

Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus. Comme vous avez commencé par le dire, le Code des Marchés Publics est ce qu'il est, et nous nous devons de le respecter. C'est ce qui s'est passé lors de la commission. Il y a eu plusieurs imprimeries locales et nationales qui ont répondu à l'appel d'offres. Il se trouve que l'imprimerie qui a été retenue est celle qui s'est largement détachée, par rapport au cahier des charges qui avait été soumis, que ce soit en qualité de produit, qualité de papier également, prix d'impression, délais. C'est une offre qui était vraiment, et de loin, la plus compétitive. Les imprimeries locales ont répondu aussi. Elles n'étaient malheureusement pas du tout dans le même cadre. Donc, cette imprimerie qui est dans le Pas-de-Calais a été retenue. Nous devons respecter le Code des Marchés Publics.

M. le Maire –

Merci pour cette précision. C'est malheureusement la résultante. Avec un prix de 25 % moins cher aux offres plus locales. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

M. le Maire, je partage en tous points l'expression de M. Diot, et je regrette évidemment que cet important marché n'ait pas été attribué à une entreprise si ce n'est neversoise, nivernaise. Et vous avez donné les raisons, que je sais valables.

Simplement, je poserai une question qui, elle, est de nature strictement politique, et à laquelle le droit ne fait pas obstacle. Je ne comprends pas pourquoi les dépenses de communication ne font pas l'objet de plus d'efforts d'économies. J'en avais fait beaucoup en mon temps avec la majorité précédente, et je dois dire que la somme qui est maintenue, alors que nous allons débattre ce soir des grandes masses financières, me paraît tout à fait excessive : 170 000 € pour la

communication municipale, avec la création d'un nouvel organe de la communication du Maire – ou en tout cas de la Ville ; nous verrons bien – qu'est-ce que ce nouveau tabloïd de la ville de Nevers : décision étonnante dans le contexte que nous vivons. Il nous semble que Nevers n'a pas besoin de plus de communication du Maire, mais de plus de projets et de plus d'emplois. Et c'est sur le fond que nous avons un désaccord ; et nous ne voyons pas l'utilité d'un financement public d'un nouveau média dirigé, d'une manière ou d'une autre, par la municipalité. Pourriez-vous nous donner des éclaircissements ?

M. le Maire –

Je vais vous rassurer, nous avons baissé les dépenses de communication depuis que nous sommes arrivés, et nous allons continuer de le faire, et par ailleurs, on peut aussi créer en étant économes.

Donc, nous avons effectivement décidé de lancer au mois d'avril un nouveau magazine, qui va être consacré à la culture, et qui ne portera que sur la culture. *Nevers ça me botte* va garder un rôle d'information sur les différentes activités qui sont proposées à Nevers ; et la culture sera traitée par ce document. Nous avons notamment réduit le coût du magazine *Nevers ça me botte* de plusieurs dizaines de milliers d'euros par numéro, malgré une augmentation du nombre de numéros sur l'année, mais nous avons réduit le volume, avec une meilleure fréquence, pour permettre justement d'être plus en réactivité et de pouvoir informer la population plus régulièrement que cela n'était fait auparavant. Mais je vous rassure, nous sommes, vous allez le voir, dans une logique, de diminution et d'économies. Donc on peut faire différemment sans forcément faire plus cher. Mme Kozmin.

Mme Kozmin –

M. Sainte Fare Garnot, le montant de 170 000 € était le plafond du marché. Le marché qui est signé avec l'imprimerie citée est bien en deçà. Par ailleurs, pour informer aussi dans le détail, le coût du tabloïd, et le coût du journal municipal égalent vos dépenses de communication sur votre mandat. Le tabloïd n'entraîne pas de coût supplémentaire.

M. le Maire –

Mme Lorans.

Mme Lorans –

J'ajouterai que le tabloïd consacré à la culture correspond à une vraie demande de la population d'avoir une vision d'ensemble de tout ce qui est proposé par les établissements culturels de la ville. Par ailleurs, Il suppléera les programmes qui sont édités, indépendamment, par la médiathèque, le conservatoire, etc, qui sont faits de façon individuelle. Il y a au contraire une économie, en éditant un tabloïd commun.

M. le Maire –

Voilà pour cette décision. Je propose de passer à la suivante. Mme Royer.

Mme Royer –

Bonsoir à tous. La décision n°36, concernant l'étude sur l'évolution nécessaire de la sectorisation des écoles publiques de la ville de Nevers, au regard des perspectives d'effectifs scolaires et des contraintes d'évolution et de restructuration du patrimoine scolaire appelle un certain nombre de questions.

La première question : Pourquoi faire exclusivement appel à une société privée, pour un montant de prestation estimé à presque 16 000 €, sans concertation réelle

avec les différents acteurs locaux des écoles de Nevers que sont les enseignants et les directeurs, les parents d'élèves, les organisations syndicales, qui tous regrettent un manque de dialogue ?

Deuxième question : à l'article 3 de ladite décision, je cite : « *le marché est conclu de sa date de notification jusqu'à la mi-juillet* ». Cette infirmation floue nous incite à lire entre les lignes. L'étude prévoyant quatre phases, suivies d'une restitution finale, à quelle phase en sommes-nous à la date d'aujourd'hui ?

M. le Maire –

Mme Charvy.

Mme Charvy –

J'emboîte le pas de ma collègue. Encore une fois, c'est la modalité en réalité, consistant en une décision du Maire, qui nous interpelle.

Nous n'avons pas pu jusqu'alors, avant les dépôts de motion, c'est-à-dire en mars, débattre du sort des écoles de Nevers en conseil municipal. La transparence et la concertation passent par un vrai débat, dans ce lieu, que nous aurions espéré vous voir initier. Par ailleurs, faire appel à des sociétés extérieures était-il vraiment nécessaire ? La facture d'une telle prestation apparaît d'autant plus lourde qu'elle nous est présentée dans ce contexte d'économie drastique.

Enfin, sachez-le, en tant qu'élus d'opposition, nous recevons des courriers de neversois, et nous avons choisi, pour clore cette intervention, de faire part au conseil municipal, d'un passage d'une des lettres de parents d'élèves, qui nous a été remise. Je vais laisser la parole à Nathalie Royer qui va vous lire ce passage.

Mme Royer –

*« Vouloir baisser les impôts locaux en concentrant les enfants dans un nombre réduit d'écoles, c'est faire bien peu de cas de cette mission d'enseignement et d'éducation qui incombe à la République. C'est ne voir dans l'École et dans enfants qu'une charge et qu'un poste de dépenses. Concentrer nos enfants dans un nombre restreint d'écoles, c'est nécessairement dégrader leurs conditions de vie à l'école, et la qualité de l'enseignement : classes plus chargées, garderies surpeuplées, réalisation des activités pédagogiques et périscolaires dans un espace limité.*

*Au moment où l'École se voit assignée un rôle accru dans la lutte contre l'intégrisme et l'obscurantisme, où elle doit se mobiliser pour les valeurs de la République, où l'on souhaite qu'elle assume pleinement sa fonction intégratrice pour les enfants les plus démunis sur le plan culturel, regrouper nos enfants dans des écoles surchargées pour gagner quelques sous sur le budget municipal est au mieux un non sens, au pire une mesure purement idéologique, teintée de cynisme.*

*Nos enfants sont l'avenir de notre pays, et de notre ville. Et l'impôt est légitime lorsqu'il s'agit de leur donner l'instruction que nous avons nous-mêmes reçu de l'école primaire. Négliger la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé, c'est faire un choix de court terme. Prendre une décision à courte vue, c'est choisir la voie du déclin pour notre ville. »*

M. le Maire –

Je crois que cela est en lien avec la motion que vous entendez présenter en fin de conseil municipal. Je répondrai peut-être plus en détail à ce moment-là. Vous le savez, c'est un sujet qui ne faisait pas partie de mes engagements de campagne. C'est un sujet, le dimensionnement du patrimoine scolaire, qu'il est indispensable d'affronter, et sur lequel il nous faut réfléchir.

Je vous rassure, le débat aura lieu en conseil municipal. Mais il y a un temps pour tout. Il y a un temps de travail des services : il y a un temps de présentation des élus ; et puis il y a un temps d'échanges. Je vous entends dire qu'il n'y a pas eu d'échanges et de concertation ; c'est faux. J'ai toute une chronologie, que je peux tenir à votre disposition, au cours de laquelle j'ai rencontré l'ensemble des directeurs, les équipes éducatives, les représentants syndicaux des enseignants, les représentants des associations de parents d'élèves, des délégations de parents d'élèves, et j'ai reçu à nouveau diverses délégations – c'était prévu, ce n'est pas lié à la manifestation qui s'est tenue par ailleurs – le 12 mars.

Maintenant, je voudrais qu'apparaisse à l'écran un document dont vous allez vous rappeler. Ce document date du 30 janvier 2012. Il s'agit du document de travail de l'équipe de Gauche précédente, sur la réforme du patrimoine scolaire. Et je le redis, parce que j'ai eu des informations, y compris de socialistes, qui m'ont dit qu'effectivement cette réforme devait être mise en place après les élections ; on n'avait pas voulu le faire avant, pour ne pas les perdre. Le résultat, il est là, et cette réforme devait être appliquée, par l'équipe municipale qui a perdu, après les dernières élections municipales. Ce n'est pas parce que c'était travaillé par eux que j'ai décidé de le faire. Simplement, c'est une des rares choses que j'ai retrouvées à la mairie, et il m'est apparu logique de me pencher sur cette difficulté. Et quand j'entends dire par M. Sainte Fare Garnot, au précédent conseil municipal, qu'il s'était refusé de l'appliquer, il sait tout aussi bien que moi que les services ne travaillent pas sans commande. Et que c'était une demande des élus. Simplement, les élus n'ont pas eu le courage de s'atteler à une difficulté que beaucoup d'enseignants ont expliqué comprendre et regretter qu'elle n'ait pas été appréhendée progressivement, plutôt que de devoir proposer un certain nombre d'hypothèses de fusion d'écoles, pour essayer d'avoir un patrimoine à la dimension de nos élèves.

Donc, j'ai décidé de mettre en place une étude en lien avec un démographe, pour justement ne pas faire d'erreur, pour anticiper sur les 4 à 5 ans à venir l'évolution de la population à Nevers, pour tenir compte d'une baisse de plus de plus de 15 000 habitants en 15 ans. Parce que c'est cela la situation de Nevers ; rien ne sert de la nier. Le document de travail que l'équipe d'avant a initié, je l'ai étudié. J'en ai tiré des conséquences, des conclusions, et puis nous avons travaillé sur notre propre projet, et vous voyez que ce n'est pas une idée très originale, que ce n'était pas une idée qui était de nous, mais que c'était une idée de la précédente équipe. Et; je pense qu'il aurait fallu la mettre en application bien plus tôt ; aujourd'hui nous n'en serions pas là.

Aujourd'hui, nous devons travailler sur un certain nombre d'hypothèses, et je l'indique, nous sommes dans une phase de concertation. Rien n'est arrêté, nous sommes dans la transparence, et vous avez raison, Mme Royer, le débat politique,

pour le coup, aura lieu en conseil municipal, avec une décision du conseil municipal, sur les choix à faire.

Donc je vous rassure, nous sommes dans un planning défini, qui sera respectueux de la démocratie. Temps de travail ; temps de présentation ; temps d'échanges ; nécessité d'avoir l'avis consultatif du Préfet ; nécessité d'avoir l'avis des conseils d'écoles : ce sont des instances qui sont là pour débattre aussi de l'avenir de chaque école. Et puis nous arbitrerons nos choix, que nous proposerons au conseil municipal.

Pour l'instant, c'est un travail d'hypothèses qui, justement nous permet de présenter notre copie, et d'échanger avec les parents d'élèves.

M. Sainte Fare Garnot. Nous allons peut-être essayer de rester sur l'étude, mais le débat, je ne l'évacue pas ; on y reviendra à la fin, mais si vous voulez y revenir, je peux y revenir autant de fois que vous voulez.

M. Sainte Fare Garnot – Il me semble que vous avez voulu l'ouvrir...

M. le Maire – Ce n'est pas moi.

M. Sainte Fare Garnot – ... en projetant le document que vous venez de projeter.

M. le Maire – Ce n'est pas moi qui ai demandé d'évoquer cette délibération.

M. Sainte Fare Garnot – C'est une décision. Un point factuel, puisque je vois bien la manœuvre, que vous essayer de réaliser pour nous circonscrire sur ce dossier ; mais elle va lamentablement échouer, puisque je vais simplement rappeler les faits.

Ce que vous dites est faux. Ce que vous projetez fait partie – et je l'ai dit moi-même, de ma propre initiative ici – des travaux que les services municipaux ont engagés, lorsque nous avons effectivement demandé que des recherches d'économies soient faites, et c'était leur travail. Nos cadres étaient, et pour ceux qui sont toujours en place, de bons cadres et ils ont fait ce pour quoi ils sont place, c'est-à-dire imaginer des solutions qu'ils soumettent ensuite au politique, qui lui, dessine un projet pour la ville, en s'appuyant sur des valeurs et une orientation politiques. Donc, les services ont effectivement produit une réflexion sur ce sujet, comme sur tous les autres sujets de la Ville.

Nous avons nous, réussi la bonne gestion, pendant 6 ans, des finances municipales, en réalisant un million d'économies par an, et n'avons pas mobilisé ce type de décisions, parce que nous avons réussi à prendre les décisions nécessaires de manière intelligente, de manière répartie, de manière négociée, et sans avoir pour cela besoin de faire reculer le service public. Et nous avons assumé des décisions, dont toutes ne furent pas aisées, ni populaires, mais nous l'avons fait. Et sur la question précise des écoles, lorsque cette proposition est arrivée sur mon bureau, effectivement, avec ce que sont nos valeurs et ce qu'est notre projet scolaire, je l'ai refusée.



Aujourd'hui, vous avez décidé de vous saisir de ce document, et de le mettre en place ; de faire cette réforme. Et bien, tout simplement, ayons un débat politique au vrai niveau de ce débat ; pas un débat de bac à sable, où les accusations ridicules, les procès d'intention, les choses que vous ne pourrez pas prouver, puisqu'elles sont fausses, se substituent à l'échange sur l'intérêt général et tout simplement le projet scolaire pour les Neversois.

Assumez votre décision d'engager cette réforme ; nous assumons la nôtre, décision d'être en désaccord avec cette voie. Et ayons un débat sur le destin scolaire de notre ville. Nul besoin, pour cela, de se jeter à la face des affirmations fausses.

Enfin, sur le contenu de cette décision – et là, je recentre le débat, nous sommes sur la décision n°36 – je ne peux que m'étonner de la méthode que vous mettez en place. Vous avez beaucoup vanté les vertus de la concertation, de la démocratie, et beaucoup dépeint ceux qui n'étaient pas vous comme refusant la démocratie ou la pratiquant à peu de frais, à l'économie. J'observe une chose : vous avez annoncé dans la presse que, si le détail n'est pas arrêté, néanmoins les contours de cette réforme sont déjà très clairs : trois écoles fermeront à la rentrée ; cela a été redit par vous-même, si je ne m'abuse, dans la presse d'hier. Or, nous découvrons ce soir, qu'au-delà de notre désaccord de fond, il faut aussi soulever un désaccord de méthode. Non seulement, vous n'avez pas pris le temps de la concertation avec les parents d'élèves, et avec les enseignants – en tout cas, pas suffisamment le temps, puisqu'ils s'en plaignent – mais, en plus, nous découvrons que vous faites les choses à l'envers, c'est-à-dire que la décision est prise avant même que l'étude ne soit rendue quant à ses conclusions, ni même connue du conseil municipal dans son principe. Donc, vous avez mis la charrue avant les bœufs, pris des décisions avec une logique budgétaire sans même disposer de l'analyse chiffrée et objective qui vous aurait permis d'analyser le projet de manière objective. C'est honnêtement, au delà de nos désaccords, très inquiétant pour la réforme. Vraiment, elle risque fort de « tourner au vinaigre ». Si vous prenez le problème à ce point à l'envers, le résultat risque, lui aussi, d'être tout à fait renversant, je le crains.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous avez mal lu. J'ai dit qu'effectivement sur 2015, entre une et trois écoles pourraient bénéficier de la réforme. Et je le redis, c'est plus d'1 M€ dans les écoles qui n'auraient pas été mis en place, et je rappelle que vous n'avez pas été capable d'entretenir les écoles de Nevers. Je vais vous rafraîchir un peu la mémoire. Vous allez voir à l'écran un petit échange de mails qui devrait remettre les choses en place. C'est un courrier de votre ancien directeur général adjoint, un mail qu'il vous envoyait sur votre projet de fermeture d'écoles dans Nevers. Donc, arrêtez de faire croire aux Neversois que vous n'étiez pas sur le sujet ; vous avez simplement, dans un but électoraliste, retardé une réforme que vous aviez décidé d'appliquer. Je sais que cela vous dérange, mais c'est pourtant la vérité, et les neversois doivent le savoir. Parce que c'est un sujet dont je me serais bien passé. Je pourrais choisir le confort politique, comme vous, et ne pas affronter les problèmes ; je ne suis pas élu pour cela ; je suis élu pour mettre Nevers en conformité avec les difficultés que notre ville rencontre, et que vous n'avez pas prises en compte. Et ces difficultés, c'est une baisse démographique, hélas. J'aimerais bien pouvoir l'inverser. Tant que cela n'est pas le cas, il faut tenir

compte du nombre d'écoles, et du nombre d'élèves. Et je souhaite rappeler également aux neversois qu'à Nevers nous avons 29 écoles, 37 000 habitants. A Bourges, 67 000 habitants ; 21 écoles. Chalons en Champagne s'apprête à faire la même réforme qu'à Nevers, parce que c'est la même chose : ils n'ont pas pris la mesure de la baisse du nombre d'élèves. Nous ne faisons, encore une fois, que mettre notre ville par rapport aux difficultés que beaucoup ont pendant des années ignorées, et si vous aviez pris les choses en mains dès le départ, nous n'en serions pas là.

Donc, aujourd'hui, oui, c'est un sujet sensible, j'en suis bien conscient. Par contre, vous suivez mal les échanges : j'ai eu des échanges réguliers avec les parents d'élèves, et aujourd'hui, c'est la phase de concertation qui est lancée. La charrue n'est pas mise avant les bœufs. Vous auriez préféré que je le fasse dans le sens inverse, mais je ne choisis pas le sens que vous souhaitez, vous ; je choisis celui que je pense être le plus adapté, c'est-à-dire un temps de travail des services, un temps de présentation des hypothèses, et maintenant nous sommes dans des phases de concertation, d'échanges, de validation, et je n'ai rien décidé à l'avance, rien n'est opaque, et je tiendrai compte des arguments pour proposer les choix définitifs, qui seront débattus en conseil municipal.

D'ailleurs, je note qu'il y a des écoles qui ferment aussi à Lille, M. Sainte Fare Garnot. Il semblerait donc que Mme Aubry soit dans les mêmes difficultés.

- M. Sainte Fare Garnot – *(Hors micro)* Quel rapport ?
- M. le Maire – Mais nous devons les partager. Voilà, je vous propose de passer à la décision suivante du Maire que vous vouliez aborder.
- M. Sainte Fare Garnot – Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour de ce conseil. Mais je souhaiterais avoir une information. Il semblerait qu'une décision ait été prise et aura échappé à notre vigilance, si c'est le cas. Ma question est donc la suivante : Pourriez-vous nous éclairer sur une décision que vous auriez prise concernant la défense des intérêts de la Ville dans un différent avec deux anciens cadres de statut fonctionnel, dans les services municipaux, qui vous auraient conduit à engager une prestation de conseil juridique à hauteur maximum de 4 000 €, je crois ? Et cela concerne deux anciens directeurs...
- M. le Maire – ... qui ont choisi de faire un recours contre ma décision. Donc, j'ai fait appel à un cabinet d'avocat, qui n'est pas le mien, je vous rassure.
- M. Sainte Fare Garnot – Oui, bien sûr. Puis-je savoir à quel moment cette décision est passée en conseil municipal ?
- M. le Maire – Prochain conseil municipal.
- M. Sainte Fare Garnot – Ah, c'est cela, autant pour moi.
- M. le Maire – Voilà.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien. Nous y reviendrons.

- M. le Maire – Nous en avons fini avec les décisions du Maire. M. Gaillard.
- M. Gaillard – Une petite précision, parce que je n'ai pas obtenu satisfaction, il y a déjà un moment ; cela date de l'année dernière. Il y a une décision n°37 de mise à disposition d'un appartement. Or, je vous avais posé une question concernant le fameux appartement de l'association SOS Racisme. Qu'en est-il aujourd'hui, s'il vous plait ?
- M. le Maire – M. Suet.
- M. Suet – L'appartement est partagé avec une autre association, l'ASEM, car cette association fait beaucoup de travaux là-bas, elle est destinée aux personnels pour qu'ils se changent, et dans l'appartement, il y a effectivement SOS Racisme qui occupe la pièce principale.
- M. Gaillard – Je voudrais simplement ajouter la chose suivante : est-ce que vous avez pu avoir les statuts de cette structure, SOS Racisme ? Est-ce que vous avez pu vérifier l'existence réelle de cette structure ?
- M. Suet – Pour être tout à fait honnête, je n'ai pas à rechercher dans les archives de la Ville. Sans doute y sont-ils, je l'espère, sinon c'est une association qui serait illégale. Mais je vais faire vérifier. Honnêtement, je n'ai pas cherché les statuts.
- M. Gaillard – Je vais vous donner juste un petit conseil, si je peux me permettre : je vous conseille vivement de les rechercher, parce que ce sera très intéressant d'en débattre lors du prochain conseil municipal.
- M. le Maire – Vous savez, M. Gaillard, que les statuts sont accessibles à tout le monde en préfecture, et vous pouvez vous les procurer tout à fait aisément, si vous souhaitez développer votre idée là-dessus.
- M. Gaillard – Oui, je les ai, effectivement. Oui, bien sûr, je me les suis procurés. Et ces statuts sont tout à fait surprenants. Il faudrait regarder si cette association se réunit, avec qui, quel est son objet. Vous parlez d'un budget pour un projet ; je voudrais connaître le projet de cette structure. Parce que ça coûte, quand même. Et je souhaiterais donc que l'on me donne les résultats de votre travail en la matière.
- M. le Maire – Je rappelle que la municipalité n'est pas responsable des associations, et n'a pas vocation à s'immiscer dans leur présidence, gouvernance, et gestion. Donc, si après, effectivement, il y a sollicitation de la Ville sur le plan financier, nous avons, dans le cadre des demandes, un certain nombre d'éléments que nous devons connaître, mais après il en ressort des responsables de l'association elle-même, avec lesquels vous pouvez échanger, si vous le souhaitez.
- M. Gaillard – Oui. C'est quand même l'argent de la municipalité dont il s'agit ; donc, il faudrait quand même être un peu sérieux.

M. le Maire – Très bien. Donc, soyons sérieux.

Juste pour continuer sur les décisions du Maire, et pour revenir sur la question de l'impression de *Nevers ça me botte* à l'extérieur, et avec regrets, je précise, qu'en revanche, nous avons une distribution qui est faite en locale, y compris avec des structures d'insertion.

**2015-031**      **Représentation de la Ville de Nevers auprès de différents établissements scolaires. Remplacement de Mme Véronique Lorans**

M. le Maire – Je vous propose d'aborder la délibération n°31 - Représentation de la Ville de Nevers auprès de différents établissements scolaires avec le remplacement de Mme Lorans. M. Grafeuille, pouvez-vous nous donner les propositions de remplacement, s'il vous plait ?

M. Grafeuille – Pour ce qui concerne l'Ecole maternelle Jules Ferry, M. Philippe Cordier est candidat. Pour ce qui concerne l'Ecole élémentaire Jules Ferry, c'est M. Oscar Dos Reis qui se propose. Pour le collège des Loges, Mme Christine Villette. Et pour le lycée Jean Rostand, M. Jacques Francillon.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Sauf si vous souhaitez voter école par école, je vous propose de valider les propositions qui vous sont faites pour le remplacement de Mme Lorans. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-032**      **Débat d'orientation budgétaire 2015. - Les orientations budgétaires pluriannuelles 2015-2017**

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour la présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

M. Suet – Je vais d'abord vous lire l'exposé de la délibération. Conformément à la Loi, et deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit se réunir pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité.

Dans le cadre de mon engagement pour une gestion municipale exemplaire, et pour la première fois au sein du conseil municipal de Nevers, j'ai souhaité traiter le débat d'orientation budgétaire du budget 2015 dans la plus grande transparence et afficher les objectifs pour l'ensemble de la programmation financière pluriannuelle 2015-2017. En annexe de cette délibération figure le document. Je vais vous le présenter : les pages vont défiler une par une à l'écran.

Le plan en est le suivant :

## I – L'environnement économique

- A - Les perspectives économiques mondiales
- B - Les perspectives économiques de la France
- C - Les perspectives économiques en Bourgogne

## II - L'environnement institutionnel

- A - Au niveau national – la stratégie de redressement des comptes public
- B - Au niveau régional – la fusion Bourgogne/Franche Comté
- C - Au niveau local – la démarche communautaire

## II - Les orientations budgétaires de la Ville pour la programmation 2015-2017

- A - Un contexte financier très contraint
- B - Une politique de gestion financière responsable et dynamique
- C - Les ressources de fonctionnement – Fiscalité/Dotations/Tarification
- D - Les charges de fonctionnement – Exploitation
- E - Les investissements et les sources de financement

En introduction, je rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire du cycle budgétaire. Il a lieu deux mois avant le vote du budget : nous aurons à nous prononcer sur le budget le 7 avril 2015. Le DOB donne des informations sur la situation de l'environnement économique et institutionnel et sur les orientations budgétaires proposées pour la programmation 2015-2017. Le débat d'orientation budgétaire reflète l'expression de la volonté politique et de la stratégie budgétaire de la Ville de Nevers.

## I – L'environnement économique

### A - Les perspectives économiques mondiales

Malgré la faiblesse de l'investissement, la baisse du prix du pétrole donne un coup d'accélérateur à la croissance mondiale. Une croissance mondiale inégale entre les grands pays, estimée à 3,5% en 2015 et à 3,7% en 2016.

Aux Etats-Unis, on peut constater une reprise vigoureuse de l'économie, qui est supérieure à 3% pour 2015 et 2016, malgré une appréciation récente du dollar. Cela se traduit par une baisse continue du chômage et par une politique monétaire accommodante. Il faut aussi dire que la reprise aux États-Unis a été dopée, si je puis m'exprimer ainsi, par l'exploitation du gaz de schiste, parce que cela a produit une énergie peu chère, et une augmentation de la production sur le marché mondial, et donc une baisse des prix. Mais vous interviendrez là-dessus, Mme Charvy, j'en suis convaincu. C'est simplement un fait.

L'économie japonaise était en récession technique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, faute d'accélération de la demande intérieure privée. On peut signaler une perspective

de croissance de 0,6 % en 2015 et de 0,8 % en 2016 et une dépréciation du yen de 8 %. Il faut dire que, depuis 20 ans, le pays a une croissance annuelle moyenne inférieure à 1 %, et, c'est un paradoxe, il a un taux de chômage de 3,5 %.

En Chine, pour la première fois, il y a un ralentissement de la croissance: 7,4 % en 2014, et en prévision pour 2015, 6,8 % et 6,3% en 2016. Ce fléchissement aura des effets négatifs sur les pays émergents d'Asie.

En Russie, il y a une détérioration sensible des perspectives, avec un phénomène de récession : - 3 % en 2015 et - 1 % en 2016. L'impact économique de la baisse du pétrole et de la montée des tensions géopolitiques se fait ressentir. Cela a été accompagné par une forte baisse du rouble.

Pour la zone Euro, Une faible croissance est prévue, de 1,2 % en 2015 et de 1,4 % en 2016. On constate toujours une faiblesse des investissements notamment dans le secteur exportateur et un assouplissement monétaire et une dépréciation de l'euro. Celle-ci était attendue d'autant que le prix du pétrole est bas. Nous avons également des taux d'intérêt bas, ce qui veut dire que normalement les éléments sont réunis pour que la croissance redémarre.

## **B - Les perspectives économiques pour la France**

Le produit intérieur brut devrait être de 1 % en 2015. La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 prévoit une croissance du PIB de 1 % pour 2015, 1,70 % en 2016 et 1,9 % en 2017. Sur les histogrammes bruns de la page 8, vous avez les prévisions qui avaient été remontées à Bruxelles, et vous avez en rouge les nouvelles prévisions, qui ont été validées lors de la première semaine de mars, par rapport à notre déficit public. Il faut dire que pour la France, là aussi, tous les facteurs sont réunis pour une reprise de la croissance. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : l'euro en baisse, des produits pétroliers bas, des taux d'intérêt bas, une inflation faible. Toujours pour ce qui concerne le produit intérieur brut, en 2012 et 2013, la croissance n'est plus portée par la consommation des ménages, et l'investissement des entreprises, mais principalement par le secteur public. Ainsi qu'on peut le voir sur les deux histogrammes 2012 et 2013, ce sont les investissements des collectivités publiques qui ont tiré le peu de croissance qu'il y a eu.

Le déficit public est prévu à la hauteur de 4,1 % en 2015. La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 prévoit un déficit public ramené sous la barre des 3% en 2017 en accord avec la commission européenne. L'accord a été donné durant la première semaine de mars. La cible est donc 3 %, voire même 2,8 %.

La dette publique est de 2 031,5 milliards au 3ème trimestre 2014 soit 95,2 % du PIB. Dans une note publiée en octobre dernier, le conseil d'analyse économique prévient que si la croissance économique française ne s'accélère pas, la dette publique pourrait atteindre 145 % du PIB en 2040. La dette des collectivités locales représente seulement 9 % de la dette publique.

L'inflation prévisible est de 0,9 % en 2015. L'impact de la baisse du prix du pétrole sur le niveau de l'inflation est à relativiser au regard du poids de l'énergie en pourcentage dans l'indice de l'inflation. Il ne pèse en effet que 8,5 %.

Concernant le marché de l'emploi, selon l'INSEE, en France, le taux de chômage en 2014 franchit la barre des 10 % avec 2 877 000 demandeurs d'emplois en

hausse de 0,4 point par rapport à 2013. Les DOM-TOM tirent le taux de chômage à la hausse.

### **C - Les perspectives économiques en Bourgogne**

Pour ce qui concerne l'industrie, en termes prévisions d'activité en 2015, il est attendu pour l'ensemble des branches industrielles un chiffre d'affaires en hausse de 3 % par rapport à 2014 tandis que les exportations seront en hausse de 5 %. Ce sont des chiffres de la Banque de France. Il est prévu un redémarrage de l'activité. Concernant les prévisions d'investissement pour 2015, toujours pour l'industrie, il est prévu un investissement en hausse de 9,1 % dédié majoritairement à la modernisation des moyens de production.

Pour le BTP, en termes de prévisions d'activité en 2015, il est prévu une baisse d'activité de 2,6 % sur l'ensemble du BTP et de 7,9 % sur les travaux publics. La Ville de Nevers va prendre des mesures, à travers ses orientations budgétaires, de soutien pour ce secteur en 2015, en particulier par des travaux de voirie importants. En matière d'investissements prévus dans le BTP, il est prévu une baisse de l'investissement dans ce secteur, de plus de 28 %, et de 40 % dans les travaux publics, en lien avec la baisse d'activité.

Pour le secteur marchand, la synthèse des prévisions fait apparaître une activité en hausse dans tous les secteurs avec une baisse des investissements à l'exception de l'hôtellerie.

---

## **II – L'environnement institutionnel**

### **A – Au niveau national, la stratégie de redressement des comptes publics**

L'objectif en matière d'évolution des dépenses publiques est d'aboutir à des réductions des dépenses publiques d'ici 2017 de 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017. Dans ce cadre, il est prévu une baisse des dotations de l'Etat de 12,5 Milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Le principal de l'effort consenti est fait par le bloc communal, à savoir les communes et les communautés d'agglomération, car sur les 12,5 Milliards, 7 Milliards touchent ce bloc communal. 3,8 Milliards concernent les départements et 1,5 concernent les régions. L'effort est donc essentiellement au niveau des communes.

### **B – Au niveau régional – fusion Bourgogne Franche Comté en 2016**

Les deux régions travaillent à la préfiguration de la grande région Bourgogne Franche Comté tant sur le fonctionnement de l'institution que sur la convergence des politiques publiques et des ressources. Elles examinent en particulier quatre projets importants communs :

- la création d'une unité de formation par apprentissage des métiers du sport,
- la mise en œuvre de la politique d'ingénierie financière interrégionale,
- la préparation de la nouvelle convention TER,
- un schéma régional de l'enseignement de la recherche et de l'innovation.

### **C – Au niveau de la communauté d'agglomération**

La démarche communautaire s'organise autour des axes suivants :

- les futurs transferts de compétences comme l'enseignement supérieur et d'équipements structurants comme la piscine,
- le développement de mutualisations et de services communs pour favoriser les transversalités fonctionnelles, travailler ensemble à la cohésion territoriale et permettre à terme des économies d'échelle,
- l'organisation d'un pacte fiscal et financier posant la question de la dimension financière des enjeux, projets et priorités retenus.
- la construction d'un projet de territoire dans le cadre d'une démarche partagée autour de plusieurs axes :
  - . construire une offre territoriale globale et attractive
  - . adapter le fonctionnement de l'institution aux enjeux d'intérêt général
  - . doter le territoire d'équipements structurants
  - . développer une politique de l'habitat ambitieuse
  - . améliorer la qualité de vie tout en préservant l'environnement
  - . optimiser les services publics pour maintenir un haut niveau de prestation
  - . renforcer la cohésion sociale.

### **III – Les orientations budgétaires de la ville pour la programmation 2015-2017**

#### **A – Un contexte financier très contraint**

La nouvelle programmation financière 2015-2017 s'inscrit dans un contexte financier très contraint puisque la Ville va être confrontée à une perte de dotations de l'Etat de plus de 3 M€ au titre de la ponction pour le redressement des comptes publics (RCP). En 2014 cette mesure avait déjà coûté 450 000 € pour la Ville de Nevers. En 2015, en cumulé, cela se montera à 1 529 000 € ; en 2016, cela se montera à 2 588 000 € et en 2017 à 3 605 000 €, toujours en cumulé.

#### **B – Une politique de gestion financière responsable et dynamique**

Les orientations budgétaires pour la programmation 2015-2017 sont les suivantes :

- une diminution des taux communaux de fiscalité sur un territoire surfiscalisé où la majorité des concitoyens ont un revenu inférieur aux revenus moyens nationaux,
- une réduction de nos dépenses d'exploitation, afin d'avoir un niveau de dépense conforme à une ville de notre démographie,
- une prise en compte plus importante des approches économiques et de risque – dans le pilotage financier stratégique. Nous devons ainsi être plus exigeants vis-à-vis de nos partenaires, dans le choix des actions, des investissements, et nous devons avoir une approche plus réelle des problèmes,
- utiliser notre capacité d'investissement pour changer Nevers (essentiellement sur les projets) et faire ce qui n'a pas été fait par manque d'anticipation, comme par exemple sur le patrimoine.



## C – Les ressources de fonctionnement

En lien avec l'objectif d'évolution des ressources d'exploitation sur la programmation 2015-2017, les recettes d'exploitation se décomposeront de la manière suivante : 2014 : 58,4 M€ ; 2015 : 56,6 M€ ; 2016 : 55,8 M€ ; 2017 : 54,7 M€.

La structure prévisionnelle des ressources d'exploitation en 2015 se compose ainsi : Impôts et taxes : 39,2 M€ ; dotations et participations : 14,8 M€ ; tarification des services : 1,8 M€ ; autres produits : 0,8 M€.

Si l'on compare Nevers avec les Villes de France (la strate des villes de 20 000 à 100 000 habitants), nous obtenons les éléments suivants, si nous étudions la ressource en €/habitants

- pour la fiscalité directe : Nevers : 659 € ; Villes de France : 585 €
- pour les dotations et participations : Nevers : 422 € ; Villes de France : 398 €
- pour les transferts Agglomération : Nevers : Nevers : 317 € ; Villes de France : 222 €
- pour la tarification : Nevers : 45 € ; Villes de France : 91 €
- pour les autres ressources : Nevers : 116 € ; Villes de France : 158 €.

La Ville a un niveau de ressource supérieur de 105 € par habitant, cela représente un montant de plus 3.8 M€ rapporté au nombre d'habitants actuels.

### 1 – La fiscalité

L'objectif est une baisse uniforme des taux communaux de fiscalité de 2,5 % chaque année.

En 2013, la taxe d'habitation était de 20,72 %. Une de nos premières mesures a été de la ramener à 20,25 % en juin 2014. En 2015, nous continuons la baisse pour atteindre 19,74 %. En 2016, 19,25%. En 2017, 18,77 %.

Pour le foncier bâti, nous sommes partis d'un taux de 28,18 % en 2013. En juin 2014, nous l'avons baissé à 27,55 %. En 2015, nous continuerons également la baisse pour atteindre 26,86 %. En 2016, 26,19 %. En 2017, 25,53 %.

Pour le foncier non bâti, cela porte sur de petites sommes. Néanmoins, nous sommes partis de 84,25 % en 2013. La cible est d'arriver à 86,30 % en 2017.

Concernant l'impact de la baisse des taux de fiscalité en 2014 et 2015 pour le contribuable, il est possible d'indiquer que, pour une valeur locative moyenne de 2 097 €, l'imposition passera à 2 042 €, soit une réduction de 55 €. Je me rappelle, M. Sainte Fare Garnot, que je vous avais annoncé 150 € d'économie. Je crois donc que mes prévisions étaient bonnes.

Les taux communaux 2013 étaient les suivants :

Pour le foncier bâti : 28,18 %

Pour la taxe d'habitation : 20,72 %.

Pour 2015, ces taux seront les suivants :  
 pour le foncier bâti : 26,86 %  
 pour la taxe d'habitation : 19,74 %.

Il est très intéressant d'examiner maintenant l'évolution comparée des taux de la taxe foncière sur le bâti. On voit où était Nevers (28,18 %), on remarque aussi où se situent la strate Villes de France, et l'on voit que les courbes vont se croiser, si l'on réussit à maintenir notre baisse de la fiscalité, aux alentours de 2016.

Il est également intéressant d'examiner l'évolution comparée des taux de taxe d'habitation entre Nevers les Autres villes de France. Nevers était à 20,72 % et 18,42 % pour les Villes de France. On devrait là aussi voir les courbes se croiser aux alentours de 2016.

Le but des baisses fiscales est de casser l'image selon laquelle les taxes locales augmentent sur Nevers. Nevers a la réputation d'être chère. Aujourd'hui, la première question que pose à un agent immobilier un acquéreur de bien immobilier est sur le montant des taxes. Or, avant cela ne se faisait jamais. On est arrivé à des niveaux trop élevés. Vous verrez tout à l'heure les différences que l'on peut rencontrer sur ce point entre Nevers et les communes voisines.

Concernant l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition et du produit fiscal sur la programmation 2015-2017, les éléments sont les suivants :

Pour la taxe d'habitation, nous devrions avoir des bases d'imposition se situant à 53 354 M€ en 2014, et à 54 810 M€ en 2017, avec des hausses de 0,9 %, de 0,7 %, et de 0,5 %. Nous nous sommes fondés sur ce niveau de hausses pour établir le budget. Pour 2014, les informations communiquées par le Directeur des Finances Publiques étaient optimistes, car finalement il a été constaté une baisse des recettes de 200 000 € sur ce qui était prévu.

## **2 – Les dotations de l'Etat**

Ces dotations subissent une baisse importante sur la programmation 2015-2017, comme je l'ai indiqué précédemment. Nous avons établi deux scénarios : l'un avec le maintien de la DSU cible, et l'autre avec la perte de la DSU cible. Pour le premier scénario, la baisse des dotations de l'Etat nous amène à perdre 2,2 M€. Pour le deuxième scénario, nous perdons 3,2 M€. Pour bénéficier de la DSU cible, il faut être classé parmi les 250 premières communes ; en fait, je dirai qu'il faut être dans les 250 communes les plus pauvres. L'effet de seuil pourrait priver la ville de 2,1 M€ sur la programmation 2015-2017.

Les prochaines années verront la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ces fonds se sont montés en 2014 à 570 M€. Ils se monteront en 2015 à 780 M€. A partir de 2016, ils correspondront à 2 % des recettes fiscales. Pour Nevers, l'évolution du FPIC net a été de 300 000 € en 2014. En 2015, le FPIC net pour Nevers sera de 450 000 € ; il sera de 550 000 € en 2016 et de 550 000 € en 2017.

## **3 – La tarification**

Je me souviens que, lors d'un précédent conseil, nous vous avons indiqué que nous remettrions à plat la tarification. Effectivement, nous avons l'objectif de mener une réforme de la politique tarifaire, au cours de la programmation 2015-2017, pour rendre notre politique tarifaire économiquement plus efficace et accroître la part de financement des usagers dans le coût des services rendus.

Pour 2015, nous avons reconduit de la grille tarifaire de l'équipe précédente, simplement en y introduisant la hausse liée à l'inflation. Cette année, nous souhaitons procéder à une remise à plat de la tarification et à une évolution progressive de la grille tarifaire, ceci pour une pleine application dans le budget 2016.

#### **D – Les charges de fonctionnement**

Concernant les charges d'exploitation, le budget primitif 2014 portait la somme de 51,1 M€. Pour 2015, la cible est de 48,8 M€. En 2016, il est prévu 47,3 €, et en 2017, il est prévu 45,8 M€.

La structure prévisionnelle des charges d'exploitation en 2015 est la suivante :

- charges de personnel : 28 M€
- charges à caractère général : 11 M€
- charges de gestion courante : 9,5 M€
- autres charges d'exploitation : 0,3 M€

La comparaison entre Nevers et les villes moyennes de France, en matière de charges d'exploitation est très intéressante. Si l'on prend les charges d'exploitation ramenées à l'habitant, nous obtenons :

- pour les charges générales : Nevers : 301 € ; Villes de France : 286 €
- pour les charges de personnel : Nevers : 734 € ; Villes de France : 726 €
- pour les charges de gestion courante : Nevers : 269 € ; Villes de France : 200 €
- pour les autres charges : Nevers : 5 € ; Villes de France : 10 €.

On voit que la Ville a un niveau de dépenses d'exploitation a un niveau de dépenses pour charges d'exploitation de 87 € par habitant aux Villes de France. Cela représente un montant de plus 3.2 M€ rapporté au nombre actuel d'habitants.

#### **E – Les investissements et les sources de financement**

En ce qui concerne l'évolution prévisionnelle des dépenses d'équipement sur la programmation 2015-2017, nous prévoyons en 2014 un montant de 12,3 M€, de 13,5 M€ en 2015, de 11 M€ en 2016 et de 11 M€ en 2017.

La répartition prévisionnelle des dépenses d'équipement en 2015, hors restes à réaliser, se structure de la manière suivante :

- patrimoine : 4,4 M€
- matériel : 1,3 M€
- monuments historiques : 0,9 M€
- projets : 6,9 M€.

Les cibles sont les suivantes, au niveau des réalisations :

2014 : 65 %

2015 : 70 %

2016 : 75 %

2017 : 80 %.

### **1 – La dette propre**

Notre objectif est de développer une stratégie d'endettement dans le respect des dispositions de la Charte Gissler (sans emprunt toxique), et au service du développement de la commune, notamment pour le financement de la rénovation de notre patrimoine et des projets permettant de rendre notre commune plus attractive.

Concernant le rythme d'extinction de la dette actuelle, et alors qu'aujourd'hui, nous avons un endettement de 45,2 M€ : au rythme actuel, et si nous ne faisons pas d'autres emprunts, il faut attendre l'année 2033 pour parvenir à l'extinction de cette dette.

En termes d'objectif d'évolution de l'encours de la dette sur la programmation 2015-2017, et alors que nous nous situons en 2014 à 45,2 M€ est de parvenir à un encours de la dette en 2017 de 51,3 M€.

Il y a une répartition entre les taux fixes et les taux variables qui est équilibrée (51 % pour les taux variables, et 49 % pour les taux fixes). Je rappelle qu'il n'y a pas d'emprunt toxique. Le taux moyen de dette est de 3,39 %. La répartition des emprunts contractés fait intervenir le Crédit Agricole pour 25 %, la Caisse d'Epargne, pour 22 %, mais c'est relativement diversifié.

### **2 – La dette garantie**

Nous avons l'objectif de limiter de nouvelles garanties d'emprunt aux opérations de logements du centre-ville et d'encourager les bailleurs sociaux à recourir prioritairement pour les emprunts de la caisse des dépôts et consignations (CDC) à la garantie de la caisse de garantie du logement locatif social. Cela s'inscrira dans un partenariat avec les bailleurs sociaux.

Aujourd'hui, nous avons un encours cautionné à peu près 55 M€ ce qui est relativement important pour une ville comme Nevers. Nous avons commencé de développer d'une approche pluriannuelle avec Nièvre Habitat qui représente un encours de 23,6 M€ soit 42 % de l'encours total garanti.

### **3 – Les co-financements**

L'objectif est de maximiser le taux de cofinancement de nos investissements auprès des partenaires publics et privés. Le tableau présenté nous montre la complexité des financements croisés.

### **Les fonds européens**

La Région est autorité de gestion pour la programmation des fonds européens 2014-2020 : Le FEDER intervient à la hauteur de 185 M€ et le FSE à hauteur de 38 M€.

Les axes retenus au titre de l'axe 5 – pour un développement urbain durable – pour un montant de 2,2 M€ pour le territoire de l'Agglomération s'articulent autour des orientations suivantes :

- réduire la consommation énergétique dans le logement social. Les bailleurs sociaux auront 700 000 euros sur cette action.
- améliorer l'environnement et l'attractivité des villes. Nous sommes donc concernés à ce titre.
- assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques. Cela concerne Nevers Agglomération, notamment pour la Caserne Pittié, et pour Euro Auto House.

### ***Les fonds de la Direction Régionale des Affaires Culturelles***

Une stratégie pluriannuelle de réhabilitation de nos monuments historiques est en cours d'élaboration avec la DRAC. Nous avons un projet de conventionnement sur le mandat.

Pour les monuments historiques, nous prévoyons de consacrer les sommes suivantes à ce poste :

2015 : 921 000 €

2016 : 1 200 000 €

2017 : 1 200 000 €.

Ce conventionnement avec la DRAC pourrait nous permettre d'avoir un objectif de financement de 500 000 € en 2016 et de 500 000 € en 2017.

Les priorités d'intervention portent sur le théâtre, l'hôtel de ville, la porte de Paris, le Beffroi et l'Église St Etienne.

### ***Le mécénat – Le financement participatif et les souscriptions publiques***

L'objectif est de mettre en œuvre une démarche de mécénat auprès des partenaires privés, ainsi que de recours aux souscriptions publiques, afin de compléter les financements publics, ceci dans le contexte de baisse importante des dotations de l'Etat.

### ***4 – La capacité d'auto-financement***

Toutes nos prévisions sont faites sur un autofinancement brut (ou épargne brute) : il s'agit du niveau d'épargne (excédent de ressources de fonctionnement) avec l'objectif d'arriver à un taux d'épargne brute supérieur à 10%. L'objectif est de conserver sur la programmation 2015-2017 une épargne nette positive supérieure à 2 M€. La différence entre les deux notions est que pour l'épargne brute c'est un

montant après paiement des intérêts de la dette, et que pour l'épargne nette, il s'agit d'un montant après paiement du capital de la dette.

Pour terminer mon propos, je ferai un petit clin d'œil. « *Ce que Nevers A Venir propose, pour que Nevers avance.* » M. Sainte Fare Garnot. Il faut bien sourire un peu.

M. le Maire –

Merci, M. Suet, pour cette présentation exhaustive. Comme c'est un débat, je vais laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer, en commençant par Mme Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

En introduction, j'insisterai sur le contexte : l'Etat baisse ses dotations ; dans le même temps, vous avez fait le choix de baisser les impôts. L'opération est simple : *Moins plus moins* ; voilà Nevers dans une situation financière extrêmement contrainte.

Aussi, quels axes majeurs d'orientation budgétaire présentez-vous ? La diminution du taux de fiscalité, la baisse des impôts, ce qui correspond à 55 € de moins pour un contribuable moyen, baisse illustrée par un graphique page 30, dont nous avons tous pu noter l'échelle approximative. Je souris.

Je lis page 29 : « *Selon le baromètre d'Opinion Way, 74 % des Français estiment que les impôts locaux vont augmenter en 2015* ». D'une part, je constate que l'on fait dire aux gens ce que l'on veut, et je m'interroge d'ailleurs sur l'intérêt de cette référence. En effet, je tiens à insister là-dessus, l'impôt n'est pas punitif en soi. C'est ainsi pourtant que vous avez tenu à le présenter, partageant en cela une idéologie marquée à Droite. L'impôt en effet, sert à financer des services, et par la même occasion, par la redistribution, à permettre de répondre à des besoins sociaux. Le propos, pourtant nécessaire, n'est pas : « *Qu'est-ce que je fais des impôts ?* », il est remplacé par une formule qui sied aux électeurs : « *Je baisse les impôts* ».

Vous insistez par ailleurs pour vouloir être dans la moyenne des villes moyennes ; les « Villes de France » sont les villes moyennes. Là encore, c'est se fonder sur un présumé qui en soi n'est ni une ambition ni une politique. Concernant les taux, en moyenne dans les autres villes, de toute façon, ils augmentent. Les tableaux fournis montrent que les taux de la ville rejoignent les taux moyens des Villes en France en 2015 pour la taxe d'habitation et en 2016 pour la taxe foncière sur le bâti. Aussi, légitimement on peut se poser la question suivante : les taux neversois et ceux des autres villes ne se seraient-ils croisés ? Aussi n'aurait-il pas été préférable d'attendre ? Est-ce que c'est vraiment une bonne stratégie, en d'autres termes, quand l'Etat sert l'étau, que de s'infliger une double peine ?

Aussi, quelles conséquences cela a-t-il ? La réduction des dépenses d'exploitation, avec un effort qui pèse sur les charges de tous ordres : à caractère général, de personnel, de gestion courante. Concernant les charges de personnel, je m'interroge, et me dis qu'une baisse aussi importante aura forcément des répercussions sur le fonctionnement des services. On peut questionner les objectifs en termes de niveaux d'effectifs, de recrutements, de politique d'avancement, et de politique indemnitaire.

Concernant les recettes de fonctionnement, maintenant, vous avez évoqué le changement de tarification. Si vous me permettez, un certain nombre d'objectifs restent flous dans leur formulation. J'en rappelle quelques-uns : « *Refonder la politique tarifaire autour de grands axes* », « *replacer l'utilisateur au cœur de la politique tarifaire* », etc. Il y a une chose que l'on peut néanmoins entendre : que l'utilisateur va payer. On augmentera par exemple le tarif de la bibliothèque, de la piscine, etc. Au passage, on notera que ceux qui ne paient pas d'impôts vont subir en totalité l'augmentation de la tarification. Et au final, est-ce que l'on ne reprend pas au contribuable usager ce qu'on lui aura rendu en termes d'impôts ?

Page 38, je note une nouvelle référence, trouvée toujours chez Opinion Way : « *83 % des Français sont partisans d'une réduction des dépenses des collectivités* ». Mais dites-moi, M. Suet, si l'on posait aux Français la question suivante : « *Etes-vous partisan que l'on ferme les crèches ?* », que répondraient-ils à votre avis ? Je lis dans ces sondages un certain populisme.

Concernant l'évolution du FPIC, c'est une recette, si bien compris, intégralement Ville de Nevers ; on notera que les relations financières Agglomération de Nevers et Ville de Nevers ne sont abordées que sur le principe, et j'espère qu'avec le temps, on pourra les aborder sur le fond : je veux dire que l'on réfléchira à l'égalité de traitement entre toutes les communes qui constituent l'Agglomération de Nevers.

Aussi forcément se pose la question de « *comment maintenir l'investissement ?* ». On constate, par rapport à ce qui s'est passé précédemment, que pour la rénovation du patrimoine, on passe de 4,6 M€ en 2014 à 4,4 M€. Pour le matériel, on passe de 1,5 M€ en 2014 à 1,3 M€. Pour les projets, on passe de 1,8 M€ en 2014 et à 6,9 M€ et pour les monuments historiques on a le chiffre de 0,9 M€.

En réalité, on peut constater qu'il n'y a rien qui signe un changement important par rapport à l'équipe précédente – à laquelle je n'appartenais pas – et surtout, ce qui me frappe, c'est que les projets prioritaires n'apparaissent pas.

Pour ce qui concerne la dette, elle est amenée à augmenter, fatalement, de 6,1 M€ sur la période 2015-2017, et je vous rejoins là-dessus, quant au choix que vous avez fait. On ne peut pas en faire une affaire de religion, comme dirait M. Corde, qui n'est pas là ce soir. On va emprunter plus, et cela semble en effet la seule marge de manœuvre. Mais un bémol toutefois, vous le savez bien : la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain.

Enfin, concernant la dette garantie, on notera un soutien désormais compté aux bailleurs sociaux. Leur dire cela, n'est-ce pas montrer qu'il y a trop de logements sociaux à Nevers ? Et de la sorte, n'est-ce pas s'ancrer, encore une fois, dans une politique expressément de Droite ? En tout cas, cela stigmatise la périphérie par rapport au centre.

En conclusion, je dirais que l'on peut s'interroger sur l'ambition de la Ville. Rentrer dans la moyenne des villes, ce n'est pas en lien forcément avec les attentes et les besoins de la population, qui n'ont pas sans doute pas fait l'objet d'une analyse suffisante.

Je note qu'il n'y a pas d'orientation claire pour 2015, pas de ligne de force en matière d'équipements, en matière de soutien au secteur économique, finalement peu d'informations utiles au débat de fond. Je note également, je ressens en tout cas, une réelle inquiétude s'agissant des moyens des services. Et enfin, on peut s'interroger sur la politique d'Agglomération. L'Agglomération pourrait être en effet le fer de lance de la politique d'investissement, et les communes pourraient contribuer de façon égalitaire à la richesse et à l'offre de services territoriale. Pour l'instant cette question ne me semble qu'abordée en filigrane. On évoquera peut-être après les projets que l'on aimerait voir portés.

M. le Maire –

Ce n'est pas très gentil pour les services financiers qui ont fait un travail que moi, je salue.

Contrairement à vos propos, qui peut-être portent davantage sur la forme qu'ils ne traitent le contenu que vous nous prêtez, dire que nous ne soutiendrons plus les bailleurs sociaux, cela est faux : nous les conduisons simplement sur une autre direction pour la garantie, c'est différent. Je peux vous dire que nous travaillons très en lien ; j'étais encore en matinée de travail sur le projet de réhabilitation du Banlay, auquel je vais associer Les Courlis, avec des enveloppes qui vont se dégager aussi sur la réhabilitation de logements, et de rénovation. Donc, je ne peux pas vous laisser dire certaines choses. Vous avez, Mme Charvy, toujours cette tendance à classer à Droite, à Gauche, etc. Les Français en ont assez. En ont assez. Ils vont vous le dire bientôt à nouveau dans les urnes. Mais peu importe. Et tant que vous ne voulez pas le voir, et bien tant pis pour vous.

Le travail que nous menons sur le Plan Local d'Urbanisme. – sur lequel l'équipe précédente était très en retard, si bien que nous sommes amenés à rattraper cela et d'ailleurs, nous allons le développer en présentation publique. Je sais que cela vous déplaît, M. Sainte Fare Garnot ; c'est la vérité. D'ailleurs, les services différents étaient très surpris sur la mise en place du PLU – nous amène à être accompagnés par un cabinet, qui est spécialisé en la matière. Or, ce cabinet est très surpris de ce que vit Nevers, c'est-à-dire un départ de populations de son cœur de ville, comme jamais dans des villes similaires ; dans le meilleur des cas, en conurbations, dans des villes qui ne sont pas dans l'agglomération, comme Saint-Eloi ; et dans le pire des cas, des départs du département.



Pour contrer cette baisse démographique – et nous avons aujourd'hui, à faire les mêmes équipements, le même personnel à la Ville, qu'il y a 15 ans, où nous étions pratiquement 50 000 habitants, parce que les équipes d'avant n'ont pas anticipé la difficulté. Alors, qu'on ne nous donne pas de leçon, s'il vous plait. Vous nous jugerez aux résultats – nous faisons le pari, en baissant la fiscalité, d'intéresser les citoyens à nouveau à Nevers, à son centre ville.

Nous étions, vous le savez, au-dessus, bien au-dessus de la moyenne des taxes d'habitation et des taxes foncières. Et donc nous souhaitons revenir à un niveau qui soit raisonnable, qui soit compris. Nous ne critiquons pas l'impôt. L'impôt doit être expliqué. L'impôt a son utilité. Par contre, trop d'impôt tue l'impôt, cause la fraude et est créateur de départs. Donc, il faut absolument que Nevers reprenne des habitants. C'est un enjeu aussi pour la dotation de l'Etat, vous le savez, puisqu'elle est fondée sur le nombre d'habitants. Aussi, nous souhaitons marquer un signe fort. Et puis, cela fait partie de nos engagements de campagne, pour lesquels les habitants nous ont élus : la baisse des impôts locaux, pour arriver à un niveau qui soit raisonnable. Donc, c'est notre ambition.

Vous interrogez sur le fait de savoir si c'est une bonne stratégie que de les baisser. Nous ne nous facilitons pas la vie. C'est vrai que par les temps qui courent, je pense que cela aurait pu être fait avant, alors qu'il n'y avait pas la baisse de dotations de l'Etat d'une telle ampleur. L'équipe précédente aurait pu remettre les taux d'impôts à un niveau raisonnable ; cela n'a pas été fait. Pour ma part, j'ai effectivement souhaité que nous tenions notre engagement de campagne malgré la difficulté voulue par un gouvernement que vous soutenez, ou que vous avez soutenu, qui va dans un sens d'austérité. C'est son choix : nous faisons, nous, une politique de rigueur sur le plan du fonctionnement et une politique d'ambition sur l'investissement. L'investissement, c'est croire en l'avenir. Il n'a pas été investi antérieurement suffisamment. La Ville n'a pas été endettée antérieurement suffisamment, et aujourd'hui nous le payons. Le bon sens des Neversois leur permet de comprendre qu'un bâtiment non entretenu, des écoles non entretenues pendant 20 ans, occasionnent une note qui est deux ou trois fois plus lourde qu'elle ne le devrait. Et j'invite les neversois, une nouvelle fois, à lever leur nez, et à regarder l'état des bâtiments de Nevers ; ils auront l'illustration de la mauvaise gestion des équipes précédentes. Alors oui, moi, je vous le dis : est-ce que c'était une si bonne stratégie que de maintenir l'impôt si haut alors qu'il aurait fallu le baisser pour conserver de la population ? L'erreur est là.

Vous évoquez l'usager. Nous ne compensons pas sur l'usager ; mais l'usager, il est normal aussi qu'il contribue aux équipements que nous lui proposons. Donc, baisses d'impôts, pour intéresser la population à s'implanter à Nevers à nouveau ; et puis nous allons nous intéresser à la tarification. Cela ne veut pas dire que nous allons l'augmenter systématiquement ; nous allons simplement avoir une tarification cohérente, qui n'a pas été revue depuis très longtemps, et qui, vous l'avez vu dans les graphiques, est à Nevers, très basse par rapport aux autres villes, qui est insuffisante, et c'est d'ailleurs dénoncé par la Chambre Régionale

des Comptes. Et je le dis, à la population neversoise à nouveau : nous avons le rapport provisoire, que l'on ne peut pas publier. Nous avons tiré les leçons de ce rapport provisoire, et bien évidemment, quand nous aurons le rapport définitif, il sera diffusé intégralement à la population et à la presse, et vous verrez, parce que moi je les connais déjà, les index qui ont été marqués sur les erreurs du passé. Donc, nous souhaitons corriger ces erreurs du passé, Et ce que nous vous proposons aujourd'hui fait partie justement des changements que nous apportons. Vous parlez de la piscine, on ne va pas revenir sur le coût de la piscine « mirobollesque » qu'on nous a promis. Nous allons être sur un équipement plus raisonnable qui sera accessible à tout le monde.

Vous avez évoqué, Mme Charvy, la question de l'Agglomération, que je connais bien. Nous travaillons, en lien, pour que les choses soient équitables, entre les collectivités, et moi, je suis comme vous, je suis pour une identité de territoires, quelque part, y compris sur les coûts fiscaux, y compris sur un certain nombre de valeurs que nous devons d'avantage partager. Donc, je mène actuellement la mise en place d'un pacte fiscal et financier, avec la vice-présidente aux Finances, pour que, justement, il y ait une meilleure solidarité entre les communes de l'Agglomération ; ce qui peut jouer, ce qui peut contribuer sur le coût. Je prends l'exemple d'un service commun, que nous avons validé, qui concerne l'instruction des permis de construire – d'autres villes s'intéressent à ce que fait l'Agglomération, comme La Charité sur Loire, qui va faire appel à un service commun de ce type – ce qui va permettre de diminuer le coût pour chaque commune de l'intercommunalité. Voilà, c'est un exemple très concret dans le sens serein, parce que nous avons désormais du dialogue entre les élus.

Je pense que le soutien aux bailleurs sociaux, nous l'avons aussi. Ce n'est pas parce que nous allons demander d'orienter un peu mieux et différemment les garanties que nous ne serons pas là. Il y a trop de logements vacants. Il faut mieux de logements à Nevers, aussi. Nous sommes dans cette logique-là.

Voilà, j'ai balayé un petit peu certains arguments ; je ne suis pas exhaustif. Peut-être M. l'Adjoint aux Finances peut-il également répondre de son côté ?

M. Suet –

Merci M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur la baisse d'impôts, puisque vous l'avez fortement expliquée. Baisse des dotations, baisse d'impôts ; quand bien même nous n'aurions pas baissé les impôts, nous vivons de toute façon la baisse des dotations. Donc, il faut bien que nous réalisions des économies. Sinon, si nous ne faisons pas d'économies, nous ne pourrions pas rembourser notre dette, et surtout, nous nous privons d'une capacité d'investissement, dont d'ailleurs, la Ville a besoin, et ô combien, nos entreprises.

Quant aux logements sociaux, oui, il y a trop de logements sociaux. Allez voir Nièvre Habitat, ils vous le diront. Ils ont un taux de vacance très important. Ils ont en plus d'ailleurs un parc vieillissant, ce qui leur pose énormément de soucis. Avant que nous ne donnions une caution, nous regardons les bilans. Et je peux vous dire qu'ils ont – je ne peux pas dévoiler le chiffre, ce n'est pas à moi de le faire – une somme d'impayés relativement élevée, Aussi, nous les aidons, mais ceci au travers, par contre, d'une politique de partenariat que nous avons avec eux : je ne vois pas l'intérêt de faire des logements sociaux à la périphérie des

villes, il est bien plus judicieux de restaurer les petites unités en centre ville ; tel que cela a pu être fait rue Jean Desveaux, en face de la Banque de France – c'est une réalisation de Logivie –. Nous incitons – Nièvre Habitat d'ailleurs est très favorable à cette démarche – à faire la même chose sur des opérations de ce type, certes moins importantes, mais cela redore le cachet de la ville de Nevers.

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

M. le Maire, la présentation qui nous est faite a d'abord un avantage, celui d'aborder la question en donnant les orientations non seulement pour 2015 mais également pour les années suivantes. Cela donne une lecture limpide des orientations qui seront les vôtres : baisses des impôts, augmentation des tarifs municipaux, réduction des dépenses de fonctionnement. Pile poil un programme de Droite. Cela a le mérite de la clarté : baisses des impôts, augmentation des tarifs municipaux, réduction des dépenses de fonctionnement égalent « programme de Droite », je le confirme, voilà. C'est comme cela, partout en France.

La première partie du document que vous nous présentez relate la situation nationale et les orientations gouvernementales actuelles auxquelles, finalement, vous nous proposez de nous adapter, et de nous plier sans combattre. Nous, élus communistes, assumons de dire que ces orientations doivent être combattues et que c'est même le rôle des élus locaux de s'y opposer et de mobiliser la population pour gagner un changement de cap. Nous vous avons proposé au conseil municipal du mois d'octobre la motion de l'Association des Maires de France, que nous avons adoptée ici à l'unanimité. La cohérence voudrait, M. le Maire, que l'équipe municipale se mette en situation de résistance, alerte la population sur le fait que le Gouvernement n'en a absolument pas tenu compte et qu'il poursuit dans la voie d'une baisse drastique des dotations aux collectivités, ce qui est criminel pour des communes comme la nôtre, et en plus, inefficace économiquement. C'est au total 28 milliards de dotations qui vont être enlevées aux collectivités d'ici 2017. Page 21, vous donnez le chiffre de 12,5 milliards, mais c'est pour la seule année 2017. Si nous cumulons les baisses pour les années 2014, 2015, 2016, 2017, c'est 28 milliards, et c'est tout simplement colossal, cela représente 30 % des baisses de dotations d'État. C'est du jamais vu. Et c'est d'autant plus injuste que, comme vous le notez page 11, la dette des collectivités locales représente *seulement* 9 % de la dette publique, c'est-à-dire rien du tout. D'ailleurs, les collectivités, elles, sont obligées de voter des budgets à l'équilibre. On taille donc dans les moyens des collectivités, alors qu'elles ne sont en rien responsables de l'explosion de la dette publique. Je rappelle d'ailleurs que cette explosion est le fait, après la crise de 2008, du transfert aux États de la dette privée issue des pratiques spéculatives des banques. Or, l'argent des collectivités comme Nevers, sert lui, à financer des dépenses utiles : des crèches, des écoles, des routes, des piscines. Il ne sert en tout cas pas à alimenter la fournaise de la spéculation financière, ou à rejoindre les paradis fiscaux. A ce sujet, tout le monde a en tête les records battus en fin de semaine dernière par le CAC 40, qui a repassé allègrement la barre des 5 000 points, engendrant la liesse de Jean-Pierre Gaillard à la Bourse de Paris. Tout le monde a en tête les 60 à 80 milliards d'euros annuels de fraude fiscale, et tout le

monde a en tête que la France est aujourd'hui la championne d'Europe du versement de dividendes aux actionnaires. Donc, de l'argent il y en a, dans la sixième puissance économique mondiale, et ce n'est pas dans les poches des collectivités qu'il faut aller le chercher. C'est donc à la fois profondément injuste, et dramatiquement inefficace, j'ajoute, du point de vue économique : quand on sait que les collectivités locales représentent 75 % des investissements publics, on mesure le rôle d'une ville comme la nôtre dans l'économie locale, à fortiori dans un département fragile comme la Nièvre. Asphyxier les collectivités, c'est asphyxier toute l'économie locale. J'en veux pour preuve les 600 emplois qui ont été supprimés dans le BTP dans la Nièvre, depuis juillet dernier. 600 emplois dans le département de la Nièvre en moins d'un an, et 140 apprentis. Nos entreprises locales ont absolument besoin de la commande publique, et les besoins sont immenses, pour entretenir nos voiries, nos trottoirs, nos réseaux, ou rénover nos logements sociaux. Il faut donc, M. le Maire, très clairement, s'opposer à ces baisses de dotations de l'Etat, et à ces politiques d'austérité qui vont, d'après les chiffres que vous nous donnez page 34, nous priver de 3, 6 M€ en cumulé d'ici à 2017 – vous pourrez calculer le nombre de kilomètres de trottoirs que cela représente, pour notre ville de Nevers – et même 6,4 M€, si nous perdons, comme c'est probable, la dotation de solidarité urbaine. 6,4 M€ en moins ! Et cela alors que le « panier du maire », comme on dit, c'est-à-dire l'augmentation mécanique des dépenses de la Ville à services constants, va lui, suivre le chemin inverse.

Face à cela, M. le Maire, nous vous proposons d'engager une véritable bataille politique, comme l'ont fait récemment des maires communistes, en fermant leur mairie pour une journée, afin de mobiliser les populations, les entreprises, les élus des communes voisines pour gagner un réel changement de cap, sinon, nous allons mourir, tout simplement.

Autre bataille politique que nous vous proposons, M. le Maire. Nous lisons, page 41, que les intérêts de la dette de la Ville s'élèvent à 1,8 M€ chaque année. Nous remboursons 3,1 M€ en capital, plus 1,8 M€ en intérêts, cela fait des échéances de 4,9 M€. Où vont ces 1,8 M€ d'intérêts ? Ils vont grossir les profits des banques, comme la Société Générale, qui vient de distribuer 900 M€ à ses actionnaires, et qui comptabilise 139 filiales dans les paradis fiscaux. Une proposition, M. le maire : eu égard à l'évolution quasi nulle du PIB bourguignon, le taux d'intérêt moyen de 3,9 %, nous a dit M Suet, de ces emprunts représente un prélèvement excessif ; il faut demander le report, voire l'annulation de ces intérêts d'emprunts. Je ne parle pas du capital, je parle des intérêts d'emprunts. Cela reviendrait en partie à compenser les baisses de dotations d'Etat, et ce serait une bien maigre contribution de la finance au développement des collectivités comme la nôtre.

Voilà ce que nous devrions faire, M. le Maire. Au lieu de cela, vous nous proposez de nous adapter, et de nous adapter de la pire des manières, c'est-à-dire en ajoutant un programme d'austérité communale à l'austérité gouvernementale. Si je résume, vous annoncez la poursuite de la baisse des impôts locaux, une « baisse » entre guillemets, bien sûr, que ne connaîtront que ceux qui paient des impôts locaux, c'est-à-dire en tout cas pas les plus fragiles des neversois.

Cette baisse, pour les propriétaires occupants qui paient donc taxe foncière plus taxe d'habitation, vous l'estimez en moyenne à 55 € entre 2013 et 2015, c'est-à-dire 25 € à peu près entre 2014 et 2015. Cela fait deux pizzas au Florentin, et cela préfigure, d'après vos calculs, une nouvelle baisse de 4,8 % du produit fiscal d'ici à 2017, s'ajoutant aux 3, 2 M€ de baisse de dotations de l'Etat. Vous assumez donc le fait que, dans les années qui viennent, les ressources de la Ville vont diminuer de manière drastique, et vous l'accrochez encore par une baisse d'impôts.

Pour compenser cette baisse de ressources, vous annoncez trois choses. D'abord une réforme de la politique tarifaire, afin de « *rendre notre politique tarifaire économiquement plus efficace, et d'accroître la part de financement des usagers dans le coût des services rendus* ». Que de circonvolutions pour dire en français « augmentation des tarifs municipaux ». Donc, vous annoncez une augmentation des tarifs municipaux pour financer les baisses d'impôts : double peine, pour les plus fragiles, qui non seulement ne verront pas la couleur des baisses d'impôts, puisqu'ils n'en paient pas, mais qui, en plus, seront amenés à payer plein pot les services de la mairie.

Deuxième chose : vous annoncez un objectif d'évolution des charges d'exploitation de - 9 % d'ici à 2017 ; j'ai fait le calcul, l'objectif étant de passer de 51,1 M€ en 2014, à 45,8 M€ en 2017. Cela fait bien - 9 et quelque %, presque 10 % de baisse en trois ans, et cela hors augmentation du « panier du maire ». Quand on sait que les charges d'exploitation sont constituées à près de 60 % par les dépenses de personnel, cela veut dire quoi ? Je vous pose donc clairement la question ce soir, M. le Maire : combien de dizaines de postes d'employés municipaux seront supprimés d'ici 2017 pour arriver à une baisse de 10 % des charges d'exploitation ?

Troisième chose : vous annoncez une accélération des transferts de compétences à l'Agglomération afin de faire supporter par le budget communautaire des dépenses qui devraient être assumées par notre commune de Nevers, à l'instar du transfert de la Maison de la Culture, qui a été voté lors du précédent Conseil. Cette démarche vide encore un peu plus les communes de leurs prérogatives et de leurs compétences, et elles n'ont pas franchement besoin de cela, vu la réforme territoriale qui vient d'être adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Le jour où il ne restera plus que l'état civil et le cimetière, les conseils municipaux seront certes moins animés, mais la démocratie aura sans doute pris un sacré coup dans l'aile.

Je l'ai dit en introduction, M. le Maire, baisse d'impôts, baisse des dépenses de fonctionnement, hausse des tarifs municipaux : on a ici le triptyque d'une approche budgétaire authentiquement de Droite, que pour notre part nous combattons, parce qu'elle passe les mécanismes de solidarité par pertes et profits. Nous attendons de voir le budget lors du prochain conseil, mais d'ores et déjà, les orientations que vous nous donnez ce soir laissent peu de place au doute.

M. le Maire –

Vous restez vous aussi dans le classique Droite-Gauche dont les citoyens ne veulent plus. Entendez un jour la rue et soyez avec les gens. Juste quelques mots, et je passerai la parole à M. l'Adjoint aux Finances. Tout d'abord, vous avez raison, c'est la première fois qu'une vision à trois ans est présentée. C'est intéressant. Cela permet à la population, et aux élus de cet hémicycle, de voir ce que nous vous proposons. Mme Charvy, vous disiez tout à l'heure qu'il n'y avait pas de priorités ; je suis désolé, nous avons identifié un certain nombre de bâtiments que nous allons remettre à niveau, qui devraient l'être depuis longtemps, et puis des projets nouveaux qui seront détaillés ultérieurement.

Je regrette encore une fois... on peut le prendre sur le ton de l'humour, mais il y a des choses qui ont du mal à passer, quand même. M. Diot, vous évoquez la motion de l'Amicale des Maires de France. Aucune écoute, aucune écoute du Gouvernement actuel. Alors j'ai envie de vous dire que, si vous voulez que nous entrions en résistance, redescendons un peu sur terre. Fermer la mairie, un jour, cela va donner quoi ? Et les mairies communistes qui ont fermé un jour, cela a donné quoi ? Elles sont plus riches aujourd'hui ? Une journée de travail en moins, des services en moins. Cela a donné quoi ? J'ai envie de vous dire : adressez-vous à votre voisin de devant, M. Sainte Fare Garnot. C'est le gouvernement actuel qui fait une politique de Droite. Les gens n'ont pas bien compris, ils ont cru que c'était un gouvernement de Gauche, moi aussi. Alors, je ne sais pas trop, dans votre débat, comment vous vous retrouvez ensemble, mais bon.

Vous nous dites : « *Vous nous privez, sur les trois ans de plus de 3 M€* ». Je ne vous prive de rien. L'Etat a décidé d'impacter les collectivités, et en priorité les mairies. C'est l'Etat, c'est l'Etat qui s'inscrit là-dedans. Alors qu'il faille faire des économies, très bien, nous le faisons ; je pourrais vous donner des exemples très concrets. Par contre, ce n'est pas nous qui privons les neversois des dotations, sûrement pas. Donc, je ne vous laisserai pas dire cela.

Nous faisons face aux difficultés. Effectivement, pour des élus, il y a eu des temps plus fastes, pour mener des projets. Effectivement, pour nous, cela a été plus compliqué. Nous allons essayer d'être à la hauteur. Encore une fois, c'est le choix de vos amis du même groupe, Nevers A Gauche. Il faut vous en rappeler.

Vous faites de l'ironie sur l'impôt et les pizzas, mais je peux vous assurer qu'il n'y a pas que des personnes au RSA qui sont à 55 € près. Il y a aussi des personnes qui travaillent et qui paient des impôts. Vous en vous en moquez, mais moi, je suis à l'écoute de ces personnes-là, qui très souvent sont à découvert chaque fin de mois. Et oui, la baisse d'impôts que nous menons, elle est importante. Vous parlez des plus fragiles. Je vous assure que, si Nevers arrive à intéresser des personnes moins fragiles, les plus fragiles auront encore davantage leur place, parce qu'une politique sociale, cela a un coût, et il faut la mener ; il faut donc aussi des personnes qui peuvent la payer ; ce qui est de moins en moins le cas à Nevers, et il faut aussi des contributeurs fiscaux.

Quant à la refonte des tarifs, vous avez mal lu : nous n'avons pas indiqué : « *augmentation de tous les tarifs municipaux* ». Nous avons mis « *refonte* » : cela n'a pas été fait depuis des années ; c'est complètement anormal. Quelle entreprise, quelle collectivité ne revoit pas ses tarifs régulièrement ? Pourquoi la Ville de Nevers ne le ferait-elle pas ? Et vous verrez que la Chambre Régionale des Comptes n'est pas très gentille avec nous. Et vous avez vu aussi la part que les tarifs représentent, c'est-à-dire rien, par rapport à une moyenne qui pourrait être raisonnable. Mais encore une fois, il n'est pas choquant que l'usager contribue à un service public qui lui est proposé.

Et puis, j'arrive sur le transfert au niveau de l'Agglomération, et là, vous me faites sourire, vous rejoignez un peu vos amis communistes – et socialistes pour une fois, cela ne va pas durer – à Varennes-Vauzelles, qui viennent nous dire que « *l'Agglomération ne prend pas en compte les communes* ». Vous savez, ceux qui n'ont pas encore compris que l'intercommunalité était l'avenir des communes risquent de rater le train. Et l'idée, ce n'est pas de tout transférer. Je suis maire comme les autres maires des communes et je tiens à ce que les mairies, les municipalités, conservent des compétences, des prérogatives, et les autres maires aussi. Simplement, aujourd'hui, si nous voulons y arriver, il faut travailler ensemble, et c'est nouveau. Donc, nous travaillons ensemble, sur des projets. Et donc, pour pouvoir les développer, il faut pouvoir avoir les compétences pour le faire, et les soutenir. Je pense par exemple à la Maison des Spécialistes. Oui, davantage de compétences à l'Agglomération, davantage de renforts et de positionnements. Je sais que M. Sainte Fare Garnot est d'accord, il soutient ce projet de Maison des Spécialistes...

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)* Nous l'avons créé.

M. le Maire – Vous l'avez créé, nous le finalisons. Nous avons travaillé en partenariat, et en relais ; donc nous sommes capables d'être grands et intelligents ensemble. Je regrette que votre voisin de derrière ne soit pas d'accord, mais c'est comme cela. Chacun a le droit de se positionner ; moi je dis simplement, et plus sérieusement, que l'idée n'est pas de déshabiller les municipalités, mais simplement de travailler mieux, vous le savez. Aujourd'hui, dans le monde qui nous attend, dans les difficultés qui ont été résumées, si nous ne sommes pas capables de nous unir sur un territoire, somme toute limité qui est l'Agglomération de Nevers, je crains effectivement que nous n'allions plus bien loin : ce n'est pas mon ambition. Je souhaite que ce soit raisonné, et vous le savez, les mutualisations, les transferts, sont soumis aux avis des partenaires sociaux, et les choses se font tranquillement, avec une évolution logique de l'intercommunalité. Chacun a le droit évidemment de ne pas y adhérer, mais en tout cas, l'avenir est là. M. Cordier, vous vouliez vous exprimer.

M. Cordier – Je voudrais juste revenir sur l'intervention de Mme Charvy, qui m'a étonné. Votre intervention était étonnante. Sur la question de la baisse des impôts, vous auriez préféré que les autres villes de la strate attendent en fait que cette baisse des impôts n'ait pas lieu et que nous rejoignons sur une hausse des impôts à un

moment donné ? Seriez-vous favorable à un exode de notre population, pour aller dans des communes avoisinantes, et donc désertier notre ville ? Je pense que les neversois vont pouvoir apprécier. Et puis je voudrais revenir sur une petite note d'humour. Vous nous avez dit que *moins plus moins* est égal à moins. Revoyez vos manuels de mathématiques, vous verrez que moins plus moins égale plus.

- M. le Maire – Merci pour cette petite leçon de mathématiques.
- Mme Charvy – M. Cordier, c'est parce que je suis professeur de français sans doute.
- M. le Maire – Nul n'est parfait.
- M. Sainte Fare Garnot – (*hors micro*) Moins plus moins, ca fait quand même moins.
- Mme Charvy – M. Cordier, vous avez beaucoup d'humour, mais c'était bien un propos politique que je tenais, et par ailleurs, je ne crois pas que vous ayez compris ce que je voulais dire par rapport à la baisse des taux : je crois que l'on prend des mesures qui sont un peu prématurées, précipitées par rapport à une situation nationale.
- M. Cordier – J'ai compris.
- Mme Charvy – Mais j'aime beaucoup l'humour, M. Cordier.
- M. Cordier – Moi aussi, j'aime beaucoup l'humour, mais je pense que vous n'aviez pas compris mon humour. Je pense que surtout vous incitez, en fait, à ce que nous ne baissions pas les impôts locaux, et qu'il y ait une fuite des populations. Et c'est ce que disait M. Suet tout à l'heure : quand des personnes viennent acheter des biens immobiliers à Nevers, elles demandent surtout quel est le taux de la taxe d'habitation. Donc, si vous continuez comme cela durant des années et des années, vous allez diminuer encore un peu plus la population actuelle. Voilà, c'est ce que j'ai voulu dire.
- Mme Charvy – Le rapport de cause à effet que vous faites est un rapport un peu hâtif, me semble-t-il. Ce que j'ai dit, c'est que l'impôt n'était pas punitif a priori. Mais, c'est mon point de vue, M. Cordier ; je fais de la politique, et j'appartiens à une famille politique qui pense que l'impôt est un moyen de redistribuer la richesse. Je sais très bien que quand on est à l'UMP comme vous, on ne pense pas la même chose. C'est la raison pour laquelle le clivage Droite Gauche a toujours lieu d'exister.
- M. le Maire – Je voulais juste rappeler que Nevers A Gauche proposait, pas dans le début de campagne, mais en prenant le relais des autres mouvements, la baisse des impôts aussi. Je regrette maintenant que vous reveniez dessus. C'est un peu phénoménal. M. Suet.
- M. Suet – Merci, M. le Maire. Je ne répondrai pas à M. Diot par rapport au plan national ; nous n'y pouvons pas grand-chose ici, nous sommes d'humbles neversois, dans une petite ville de 36 200 habitants. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une politique nationale. Vous avez vu que ce sont les communes qui font le plus gros effort ; c'est comme cela. Donc, il faut bien que l'on s'adapte. En conséquence, nous devons faire des efforts. Je suis d'accord avec vous, il y a besoin de



commande publique. Mais pour avoir de la commande publique, nous sommes obligés de faire des économies.

La baisse d'impôts était nécessaire, notamment par rapport aux communes environnantes. Imaginez, s'il reste 20 000 habitants à Nevers, comment allez-vous entretenir Nevers ? Je vais vous rappeler les taux des communes environnantes.

Nevers : valeur locative moyenne de 3 283 €.

Coulanges les Nevers : 3 909 €.

Marzy : 3 272 €. Sensiblement comme Nevers.

Impôts à Nevers : 20 à 25 % en 2014 avec une valeur locative de 3 283 €.

Marzy : 12,68 % de taxe d'habitation, avec une valeur locative moyenne identique à la notre. Taxe foncière : 12,80 %.

Où vont aller habiter les gens ? A Marzy. C'est aussi simple que cela.

Je pourrais vous citer Saint-Eloi, c'est encore pire, il faut diviser par 2,5. Donc, c'était une nécessité de baisser les impôts. Sinon, les habitants vont continuer de partir, et nous n'aurons plus les moyens d'entretenir la ville. Quand je vous entends parler, soit vous vivez dans le XIX<sup>e</sup> siècle, soit vous êtes la réincarnation de quelqu'un qui a vécu au XIX<sup>e</sup> siècle. Je ne comprends pas.

- M. le Maire – Mais en tout cas, cela reste de l'Histoire, M. Suet.
- M. Suet – Très franchement, le scandale, M. Diot, ce n'est pas la richesse. Le scandale, c'est la pauvreté.
- M. Diot – Justement. 190 milliards qui vont en Suisse...
- M. Suet – Laissez les capitalistes faire de l'argent, ils savent le faire, ils ne savent faire que cela. Vous, vous ne savez pas faire, c'est pour cela que vous êtes restés pauvres. Mais après, vous pourrez discuter du partage, parce qu'au moins il y aura quelque chose à partager. S'il n'y a rien à partager, vous savez... Vous savez M. Diot, il y a un proverbe qui dit : « *quand les gros maigrissent, les petits meurent* » Rappelez-vous en bien.
- M. le Maire – M. Francillon voulait intervenir, puis M. Barse.
- M. Francillon – Merci M. le Maire. Le débat d'orientation budgétaire est un moment très important de la vie de notre collectivité, et c'est pourquoi je souhaite intervenir. Il faut qu'il y ait des membres de la Majorité et des membres de l'Opposition qui s'expriment. Je voudrai le faire en restant dans le champ de mes délégations, en indiquant d'emblée que je partage pleinement les orientations qui nous ont été présentées par M. Suet. Je les partage pleinement. Je ne parle de fiscalité : c'est vrai que moi, en tant que contribuable neversoise, je suis bien content de payer moins de taxe d'habitation et de taxe foncière, certes. Je ne vais pas non plus parler des baisses de charges d'exploitation. Nous avons les chiffres que vous avez communiqués, qui sont quand même préoccupants : 87 € par habitant de différentiel, pour ces charges, c'est quand même un peu élevé. Je voudrais cibler mon intervention sur deux points. D'abord sur ce qui concerne les orientations liées au bâtiment et de

travaux publics, et ensuite en ce qui concerne le patrimoine et la rénovation du patrimoine.

Sur le BTP, je dois dire que les efforts que nous envisageons dans ce secteur, qui devient quasiment sinistré, sont quasiment indispensables. J'étais samedi dernier aux journées portes ouvertes du CFA, et j'ai longuement discuté avec le directeur qui me faisait part de sa préoccupation : il y a de moins en moins d'apprentis qui sont formés au CFA de Marzy ; et c'est quelque chose de très fâcheux, parce que la formation en alternance, c'est une excellente formule pour les jeunes, dont on va ainsi favoriser l'entrée dans la vie active. Alors tout ce qui va dans le sens du développement de ce secteur d'activité retentit bien entendu sur la formation de nos jeunes, et par conséquent, je suis d'accord avec les orientations qui sont prises à cet égard.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir concerne le patrimoine et la rénovation du patrimoine. Là encore je suis tout à fait d'accord. Je suis même tout à fait heureux des orientations qui sont prises. A cet égard, je ferai trois citations. L'une extraite du magazine municipal de décembre dernier, consacré au patrimoine historique, avec en titre et en sous-titre : « Il y a urgence. La question n'est plus d'ordre esthétique mais de sécurité publique. » Monsieur Lamourère, Architecte des Bâtiments de France, qui a ce propos, dans l'article : « *on part de zéro.* »

Deuxième citation : c'est un titre du *Journal du Centre*, je n'en ai plus la date. Il est indiqué à propos de la médiathèque « *le vers qui plombe la médiathèque* », avec toutes les infiltrations d'eau. Nous avons un patrimoine qui se dégrade de plus en plus. Et pas seulement le patrimoine scolaire, mais bien d'autres bâtiments.

Ma troisième citation, je l'extrahis du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2014, au cours duquel, j'étais dans le public, M. Corde, Adjoint aux Finances a fait un exposé complet, fort intéressant sur les orientations budgétaires de l'époque. Or je lis dans ce compte rendu, qu'il est beaucoup question de crise et de baisse des dotations de l'Etat : « *maintenir les services publics avec moins d'argent* ». Voilà ce qu'il va falloir faire, nous dit-on. Avoir l'ambition de continuer à investir pour Nevers avec moins d'argent, l'ambition d'augmenter ce niveau d'investissement. Il n'y a pas d'investissement sans projet. Sans investissement, il n'y a pas de projet.

Je dois dire par ailleurs, que les bâtiments de Nevers – nous habitons une ville qui a des bâtiments magnifiques – le fait qu'il n'y ait pas eu de restauration effectuée à temps, que ce soit pour le beffroi, que ce soit pour le petit théâtre, que ce soit pour bien d'autres bâtiments qui sont de nature à attirer beaucoup de touristes à Nevers, c'est quelque chose d'extrêmement malheureux, et à cet égard, je suis très satisfait des orientations qui sont prises, avec les chiffres qui nous ont été présentés par M. Suet : patrimoine : 4,4 M€, monuments historiques : 0,9 M€... – j'aurais même préféré un peu plus, mais enfin, ne soyons pas trop exigeant – Il y a là véritablement un effort qui est tout à fait louable, et je remercie tous ceux qui ont travaillé sur ces documents pour nous permettre de pouvoir ainsi avoir une vue claire de la situation.



mathématiques. Je voulais simplement vous rappeler qu'en mathématiques,  $- 2 - 2$ , ce qui revient à dire  $(- 2) + (- 2)$  cela fait  $- 4$ . Cela ne fait pas  $+ 4$ .

- M. le Maire – Si nous pouvions aller à l'essentiel, s'il vous plait, M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Non, non, non, non, c'est tout à fait essentiel. Je comprends votre gêne, M. le Maire, mais, c'est pourtant la vérité.
- M. le Maire – Les cours de mathématiques sont réservés aux écoles, justement.
- M. Sainte Fare Garnot – Quand on se dit que cette équipe gère l'argent des neversois, cela fait peur. Maintenant, entrons dans le fond du dossier.
- M. le Maire – Voilà. Merci.
- M. Sainte Fare Garnot – Oui, vous n'avez pas manqué, vous non plus, au débat. Je ne vois pas pourquoi il serait interdit aux membres de l'Opposition. Surtout que vous avez tout de même ce soir une belle démonstration de compétences.

Sur le fond, deux points. D'abord une analyse critique, – et c'est notre rôle – de vos orientations, et par ailleurs, puisque nous sommes dans la construction, des propositions alternatives, nos contre-propositions, notre contre-projet, parce que nous parlons aux neversois de Nevers, de l'avenir, et que nous voulons leur proposer une autre voie.

Sur le premier point – une analyse critique –, en premier lieu, permettez-moi de souligner que vous avez proposé ce soir une bien faible baisse des impôts – qui est intéressante, pour autant, je l'entends, M. Barrse –, que nous ne combattons pas, mais qui est d'abord purement électorale et cosmétique, et dont l'effet réel sur le pouvoir d'achat pour les habitants de Nevers sera très insuffisant par rapport à leurs besoins réels. Ce que nous disons, c'est que s'il doit y avoir baisse, elle ne doit pas être politicienne, elle doit être authentique. L'année dernière, lorsque vous avez pris une première mesure de cet ordre, l'effet réel constaté sur la feuille d'impôts des Neversois a été de l'ordre de 7 €, et non pas de 55, par foyer fiscal ; je ne parle pas, bien sûr, des personnes qui bénéficient d'exonération, parce que leur situation fiscale est modeste, voire très modeste. Premier élément de critique.

Ensuite, je suis très frappé, je le dis à la fois au Maire et aussi à l'Adjoint aux Finances, respectueusement, mais avec un désaccord : je suis très frappé par l'absence de cap et de vision politique. Vous avez manifestement, ce soir, présenté un document, comptable – très incomplet, j'y reviendrai – mais qui n'est en aucune façon appuyé sur un projet politique. Et vous n'avez à aucun moment, parlé dans ce document, à part peut-être la question du patrimoine, et nous prenons acte de cette orientation très volontiers, du projet politique que ce débat d'orientation budgétaire doit mettre au milieu et sur la table. Qu'allons-nous faire pour la culture ? Je me tourne vers vous, Mme l'Adjointe. Nous avons eu un beau débat la dernière fois. Qu'allons-nous faire pour le sport ? Qu'allons-nous faire pour le développement économique ? Qu'allons-nous faire pour l'aménagement urbain ? Autant d'orientations que nous attendons dans un débat d'orientation

budgétaire, chiffrées, précises, de manière à ce que nous puissions à la fois nous préparer au débat qui portera, cette fois, sur le budget, et par ailleurs faire des contre-propositions, que vous êtes en mesure, lorsqu'elles sont convaincantes, d'intégrer, c'est cela la démocratie locale.

Et donc, je considère pour notre part que vous avez raté l'exercice du débat d'orientation budgétaire. A la fois parce qu'il n'est pas présenté ni appuyé sur un cap, et que la municipalité navigue à vue, manifestement, et que sur la question purement financière et budgétaire, – nous aurons aussi sans doute un échange, aussi là-dessus, M. l'Adjoint aux Finances – les chiffres que vous avez présentés sont intéressants, permettent d'éclairer votre stratégie et à ce titre sont tout à fait utiles, mais ils sont trop généralistes. Nous avons eu dans cette enceinte de beaux débats, avec la Droite à l'époque en position minoritaire, des débats très poussés, et qui portaient sur des chiffres précis.

Quelques exemples, sur lesquels j'aimerais avoir des éclaircissements, M. l'Adjoint. Vous avez, dans votre document, indiqué que les charges d'exploitation (si on traduit, ce sont les dépenses des services municipaux pour le quotidien) aller devoir baisser, de manière très substantielle puisque votre projection de baisse est de l'ordre d'une baisse de 5 à 6 M€ pour les trois ou quatre années qui viennent. La question est : sur quels postes allez-vous faire porter ces efforts ? Allez-vous principalement appuyer sur la masse salariale ? Nous ne savons pas. Pour 2015, il apparaît que celle-ci est relativement préservée. Mais *quid* pour la suite ?

Vous avez pris la décision de présenter une stratégie pluriannuelle. J'aimerais, M. l'Adjoint, ce soir, – ce n'est pas une attaque – que vous puissiez aller plus loin, et développer ces différentes questions. Vous avez dans votre document indiqué, et pour le coup, cela pose beaucoup de questions, que dès 2015, les charges à caractère général allaient baisser d'1,9 M€. Ce sont des mots techniques que les neversois ne voient pas tout à fait bien ce dont il est question. Ce que j'aimerais, c'est que vous puissiez nous traduire en mots concrets et compréhensibles par tous, parce dans la notion « charges à caractère général » beaucoup de politiques publiques sont concernées. Je ne fais pas de procès d'intention. Je voudrais savoir ce qu'il en est simplement. S'agit-il de faire porter l'effort sur les associations neversoises ? Effectivement, nous avons une tradition neversoise d'effort plus important qu'ailleurs sur les associations. Est-ce au fond la mesure, – et nous la combattons si c'est vrai – qui est cachée derrière cette formulation technocratique ? Est-ce un effort sur, que sais-je, les contrats en cours de la Ville ? Et si oui, lesquels ? Nous les avons beaucoup renégocié, nous même, en notre temps. Nous avons besoin de ces éléments précis pour pouvoir débattre.

Ensuite, et c'est l'un des deux éléments critiques principaux de notre regard sur votre proposition, c'est la question de l'endettement. Nous avons un désaccord frontal avec vos propositions. Et vous appelez poliment votre politique « *le recours à la dette saine* », c'est cela ? La dette propre. Cela fait penser au bon gras, et au mauvais gras ; la margarine, et puis le saindoux. Le sentiment que nous avons lorsque l'on regarde réellement les chiffres, c'est que malheureusement vous êtes en train de prendre, M. le Maire, Mesdames Messieurs les membres de la Majorité, une orientation extrêmement dangereuse pour Nevers. Vous êtes en train de ré-

édenter la Ville. Je vois d'ailleurs très bien quel conseil vous est donné sur le sujet, puisque nous en avons connu par le passé les effets négatifs. Vous avez prévu, et c'est dans le document, et les neversois doivent le savoir, que d'ici à 2017, c'est-à-dire en trois annuités budgétaires seulement, – donc cela peut doubler d'ici à la fin du mandat – la dette augmente de 6 M€. Évidemment, dit comme cela, chacun se dit que tout va bien, sauf que, depuis la crise de la dette, nos concitoyens sont davantage conscients qu'ils ne l'étaient par le passé de la dangerosité de ces questions. Vous avez dit, M. le Maire, et nous avons un vrai désaccord : « *la Ville n'a pas été suffisamment endettée précédemment* », et vous vous faites le chantre de la dette. Et bien, je suis dans une position strictement inverse et nous défendons une gestion responsable, que vous êtes en train de sortir de la route. 6 M€.de dette supplémentaire, c'est en moyenne, pour les foyers fiscaux qui paient l'impôt soit totalement, soit pour partie, avec des défiscalisations, 400 €.de dette supplémentaire par foyer neversois, que vous allez créer en trois ans ; 400 € d'impôts déguisés que vous prenez pour pouvoir tenir certaines de vos promesses électorales, sans aucune conscience des résultats financiers d'un tel engagement. Et j'en veux pour preuve une chose, c'est que votre projection financière s'arrête à 2017. Or, le portage de la dette, il faudra l'assumer jusqu'en 2020 et ensuite. Et vous savez très bien que ce modèle est intenable, à partir de 2018. Cette politique est une politique intenable. Neversois, on vous endette sans vous le dire ; et le réveil sera difficile, car il faudra bien payer cette dette.

Enfin, sur la tarification, je rejoins ce qu'ont dit les membres de l'opposition de Gauche, vous préparez un coup de matraque d'augmentation des tarifs. Vous nous avez attaqués en nous disant que nous n'avions pas revu les tarifs ; c'est faux, ils étaient revus annuellement. En revanche, la politique constante de la Majorité précédente consistait à ne pas activer le levier des tarifs et à préférer la justice sociale plutôt que la tarification individuelle. Donc, vous préparez manifestement, une opération qui consistera à reprendre dans la poche de l'usager, les faibles sommes, même si elles sont notables, que vous aurez laissées dans la poche du foyer fiscal. Et cette politique est donc, comme sur le stationnement, comme sur la circulation, purement cosmétique. Ce sont des paravents : d'un coté, vous indiquez que vous allez baisser le stationnement payant, et de l'autre, c'est l'inverse qui se produit. Les neversois commencent à s'habituer à décrypter vos messages.

Maintenant, pour faire l'exercice, positif, de construction d'orientations différentes. D'abord, nos orientations financières. Nous avons réussi nous, la bonne gestion, dans le mandat précédent, en réalisant 1 M€ d'économies par an et en désendettant la Ville de 13 M€, en la resituant dans la moyenne de la dette, alors que vous êtes en train de la faire exploser, ce qui est une décision particulièrement irresponsable. Pour rester dans la bonne gestion, nous pensons qu'il est nécessaire effectivement, dans le contexte qui est le nôtre, de réaliser des économies. Nous l'avons fait dans le mandat précédent. Nous pensons qu'il est regrettable d'avoir à continuer à le faire, je partage l'analyse qui a été développée par les autres membres de notre groupe, mais puisqu'il faut les faire, nous pensons que ces économies doivent être discutées et négociées ; ce qui est l'exacte contraire des fermetures d'écoles décidées de manière brutale et non concertée par la majorité actuelle.

Deuxième orientation, le maintien de la dette dans la moyenne des villes moyennes, des villes comparables. Nous avons réussi, après 6 ans d'efforts, à atteindre cette moyenne, à faire en sorte que le fardeau de la dette ne pèse pas

sur les générations de neversois futures ; et vous êtes en train d'alourdir ce fardeau de manière irresponsable. Nous avons un vrai désaccord. Notre gestion, c'est celle de l'attention à l'avenir, et celle de la responsabilité à l'égard des Neversois.

Sur l'investissement, nous sommes proches de vos chiffres. Nous pensons que le niveau soutenable d'investissement est de 10 à 12 M€. D'ailleurs, j'observe que lors du premier débat avec M. l'Adjoint aux Finances, c'était l'année dernière, vous m'aviez fait le reproche de ne pas avoir suffisamment investi, et au fond, la contrainte du monde réel fait que vous rejoignez les chiffres que nous soutenions. Je n'engagerai donc pas de désaccord sur ce point.

Enfin, concrètement, au-delà des orientations financières, nous proposons quelques orientations politiques simples, lisibles et fortes. D'abord, le travail autour de la Loire. Si nous étions aux responsabilités, dès cette année, nous proposerions de continuer les aménagements du quai des Mariniers. Nous avons lancé de cycle d'aménagements ; il était prévu d'autres tranches chaque année et nous proposons qu'en 2015, ce quai des Mariniers continue d'être aménagé dans l'esprit qui avait été défini, pour à la fois, continuer vers l'Ouest de la ville, mais aussi commencer à passer derrière le pont de pierre, comme vous savez qu'il est possible de le faire – nous l'avons défendu durant la campagne – passer derrière la Maison de la Culture, puis l'Hôtel de Loire, et rejoindre le Poumon Vert. Cet axe d'aménagement, ainsi que l'aménagement paysager du quai de la Jonction, ce sont des axes que nous avons défendus dans notre campagne, et qui je crois, mériteraient d'être inscrits dans le budget dès cette année. Ils donneraient attractivité et retournement de la ville vers la Loire.

Deuxième point d'aménagement d'urbain, la rénovation de la place Carnot. Nous pensons qu'elle doit être aménagée rapidement, pour un plateau piétonnier. Nous en avons fait la proposition durant la campagne. C'est présent dans les documents d'urbanisme que nous avons laissés, et c'est fait pour. Nous pensons qu'il est nécessaire de lancer cette rénovation.

Et enfin, nous pensons qu'il est nécessaire de lancer des travaux dans les quartiers, parce que vous tournez le dos aux quartiers populaires et que ceux-ci ont besoin de signaux qui leur permettent de sentir qu'ils font aussi partie de notre ville et de la politique municipale. Voilà pour les projets d'aménagement de la Ville.

Sur le pouvoir d'achat, nous avons un désaccord, et nous pensons que vos mesures sont cosmétiques et insuffisantes. Nous voulons aller beaucoup plus loin pour le pouvoir d'achat des neversois, et nous revenons à la proposition phare que nous avons faites sur ce point pendant notre campagne, celle de la mutuelle pour tous, qui permet un coup de pouce de pouvoir d'achat de 150 € par an, et par foyer.

Et donc, c'est dès cette année, M. l'Adjoint aux Finances, ce n'est pas 7 € en moyenne nets par feuille d'impôt, c'est 150 €.par an et par foyer. C'est applicable dès cette année. Et le mouvement ne cesse de grandir en France, et on ne comprendrait pas pourquoi Nevers, pour des raisons purement politiciennes, parce que c'est la Gauche qui en fait la proposition, ne pourrait pas faire ce geste, pour ses concitoyens. Et je rappelle que le Ministère de la Santé est en train de lancer un appel d'offres national permettant d'encadrer ces mesures de manière solide, de façon à faciliter le travail pour les mairies et à solidifier le dispositif juridique.

Dernier point, nous avons un engagement pour le développement durable ; cela fait partie de nos valeurs et je dirais de la rencontre politique que nous avons su créer entre nos différentes sensibilités à Gauche à Nevers. Et pour le développement durable, nous pensons nécessaire, dès cette année, de lancer un plan d'aide à l'isolation des logements des neversois, en lien avec le conseil général qui, comme vous le savez, travaille sur cette question, notamment en mettant en place le système du tiers payant, qui consiste à permettre un financement de travaux pour les particuliers, très conséquent – on peut engager 10 ou 15 000 € en travaux d'isolation, c'est très considérable –. Cela permet de produire des économies sur la facture énergétique, et ce sont des travaux que souvent les ménages, nous tous, nous ne pouvons pas financer parce que nous n'avons pas la capacité d'emprunt. Le tiers payant, c'est une entreprise, parfois de grands groupes, présents sur les marchés énergétiques, EDF, GDF, leurs concurrents, qui vont financer les travaux ; il peut y avoir un financement public, et c'est ce à quoi nous appelons : la Ville, l'Agglomération, le Conseil Général. Et, en fait, l'économie sur la facture permet de rembourser tout ou partie de ces travaux, ce qui fait qu'au total, vous avez des économies sur la facture énergétique pour les neversois, une diminution de notre empreinte écologique sur le logement et le chauffage, et en plus, une boucle vertueuse pour le soutien à la filière du bâtiment, puisque ce sont des millions d'euros qui sont injectés dans les travaux publics locaux, qui permettent de créer ou de maintenir des emplois.

Voilà nos orientations, M. le Maire, Mesdames, Messieurs les membres de la Majorité, avec la vigueur nécessaire en critique, – vous le comprendrez, bien sûr – mais aussi la franchise en proposition, pour que nous puissions être utiles aux neversois. Merci à vous.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous avez fait une longue liste à la Prévert, digne d'un programme politique. Mais vous n'êtes plus en campagne, et ce n'est pas votre programme que nous appliquons, c'est le nôtre ; donc, nous ne prenons pas le votre. Par ailleurs, je suis toujours aussi sidéré que vous n'ayez pas davantage compris que Nevers n'est ni à Droite ni à Gauche ; Nevers est un schéma innovant de rassemblement, et finalement, le miroir et la représentation des gens, de la population, et non plus des sectarismes. Je note que vous êtes d'une suffisance qui est aussi élevée que le taux d'imposition à Nevers. Et que vous vous permettez de dire que nous aurions raté l'exercice ; mais pour qui vous prenez-vous ? Pour qui vous prenez-vous, M. Sainte Fare Garnot ?



Alors, parlons impôts. Vous vous moquez de la baisse d'impôts que nous avons mis en place. Quinze jours il nous a fallu pour baisser les impôts ; des années, à vous, il vous a fallu pour ne pas voir qu'il fallait les baisser. Je vais vous passer un petit rappel de ce que vous osez prétendre en disant que vous vouliez baisser les impôts tout de suite. Ce n'est pas vrai, et regardez l'article du *Journal du Centre* qui indique que vous ne baisseriez les impôts que s'il y avait de la croissance. Cela vous rappelle des souvenirs, M. Sainte Fare Garnot, cela ? Donc, jamais vous ne vouliez vous inscrire dans une baisse d'impôts, jamais.

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)* C'était dans notre programme.

M. le Maire – Oui, parce que vous avez vu que les autres le faisaient. Relisez, M. Sainte Fare Garnot, c'est à l'écran : « *Je baisserai les impôts uniquement s'il y a de la croissance un jour* ». Donc, aux calendes grecques, vu l'état du pays, y compris par la contribution du parti que vous soutenez. Alors, ne donnez pas de leçons, s'il vous plait, de grâce ; les neversois ne sont pas dupes.

Vous proposez des mesures sur l'énergie. Des mesures sur l'énergie, cela va se passer par l'Agglomération. Vous voyez, vous critiquez l'Agglomération. Mais l'Agglomération pilote des projets forts au niveau du soutien de l'énergie, et le vice-président en est en charge, et va le développer.

Alors, j'ai bien aimé votre partie sur vos conseils sur la Loire, c'est assez singulier. Vous venez de vous rendre compte que la Loire passe à Nevers. Nous n'avons pas besoin de vous : la Loire, les projets, ils vont être développés, budgétés. Et vous confondez aujourd'hui le débat d'orientation budgétaire avec un budget précis que nous aurons que nous allons voter. Là, nous débattons sur les orientations, ce qui est un peu différent. Sur la place Carnot, c'est la même chose, nous n'avons pas besoin de vous pour la rénover. Elle va l'être prochainement. La grande fête de la Loire, que vous n'avez jamais pu organiser, va être organisée cet été. Le feu d'artifice sur la Loire, qui est attendu, va avoir lieu bientôt. Donc, vous savez, les aménagements du Bord de Loire, dont est en charge Anne Wozniak, vont se faire sans vous ; nous n'avons pas besoin de vos idées, qui n'ont pas marché d'ailleurs. Donc, ne nous reprochez pas de ne pas avoir de cap.

Laissez-moi parler de votre mutuelle. Votre mutuelle, c'est votre projet ; il n'a pas été retenu. Comprenez-le. Les Neversois n'en ont pas voulu. Je suis désolé. La mutuelle, vous savez que c'est une moquerie, parce qu'aujourd'hui, la loi impose aux employeurs privés de prendre un positionnement, sauf pour les salariés qui ne le veulent pas. Donc, vous faites croire aux neversois qu'il y a là un projet d'envergure qui va concerner les 37 000 habitants moins les enfants – mais qui seront quand même concernés par les parents. C'est faux, c'est absolument faux. Et les économies que vous annoncez ne sont qu'un mensonge.

Et vous osez nous dire que nous tournons le dos aux quartiers populaires, alors que nous sommes en pleine rénovation des Courlis, que vous n'avez pas su mener, et qui est attendu. Et en pleine rénovation du quartier du Banlay. De grâce, arrêtez avec vos leçons. Je comprends que vous ayez une certaine nostalgie de votre ancienne majorité et qui a échoué, mais tout cela, c'est terminé.

Alors, simplement, dans les grandes lignes, ce que je souhaitais vous dire c'est qu'effectivement, nous sommes sur des contraintes de fonctionnement ; par contre, il est important que la population sache que nous faisons des économies. Et je vais vous montrer quelque chose, et je vais vous en réserver la primeur, c'est le coût de fonctionnement du Cabinet du Maire : ce qu'il était sous votre égide et ce qu'il est sous la mienne. M. Sainte Fare Garnot, quand vous étiez Maire, votre Cabinet dépensait plus de 737 000 €, aujourd'hui, le coût du Cabinet est de moins de la moitié, soit 315 000 €. Cela, c'est une piste d'économies. C'est une réelle volonté d'économies, que nous avons mise en place. Je pense que la population appréciera. Et moi, je souhaite que nous soyons, nous les élus, exemplaires dans les dépenses de fonctionnement de la Ville. Cela commence par là. Ce que vous n'avez pas été capables de faire, nous, nous l'avons fait, et nous vous le prouvons.

Alors oui, rigueur et économie dans le fonctionnement – je sais que cela vous gêne, mais c'est comme cela – ; par contre, soutien à l'investissement, comme l'a rappelé Jacques Francillon : soutien aux entreprises, soutien à la rénovation du patrimoine. Et l'endettement, comme n'a pas eu peur de le dire Mme Charvy, et je salue son objectivité, ne doit pas faire peur. L'endettement n'est pas le surendettement. Surendetter, ce serait une erreur. Endetter, vous, vous n'avez pas été capables de le faire dans des temps meilleurs ; et aujourd'hui la note est salée pour les neversois, sur le patrimoine historique, sur la médiathèque, sur la maison des sports, sur le stade de la Baratte – vous voulez parler sports et culture, je vais vous en parler – sur la rénovation des gymnases, sur les écoles qui se délient ; parlez-en des écoles, c'est de votre responsabilité. Donc, oui, M. Sainte Fare Garnot, nous allons faire avec des moyens plus contraints ce que vous n'avez pas été capables avec davantage de disponibilités, ne vous en déplaie. Je vais passer la parole à Michel Suet.

- M. Suet – Merci, M. le Maire. Simplement, pour décriper un petit peu. Par rapport à M. Cordier, c'est qu'il avait oublié la parenthèse. Avec la parenthèse, le *moins* devient *plus*.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est une soustraction, et non une multiplication.
- M. Suet – *Moins* moins, avec une parenthèse, cela devient *plus*.
- Mme Charvy – Je suis contente d'avoir des cours de maths.
- M. Suet – Vous nous faites part du reproche de la faible baisse des impôts. Elle n'est pas électorale. Nous sommes élus. Nous respectons simplement notre promesse, c'est tout. Et je vous ai expliqué pourquoi tout à l'heure. C'était une nécessité.

Vous nous dites que nous n'avons pas de cap. C'est la première fois que l'on présente un programme d'orientation budgétaire portant sur trois ans. C'est la première fois, vous ne l'avez jamais fait. Nous vous avons présenté un cap sur le mandat, pour les monuments historiques. OK, admettons, ce n'est pas un cap, d'accord.

Vous avez annoncé un chiffre faux, d'ailleurs : les baisses de charges nécessaires, c'est 1,5 M€ à peu près par an ; pas 6 M€. Vous aviez dit 6 M€ sur trois an. C'est 1,5 M€ par an à peu près.

Alors, économies ? On regarde les subventions : Parlons de subventions, M. Sainte Fare Garnot. Moi, j'ai retrouvé des dossiers, M. Sainte Fare Garnot, de subventions, qui sont données à des associations sans vérifier la comptabilité. Rien du tout. Rien du tout. Vous jouiez avec l'argent public. Ce n'était pas votre argent. Il faut être comptable de l'argent public comme du sien.

Ré-endetter la Ville ? Mais l'endettement de la Ville, je vous rappelle, pour mesurer un endettement, c'est sa capacité à se désendetter que l'on observe.

M. Sainte Fare Garnot – Mais vous n'en parlez pas.

M. Suet – Mais attendez, M. Sainte Fare Garnot, ici, on est dans le débat d'orientation budgétaire. On verra au budget ; rendez-vous le 7 avril. Là, on en parlera davantage. Qu'est-ce que vous disiez encore ? Vous en avez dit tellement que je n'arrive même plus à me retrouver. Même niveau d'investissements : bien sûr, mais avec moins de dotations. La nécessité des économies.

Pour les investissements des particuliers, d'accord, c'est une bonne piste, mais il faut du pouvoir d'achat pour cela. Cela veut dire que les particuliers vont s'endetter, et encore faut-il qu'ils aient les moyens de s'endetter.

Je voudrais que l'on présente le tableau sur les charges de fonctionnement, parce que systématiquement, à chaque conseil, vous indiquez que vous avez économisé 1 M€ de charges de fonctionnement. Ecoutez, j'ai recensé les charges de fonctionnement depuis 2008.

2008 : 49 895 000 €.

2009 : 50 000 000 €.

2010 : 48 872 000 €.

2011 : 48 948 000 €

2012 : 49 620 000 €

2013 : 49 562 000 €.

Budget primitif 2014 : 51 000 000 €.

Et donc, où est la baisse de 1 M€, M. Sainte Fare Garnot ? Cela, ce sont des chiffres qui parlent. Où est la baisse de 1 M€, M. Sainte Fare Garnot ? Dites-moi où elle est ?

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, vous avez la parole, pour répondre.

M. Sainte Fare Garnot – Est-ce que l'on pourra, pour les besoins de l'exposé, avoir aussi à l'écran la page 37 de la présentation PowerPoint ? Car, au-delà de la tension, c'est un vrai et beau débat que nous allons avoir, M. l'Adjoint. Car il faut pouvoir joindre les deux : c'est là qu'est le point de débat.

Dans le document que vous présentez, ce sont des chiffres que vous avez agglomérés, mais je ne les conteste pas. Notre stratégie financière a toujours été présentée sur les 6 ans, dans cette enceinte. Renseignez-vous ; vous pourrez retrouver les documents. J'ai pris des engagements en 2008, en tant qu'Adjoint aux Finances, qui consistaient à stabiliser le niveau de dépenses sur le mandat, et à réduire le niveau d'endettement, qui était excessif, et que vous êtes en train de retrouver, au niveau de la moyenne.

Et quand je dis que nous avons fait 1 M€ d'économies par an, c'est la stricte vérité. Donc, je m'appuie sur votre document. En 2008, nous avons dépensé 50 M€ en fonctionnement. Avec l'inflation et la baisse des dotations de l'Etat qui avait déjà commencé, si nous n'avions pris aucune mesure d'économies, nous aurions, sur l'année 2009, un budget qui se serait trouvé naturellement à 51 M€. Vous savez que c'est la vérité : les prix augmentent, le « panier du maire » augmente, vous le savez. A l'époque, l'inflation était de 2,5 points par an, à peu près. Et donc, il y a un glissement naturel des dépenses. Je ne vous fais pas l'insulte, M. l'Adjoint aux Finances, de vous demander si vous le découvrez ; je sais que ce n'est pas vrai. Et donc, si par glissement, nous n'avions pris aucune mesure d'économies, si nous n'avions pas fait ces économies, que nous avons évidemment faites, nous serions arrivés en 2014, pour le même niveau de service public, à 56 M€ de dépenses de fonctionnement, ou 57 M€, selon le niveau d'inflation. Et nous avons déjà, M. le Maire, une contrainte sur la baisse de niveau des dotations. Et il est vrai qu'elle se durcit, et je défends, vous le savez peut-être au sein de ma famille politique, une approche différente. M. l'Adjoint, vous savez très bien que nous avons fait ces mesures d'économies, et que les 6 M€ ont été réalisés. Inutile de caricaturer le débat.

Peut-on maintenant voir la page 37 de votre présentation ? Pour que nous établissions ce qu'est la différence. Et c'est un vrai débat politique, – et un beau débat, du reste, inutile de s'insulter.

Nous avons produit 1 M€ d'économies pour stabiliser les dépenses. Ces dépenses auraient dû être à 57 M€ et elles ont été situées aux alentours de 50 M€ ; la dernière année, nous étions à 51 M€, nous avons été au-dessous de 50 M€. L'objectif financier, c'était bien 50 M€. Et vous, vous prévoyez de descendre. C'est une vraie différence. Nous sommes d'accord, il y a un vrai débat politique. Ce que je vous demande, tout simplement, M. l'Adjoint, car derrière cela, il y a des services publics : les écoles en font partie, le Conservatoire en fait partie, la Maison de la Culture, les associations... je ne fais aucun procès d'intention. Je vous dis simplement, baisser les dépenses au niveau que vous supposez, cela veut dire déconstruire et je suis poli, je pourrais dire « démolir » du service public. Et la question c'est : *où ?* et *quoi ?* Quelles orientations ? Et cela s'appelle un débat d'orientation budgétaire. Donc, pouvez-vous nous donner des indications, parce que quand on regarde la représentation à côté, on constate que les charges de personnel, 28 M€, vont rester à peu près stables par rapport à ce qu'elles étaient. Donc, vous n'avez pas engagé, contrairement à ce que vous aviez indiqué – *« vous allez voir ce que vous allez voir. Avec nous, on va baisser la masse salariale »* – vous n'avez pas su faire, c'est stable, on est au même chiffre 28 M€ de l'année dernière. Ce qui bouge, ce sont les charges à caractère général, si je

ne m'abuse, et je voudrais des éclaircissements. Pour 1,9 M€. Pouvez-vous simplement, en transparence, nous indiquer quel type de mesures vous entendez mettre en place ? C'est tout. Cela nous éclaire et cela nous permet de débattre.

Et pour finir sur la dette, oui, de fait, nous sommes aujourd'hui dans la moyenne des villes moyennes. Il a fallu 6 ans de combat politique pour y arriver. Et pendant ce temps-là, nous augmentions notre capacité d'investissement, et vous ne faites pas mieux, puisque vous vous calez sur le même chiffre. Cela veut donc dire qu'au moins sur ce point nous sommes d'accord. Mais vous allez casser du service public d'un côté, et surendetter les neversois de l'autre, en trois ans, à hauteur de 400 € par foyer fiscal, et si vous recommencez les trois années suivantes, puisque la dette, c'est formidable, pour vous, cela fera 800 € d'impôts déguisés pour les Neversois, parce qu'il faudra bien qu'ils les paient, ces euros de dette nouvelle. Et donc oui, nous avons le désaccord.

Et il y a le fameux ratio Klopfer, qui nous permet de savoir en combien d'années on peut rembourser son encours de dette. C'est un peu le *B-A BA* du débat d'orientation budgétaire, je suis très surpris qu'il ne soit pas présenté. Nous avons réussi à installer la Ville de Nevers dans la zone verte, solidement verte de ce ratio. Il est utilisé partout en France. M. Klopfer est un spécialiste des finances locales. Vous savez peut-être qu'il a été d'ailleurs conseiller municipal. On l'a souvent évoqué : il était issu de la minorité, c'était un conseiller municipal de Droite, et il débattait de ces sujets avec Pierre Bérégovoy. Il est aujourd'hui reconnu, c'est un conseiller de beaucoup de collectivités, aussi bien à Droite qu'à Gauche. Il a inventé un ratio, que toutes les collectivités en France utilisent, pour que l'on sache si on est zone verte, en zone orange, ou en zone rouge. Et vous ne l'utilisez pas. Pourquoi ? Parce que vous êtes en train de dégrader ce ratio, et que vous ne voulez pas le dire. Ce que j'aimerais, c'est que vous puissiez m'indiquer ce soir, M. l'Adjoint, – c'est important, c'est le débat – quel est votre objectif de ratio Klopfer en 2017. Tout simplement, c'est le débat. Pouvez-vous nous répondre ?

- M. le Maire – Avant que M. Suet ne vous réponde, je suis désolé, mais dans votre longue intervention, je n'ai pas trouvé la réponse que vous demandait M. Suet sur les économies que vous prétendez avoir engagées avant notre arrivée.
- M. Sainte Fare Garnot – J'ai répondu.
- M. le Maire – Non. Je vous laisse répondre très précisément, s'il vous plaît. Allez-y, répondez, parce que je n'ai pas trouvé la réponse. M. Suet vous posait aussi une question précise. Vous avez le droit de poser des questions, mais nous aussi, donc, M. Suet vous posait la question des économies que vous aviez réalisées. Donc, si vous pouviez très simplement nous apporter cet éclaircissement.
- M. Sainte Fare Garnot – Vous n'avez pas compris ; donc, je reprends le raisonnement, mais...
- M. le Maire – Je ne vous permets pas, M. Sainte Fare Garnot, n'allez pas trop loin.
- M. Sainte Fare Garnot – Si.

- M. le Maire – Je n'ai pas dit que je n'ai pas compris, je n'ai pas entendu une réponse claire et précise sur l'économie, question sur laquelle vous interrogeait M. Suet.
- M. Sainte Fare Garnot – Est-ce que factuellement nous pouvons tomber d'accord sur un point qui n'est pas contestable, qui est que l'inflation fait qu'au même niveau de service public, d'une année sur l'autre, votre niveau de dépenses de fonctionnement augmente ? Sommes-nous d'accord ? Oui. Bon, merci. Donc, si nous pouvons regarder les graphiques, je vais refaire mon développement. Pardon, mais si vous pouviez, M. l'Adjoint, projeter à nouveau le document sur lequel vous vous appuyez pour formuler votre critique ? En 2008, nous étions sensiblement à 50 M€ de dépenses. Pour le même niveau de service public, si nous n'avons pris aucune mesure d'économies, naturellement en 2014, le niveau de dépenses de fonctionnement se situerait autour de 57 M€. Il se trouve qu'il se situait, selon les années, à 48,8 M€, et la cible financière a été atteinte ; c'était 50 M€. Nous avons réussi. Et le différentiel entre le niveau de dépenses qui aurait été naturellement atteint sans aucune mesure d'économies et le niveau de dépenses réel, cela s'appelle des mesures d'économies, et elles ont été réalisées. Comme cela n'est pas assez concret pour vous, je vais vous donner quelques exemples : nous avons par exemple renégocié l'ensemble des contrats d'assurance de la Ville ; nous avons renégocié l'ensemble des contrats de gestion du patrimoine fluvial notamment, et des dépenses, avec la gestion des canalisations : vous savez qu'il y a un certain nombre de dépenses de maintenance et d'investissement qui ont été renégociées et bien renégociées. Nous avons travaillé finement, poste à poste, sur les dépenses qui n'étaient pas utiles, et je l'assume, parce qu'il n'y a pas de caricature, il nous est arrivé, à chaque fois que c'était possible, sans casser du service public, de faire des mesures d'augmentation de la qualité de notre service, et parfois, de ne pas remplacer certains fonctionnaires. C'est arrivé, absolument, c'est arrivé ; mais cela n'a jamais cassé du service public. Voilà, et nous avons année après année, présenté ces différentes mesures, et c'était détaillé – vous pouvez demander à nos services – et oui, effectivement, il y a eu pour 6 M€ d'économies sur le mandat, et je regrette qu'il faille vous le démontrer plusieurs fois ; c'est la stricte réalité. Le débat politique, il n'est pas là, il est sur la politique que vous engagez aujourd'hui.
- M. le Maire – Très bien. C'est-à-dire que vous, en fait, vous ne démontrez pas ; c'est votre propre interprétation de votre politique, mais les graphiques ne démontrent pas les économies que vous revendiquez, que vous n'avez pas été capable en réalité de réaliser. Je vais passer la parole à Michel Suet qui va vous répondre plus précisément sur d'autres points.
- M. Suet – M. Sainte Fare Garnot, cela s'appelle un maintien. Pas une baisse ; un maintien. Vous n'arrêtez pas de dire « *baisse* ». Cela s'appelle « *maintien* ». Vous avez essayé seulement de maîtriser l'inflation, c'est tout.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais c'est ce qu'on a dit.
- M. Suet – Donc, c'est un maintien.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est ce qu'on a dit.

- M. Suet – Donc, c'est un maintien.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais, pour cela, il faut faire des économies.
- M. Suet – Donc, c'est un maintien. M. Sainte Fare Garnot. Bien.
- M. Sainte Fare Garnot – Puisque je vous dis que c'est faux.
- M. Suet – Alors que nous, nous proposons ...
- M. le Maire – Vous avez utilisé le terme de « *baisse* », M. Sainte Fare Garnot, vous le savez très bien. Vous savez que les propos sont enregistrés. Arrêtez de jouer sur les mots. C'est assez fatiguant. Vous avez dit « *baisse* ». Revendiquez-le. Mais ce n'est pas le cas. Vous n'avez pas fait de baisse. C'est pour cela que je vous avais interrogé. Je ne suis pas complètement absent des débats. Je vous laisse continuer, M. Suet.
- M. Suet – Il faut bien s'adapter, M. Sainte Fare Garnot, à la baisse des dotations. Ce n'est pas moi qui les ai votées ; ce sont vos amis. Eh bien, oui, je suis désolé, c'est comme cela.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais vous endettez Nevers.
- M. Suet – Je vais répondre à cela. Et en plus, la baisse des dépenses de fonctionnement n'entraînent pas automatiquement la baisse du service public : tout à l'heure, nous vous avons passé un transparent sur les frais du cabinet, par exemple. C'est un exemple, parmi d'autres.
- Vous me parlez du ratio Klopfer. Je connais bien ce ratio Klopfer. Vous dites qu'il n'y est pas, M. Sainte Fare Garnot. A mon avis, vous avez mal lu le document ; regardez page 40.
- M. Sainte Fare Garnot – Ce n'est pas Klopfer, cela.
- M. Suet : – Tenez donc ! Qu'est-ce que c'est, alors, le ratio Klopfer, M. Sainte Fare Garnot ?
- M. Sainte Fare Garnot – C'est en combien d'années on éteint la dette.
- M. Suet – Ce n'est pas tout à fait cela. C'est combien d'années il faut pour que la Ville puisse rembourser totalement son endettement.
- M. Sainte Fare Garnot – Oui, c'est ce que je viens de dire.
- M. Suet – Pas tout à fait comme cela. Page 40, il est donc écrit : « *L'objectif d'évolution de l'encours de la dette, dans la limite maximum d'un ratio de désendettement de 10 ans* ». Voilà. Donc, vous l'avez, le ratio Klopfer, il est là.
- M. Sainte Fare Garnot – Et donc, si je puis me permettre... Finissez, M. l'Adjoint.
- M. Suet – Allez-y, je vous répondrai encore après.

- M. Sainte Fare Garnot – Donc, vous êtes en train de dégrader ce ratio, puisqu'il était, lorsque nous étions aux responsabilités, autour de 8 annuités, vous le savez. Vous êtes en train de dégrader la situation. Vous êtes en train de surendetter Nevers. Et, puisque vous prenez le mauvais chemin, – et j'espère que vous n'avez pas décidé de le prendre jusqu'au bout – qu'avez-vous en tête pour la suite ? Parce que, quand j'étais à votre place, M. l'Adjoint, avant d'être Maire, je prenais des engagements financiers sur 6 ans, parce que j'avais le soin d'une stratégie sur le mandat, et à l'époque, nous avons pris des engagements sur le désendettement de la Ville et nous avons réussi. Aussi, ma question est-elle la suivante : sur le mandat, quelle est votre perspective ? Et allez-vous continuer à endetter la Ville après ? Parce que votre modèle ne permet de financer des travaux, pour que vous puissiez être réélu, que si vous continuez à surendetter Nevers. Donc, pouvez-vous vous engager sur les trois années suivantes, après 2017 ?
- M. Suet – Mais pourquoi voulez-vous que je sois réélu, M. Sainte Fare Garnot ? J'ai passé l'âge de faire une carrière politique. Vous savez, moi, là-dessus, je n'ai pas d'état d'âme. Votre question ? Rappelez-moi votre question ?
- M. Sainte Fare Garnot – Décidément.
- M. Suet – Oui. Il se fait tard, que voulez-vous. J'ai un âge ...
- M. Sainte Fare Garnot – Non, cela, je ne me permettrais pas.
- M. Suet – Bien.
- M. Sainte Fare Garnot – Je ne me permettrais pas. Ma question est : pour les trois années suivantes, quelle est votre stratégie financière ? Allez-vous continuer à endetter la Ville ? Sur quoi vous engagez-vous ?
- M. Suet – Je ne m'engage à rien du tout, parce qu'en fait, nous vous avons présenté ici un projet d'orientations budgétaires tri-annuel, c'est la première fois que cela se fait, je suis désolé.
- M. Sainte Fare Garnot – Non, c'est faux.
- M. Suet – et bien, écoutez, sortez-moi des documents où cela était fait. Apportez-moi des documents où cela a été fait. Moi, je suis preneur. M. Sainte Fare Garnot, sortez-moi des documents où cela a été fait.
- M. Sainte Fare Garnot – Avec plaisir.
- M. Suet – Montrez-moi les.
- M. Sainte Fare Garnot – Vous pourrez les chercher, ils sont chez vous.
- M. Suet – Alors, vous me dites : « maîtrise des dépenses ». Mais bien sûr que l'on est obligé de les maîtriser. Il aurait fallu baisser les dépenses, et faire des choix, avant.



Vous m'indiquez que vous avez désendetté la Ville en 6 ans. En 6 ans, qu'est-ce que vous avez fait à Nevers ? Regardez l'état des monuments, regardez l'état des terrains de sport. C'est sûr désendetter en ne faisant rien, c'est facile. Par contre, quand vous devez tout refaire... C'est comme un particulier qui n'entretient pas sa maison. C'est sûr, il y a une petite fuite d'eau ; après, c'est le plafond. Et après le plafond, cela va être un deuxième plafond etc. etc. Donc, il va être obligé de s'endetter.

Vous l'avez désendettée, mais vous l'avez mise en ruines. Je suis désolé, c'est comme cela. Les neversois le voient, vous savez. Ils ne sont pas naïfs.

M. le Maire –

Je voulais ajouter que s'engager sur trois ans supplémentaires, alors que nous ne savons pas la configuration 2017, et alors que nous sommes actuellement confrontés à une telle baisse de dotations, inédite à ce niveau-là, cela nous place en face d'un réel point d'interrogation, à l'instar des autres collectivités d'ailleurs. Qu'est-ce qui sera décidé par le gouvernement à ce moment-là ? Nul ne le sait aujourd'hui, ni vous ni moi. Mme Lorans, vous vouliez intervenir, je crois.

Mme Lorans –

M. Sainte Fare Garnot, vous m'avez interpellée sur la culture, donc, je voulais vous répondre là-dessus. Déjà, je suis heureuse que vous ayez souligné l'effort considérable qui va être fait sur le patrimoine historique, mais je voulais aussi souligner sur ce point que si cet effort est possible, c'est aussi parce que nous avons eu la volonté politique, très forte, et aussi parce que nous avons su mobiliser et convaincre la DRAC de nous apporter les financements maximum que l'on pouvait attendre, ce qui n'avait, à ma connaissance, pas été fait ces dernières années. Et l'on voit bien l'état dans lequel sont les monuments du patrimoine historique aujourd'hui.

Vous nous avez reproché, aussi, au cours du dernier conseil municipal, un manque d'ambition. Croyez-moi, nous avons la plus grande ambition pour la culture à Nevers. Simplement, il est difficile d'être plombé dès le départ par des dépenses absolument nécessaires qui n'ont jamais été prises en compte. Je vais vous citer juste un exemple. Pour la médiathèque, pour laquelle nous avons beaucoup de projets de développement, et vraiment beaucoup d'ambitions, la moquette pourrait être classée dans le domaine du patrimoine historique : elle est d'origine. Voilà, nous avons aussi des dépenses comme cela à faire, qui ne se voient pas, mais qui sont réelles.

Enfin, concernant les dépenses liées à la culture, mais cette fois-ci sur le fonctionnement, vous sembliez avoir des craintes pour les subventions aux associations ou autres financements. Je ne vais pas entrer bien sûr dans le budget, puisque ce n'est pas l'objet aujourd'hui, et par ailleurs, cela sera présenté en commission, donc nous n'allons pas bruler les étapes, sachez simplement que l'effort d'économies qui doit être fait est effectivement important, et sera fait de manière équitable.

Nous n'allons pas sabrer la culture à Nevers comme cela a pu se faire dans d'autres villes. Nous sommes persuadés que c'est au contraire le ciment de la société. Et c'est de plus un secteur économique à part entière, un secteur porteur

d'emplois, et de beaucoup d'emplois. Je ne sais pas si c'est une politique de Droite ou de Gauche. En tout cas, c'est la politique de Nevers A Venir, pour la culture.

M. le Maire –

Je tenais aussi à ajouter que non seulement nous avons fait des économies, mais nous avons également remanié le fonctionnement municipal ; nous avons effectivement revu la façon de faire travailler les agents, et nous avons créé de nouveaux services publics, comme Allo Mairie, etc.

Donc, vous voyez que l'on peut même faire davantage en se contraignant, ce qui est à souligner également. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce débat ?  
M. Gaillard.

M. Gaillard –

Oui, merci. Après tous ces chiffres et toutes ces approximations, je voudrais simplifier à l'extrême, un peu volontairement.

Le constat, c'est quoi, en fait ? C'est la baisse de dotations qui sera continue. Et pourquoi ? Et c'est ce que personne n'a dit ici ce soir, c'est ce que personne n'a relevé ce soir ici. C'est parce que c'est l'Europe qui nous le demande, qui demande à la France ; et ensuite l'Etat aux municipalités, de faire ces économies.

La politique qui sera donc mise en place à Nevers, c'est l'Europe qui l'impose, finalement. Je rappelle que la France verse 22 milliards à l'Europe chaque année, et qu'elle n'en reçoit en contrepartie que 16. Donc, au final, on perd environ 6 millions d'euros chaque année, et cela va s'aggraver bien sûr.

Je voudrais rappeler que c'est cette même Europe, qui est en déficit, cette Europe qui ne gère que des fonds pourtant, qui est en déficit de 200 millions d'euros. C'est cette Europe qui n'est pas capable de gérer son budget et qui nous plonge finalement dans l'austérité.

En fait, à Nevers comme ailleurs, c'est l'usager, c'est le retraité, c'est le petit artisan qui paiera cette politique. Et quand j'entends M. Suet nous dire que nous n'y pouvons pas grand-chose, et que nous devons faire des économies, M. Suet avoue : « on n'y peut rien », « on doit suivre ». Et bien, moi, je me méfie de ces discours : « Je vous fouette, et vous prenez du plaisir ». Je prends simplement l'exemple de la France par rapport aux pays qui ont leur monnaie, les USA, la Chine, le Japon, et un peu plus près de chez nous, le Royaume-Uni, et je suis un peu atterré de constater que l'équipe qui nous présente le débat d'orientation budgétaire ce soir est en train, finalement, de nous dire finalement qu'elle subit ce qu'impose au final l'Europe.

Mais, rien, rien ne rassure dans ces orientations. Car vous n'aurez pas d'autre choix que d'augmenter les impôts, après la moitié de votre mandat, ou alors vous augmenterez le stationnement payant, vous diminuerez les places gratuites, vous fermerez des écoles.

Les économies que vous nous proposez sont également inquiétantes. Et ce n'est pas le fait de ne plus utiliser les moyens municipaux, par exemple un chauffeur pour accompagner le Maire faire campagne lors des élections départementales qui vont me rassurer. Et je constate bien, finalement, là les limites d'un mouvement

sans parti, ni à Droite ni à Gauche, ou plutôt composé de la Droite et de la Gauche. Merci.

- M. le Maire – M. Chartier voudrait intervenir.
- M. Chartier – M. Gaillard, je vais juste me permettre de répondre à cette attaque sur les départementales. J'étais avec M. le Maire. Je ne suis pas un chauffeur. J'ai d'autres activités dans la vie que de faire chauffeur. Vous ne m'avez pas reconnu ; je suis derrière vous habituellement. Voilà.
- M. le Maire – Je croyais.
- M. Gaillard – Si, je vous ai bien reconnu. Et je parlais d'un chauffeur. J'étais ironique tout simplement quand je parlais surtout des moyens mis à disposition pour accompagner M. le Maire.
- M. le Maire – Je vais vous dire, M. Gaillard, vos commentaires, je m'en passe. Vous n'êtes pas ici en campagne pour les départementales, et je n'ai plus de chauffeur, et ce serait compliqué que j'en trouve un, y compris pour les départementales. Donc, voilà, vos commentaires... Je vous invite à ne pas vous mélanger ni à vous tromper. Je voulais ajouter que c'est bien beau, votre petite litanie sur l'Europe, et votre invitation à vivre sur soi-même – vous ne tromperez sans doute pas grand monde sur ce point – ; par contre, je n'ai pas entendu vos propositions pour fonctionner, pour la Ville de Nevers. Parce que critiquer gratuitement, je veux bien ; mais je suis très intéressé par ce que vous proposez.
- M. Gaillard – Nos propositions, je crois que vous les avez eues, et vous avez...
- M. le Maire – Non.
- M. Gaillard – Et vous les avez lues de long en large. Vous nous attaquiez, vous m'attaquiez sur le fait de ne pas avoir de programme. Je vous redonne l'adresse du site du Front National
- M. le Maire – Non. Non. Sur le débat d'orientation budgétaire, là, ce soir. Vous nous parlez de l'Europe. Dont acte. Vous nous parlez des milliards de l'Europe. Dont acte.
- M. Gaillard – Mais, écoutez, je crois que c'est suffisamment clair.
- M. le Maire – Moi, je vous demande – permettez, je termine – quelles sont vos propositions concrètes pour Nevers. On n'est pas là pour le Front National, sur un plan européen ou international. Quelles sont vos propositions pour le développement de Nevers dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, M. Gaillard ?
- M. Gaillard – Écoutez, c'est quand même un petit peu fort, de constater que vous êtes au pouvoir – c'est vous qui êtes au pouvoir depuis déjà un an maintenant – et que vous nous proposiez quoi ? Vous nous proposez de subir une politique européenne, parce que vous ne savez pas si vous êtes contre ou pour finalement, et vous nous dites que c'est la fatalité, et qu'il n'y a plus rien à faire, et que l'on doit subir cette politique. Moi, je vous dis simplement, les propositions, elles sont

claires : plutôt que de faire du saupoudrage aux associations, plutôt que de faire des places payantes, de fermer des écoles, etc. il serait peut-être plus judicieux de lutter contre cette politique européenne qui nous mène et nous conduit directement dans le mur, dans une politique d'austérité. Voilà les propositions.

Après, on peut faire, si vous voulez... Vous avez commencé un peu une partie du programme des élections départementales ; et ce n'est pas bien, parce que vous le faites d'une manière d'une manière « dérogatoire », on va dire, puisqu'on n'a pas la possibilité de s'exprimer sur cette élection. Vous faites plutôt de la « déjection », j'ai remarqué, et vous écrivez un certain nombre de choses, ou vous dites un certain nombre de choses dans les médias qui ...

M. le Maire – Vous êtes un peu limite dans vos propos, M. Gaillard, comme d'habitude.

M. Gaillard – ...qui se ...

M. Gaillard – Non, écoutez. Je peux quand même répondre.

M. le Maire – Et c'est ce qui vous caractérise. Non, vous ne répondez pas, pardonnez-moi...

M. Gaillard – Non, non, je vais répondre. Simplement, vous écrivez...

*Micro coupé.*

M. Gaillard – *(hors micro)* Vous écrivez une histoire sur du papier toilette.

M. le Maire – Je demande à ce que ces propos soient consignés, et j'y donnerai vraisemblablement une suite, M. Gaillard.

M. Gaillard – *(hors micro)* Comme vos propos sur le Front National...

M. le Maire – Tout à fait. Tout à fait. Je les revendique et je les maintiens encore plus, en ayant entendu cela ce soir, M. Gaillard.

M. Gaillard – *(hors micro)* Vous allez avoir besoin d'un bon avocat.

M. le Maire – Vous êtes quelqu'un qui n'avez pas de mesure. C'est bien dommage, mais c'est à l'image du Front National. Votre débat est lamentable.

M. Gaillard (hors micro) C'est vous... *(inaudible)*

M. le Maire – Vous n'avez aucune proposition sur le débat d'orientation budgétaire.

M. Gaillard (hors micro) *(inaudible)*

M. le Maire – Vous n'avez pas la parole, M. Gaillard. Il y a des règles, y compris pour le Front National.

- M. Gaillard – *(hors micro)* Respectez-les vous-mêmes...
- M. le Maire – Donc, je vous invite à constater que vous n'avez aucune proposition concrète à faire, si ce n'est à reprendre votre programme, qui n'intéresse personne ici...
- M. Gaillard – *(hors micro)* On m'a élu... *(propos inaudibles)*
- M. le Maire – ...pour ce soir dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Nous allons enchaîner sur d'autres sujets. Très bien. Nous allons pouvoir enchaîner sur d'autres sujets.

**2015-033****Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE). Adhésion de la Ville de Nevers et désignation de ses représentants**

- M. le Maire – M. Suet va nous présenter la délibération n°33 – Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE) et désignation de ses représentants.
- M. Suet – Comme beaucoup d'autres communes, une soixantaine à ce jour, la Ville de Nevers a fait le choix d'utiliser des machines à voter lors des scrutins électoraux officiels. Équipée à partir de 2005, dans une période où l'Etat encourageait cette forme de modernisation à grand renfort de subventions, notre ville n'a eu qu'à se louer de cette décision qui a permis, année après année, une économie de temps et de moyens, ainsi qu'une fiabilisation des opérations électorales.
- C'est donc d'un bilan extrêmement positif et partagé de façon unanime par les villes qui en sont équipées, que l'on peut se féliciter de l'utilisation des machines à voter. Pourtant, cédant à des pressions marquées davantage par l'idéologie et par des peurs irrationnelles que par une analyse objective, le Ministère de l'Intérieur a décidé en 2008 de geler le développement du vote électronique en prononçant un moratoire.
- Depuis lors, en dépit de très nombreuses interventions, ce moratoire a été maintenu au point de compromettre aujourd'hui l'avenir des acteurs économiques de ce marché et par voie de conséquence, à moyen terme, l'utilisation du vote électronique par nos communes.
- Devant leur incapacité à faire entendre la voix de la raison et de la modernité, des villes utilisatrices ont donc décidé de se constituer en association : l'Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE). Beaucoup d'entre elles ont déjà adhéré ou confirmé leur intention d'adhérer à cette nouvelle association : Anthony, Issy les Moulineaux, Mulhouse, Le Havre, Le Mans, Sèvres, Antibes, Brest et la liste n'est pas exhaustive.
- Les statuts prévoient la désignation de deux représentants par ville adhérente, soit un titulaire et un suppléant, qui seront appelés à siéger au sein de l'association.
- En conséquence, considérant qu'il y a lieu d'adhérer à l'AVVE pour défendre avec objectivité, neutralité et impartialité, l'intérêt de l'usage du vote électronique en

France et la poursuite de sa mise en œuvre dans le cadre des élections politiques, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Nevers à l'AVVE,
- d'accepter le paiement de la cotisation annuelle s'élevant pour cette année à trois cents euros (300 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents,
- et enfin, de désigner deux représentants de la Ville, un titulaire et un suppléant.

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

Lorsqu'il a été question à Nevers d'accueillir des machines à voter, je crois que c'était en 2006, le groupe des élus communistes a fait part de toute ses réserves sur la question, des réserves que nous réitérons aujourd'hui. Nous ne partageons d'ailleurs pas les termes très exagérés, le mot est faible, de la délibération qui nous est soumise, des termes même assez insultants pour le ministère de l'Intérieur, que vous accusez, je cite, de « *céder à des pressions marquées davantage par l'idéologie et par des peurs irrationnelles que par une analyse objective* ». Je pense que le ministère de l'Intérieur mérite quand même un peu plus de considération, et s'il a décidé un moratoire depuis 2008, et qu'il ne l'a jamais levé, c'est qu'il y a peut-être des raisons.

Vous dites qu'il y a beaucoup de communes qui se sont équipées. C'est 60 communes pour toute la France, sur les 36 000 qui organisent des opérations de vote. Vous dites que cela permet une économie de temps. Dont acte. Il est vrai qu'en une dizaine de minutes, les résultats sont connus dans chaque bureau. J'attire l'attention sur le fait qu'il faut quand même une bonne heure pour agréger tous les résultats au Palais ducal et que, comme nous le verrons dimanche soir, s'il faut attendre les résultats voisines – c'est vrai pour les départementales, c'est vrai pour les législatives – des communes voisines non équipées, elles, des machines électroniques, cela n'avance pas à grand-chose. Vous dites que c'est une économie de moyens. Vous évoquez sans doute le temps payé aux employés municipaux pendant le dépouillement. Soit. Je rappelle quand même l'importance de l'investissement initial (47 600 € en 2006) qui aurait permis de financer ces heures supplémentaires, pour un certain nombre – pour ne pas dire un nombre certain – d'élections.

Mais nos réticences vont au-delà de ces considérations purement matérielles. Elles sont d'abord centrées sur l'aspect majeur de la citoyenneté. Le bulletin mis dans l'urne, le comptage des bulletins, le dépouillement sur le contrôle des scrutateurs, cela constitue des moments de la démocratie, qui sont importants dans la vie citoyenne. Les remplacer par un vote électronique représente en quelque sorte la confiscation d'un rituel républicain qui nous semble indispensable, et dont tout le monde aujourd'hui rappelle l'absolue nécessité. A l'heure où tout le monde n'a que la démocratie participative à la bouche, nous y voyons une contradiction, et un recul en termes d'intervention citoyenne et de contrôle citoyen. C'est notre réticence principale. Elle se double d'une inquiétude que personne n'est en mesure d'effacer, quoi qu'on dise, sur la fiabilité de telles machines, et les suspicions qui peuvent en découler. Toutes les suspicions sont en effet permises

sur les résultats fournis par les machines à voter (erreur de programmation, voire fraude délibérée), et il est impossible pour le citoyen lambda de le vérifier. On lui demande simplement, donc de faire confiance, au programmeur et aux organismes de vérification, ce qui n'est absolument pas le cas de la démarche classique, effectuée elle, sous contrôle citoyen ; où les bulletins sont physiquement disponibles, et le recomptage des bulletins est parfaitement incontestable.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire, sans demander évidemment, que notre commune abandonne le vote électronique – maintenant que l'on a acquis les machines, il faut bien faire avec –, mais il ne nous semble pas opportun d'adhérer à cette association. Vous allez, M. le Maire, vous faire le grand défenseur de, comme c'est écrit dans la délibération « *la voix de la raison et de la modernité* », faisant ainsi passer tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous pour de vieux dinosaures. De vieux dinosaures, même du XIX<sup>e</sup> siècle – et pauvres de surcroît, M. Suet. Pour nous, la raison et la modernité, c'est la démocratie, sous le contrôle des citoyens. Et si des économies de temps et des économies de moyens doivent être réalisées, ce n'est pas, à notre sens, au détriment des opérations électorales qu'elles doivent être faites.

M. le Maire – Bien. Il n'y avait plus de dinosaures au XIX<sup>e</sup> siècle, de toute façon.

M. le Maire – Mme Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais abonder dans le sens de M. Diot, en m'appuyant sur un rapport sénatorial qui vient de sortir. Tout d'abord, seules 66 communes sur 36 000 utilisent les machines à voter. Donc Nevers fait partie de cette liste. Ce rapport sénatorial d'avril dernier montre que sur ces communes, le système n'a en rien facilité la participation électorale. Dans cette période d'abstention, il est intéressant de noter cela. Et elles représentent d'ailleurs une charge financière non négligeable pour les communes utilisatrices.

Par ailleurs, des études ont démontré qu'avec les machines à voter, on a bien plus souvent des écarts entre le nombre de votes enregistrés et les émargements.

Et d'un point de vue plus théorique, voilà ce que disent les sénateurs en question : « *Il est mis en avant la difficile conciliation dans l'urne électronique des principes fondamentaux du droit de suffrage, à savoir l'assurance simultanée du respect des deux soubassements constitutionnels du vote : le secret du suffrage d'une part, et la sincérité du scrutin, d'autre part* ». Donc le vote papier est bien le seul à pouvoir être contrôlé de bout en bout par le citoyen, ou le groupe de citoyens, qui s'en donne la peine. La confiance en la vérité du résultat est un élément essentiel pour la démocratie. Certes, les fraudes peuvent malgré tout exister, mais ce pouvoir de vérification non délégué à des experts en limite les dégâts.

Pour conclure, ce système nous paraît opaque et coûteux, et c'est pour cela que je ne voterai pas non plus cette délibération.

M. le Maire – Merci. M. Grafeuille, qui souhaitez-vous proposer, en titulaire et en suppléant ?

M. Grafeuille – Comme titulaire, M. Mahamadou Sangaré, et comme suppléant, M. Michel Suet.

M. le Maire – Très bien. Nous passons aux votes sur cette délibération. Qui vote contre ? Des abstentions ?

*Oppositions : 3*

*Abstentions : 4*

***Adopté.***

**2015-034**      **Dommages occasionnés à une bâche de location lors des animations de Noël 2014. Responsabilité de la ville. Remboursement des frais de réparation**

M. le Maire – Nous enchaînons, M. Chartier, sur les dommages occasionnés à une bâche de location lors des animations de Noël 2014.

M. Chartier – Bonsoir. Dans le cadre de la guinguette organisée le dimanche 7 décembre 2014 à l'occasion des animations de Noël de Nevers en Fête, la toile du chapiteau loué par la ville, installé par la SARL Choubard (sise à Chappe, 89 520 Lainsecq) sur la place Carnot, a été endommagée. Le montant de la facture de réparation s'est élevé à 300 € TTC.

Considérant que notre contrat d'assurance prévoit une franchise de 500 € en Responsabilité Civile, il s'avère que notre assureur ne prend pas en charge le remboursement de cette somme.

En conséquence, compte tenu de la responsabilité de la Ville dans cette affaire, je vous propose d'accepter de verser à la SARL Choubard la somme correspondant au montant de la réparation, soit 300 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015, opération 319.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire – Merci pour le propriétaire de la bâche endommagée.

**2015-035**      **Règlement amiable d'un contentieux. Passation d'un contrat de transaction entre la Ville de Nevers et M. Serge Arriat**

M. le Maire – M. Chartier, vous avez la parole toujours pour la délibération n°35 concernant le règlement amiable d'un vieux contentieux, et la passation d'un contrat de transaction – je dirais presque enfin – entre la Ville de Nevers et M. Serge Arriat.

M. Chartier – Vu l'article 2044 du Code civil ; Vu l'article L2122-21 7° du Code général des collectivités territoriales,



Dans les années 2000, M. Serge Arriat est devenu propriétaire de grandes parcelles cadastrées Section CX n° 214, 217 et CW n° 19 et 25 (environ 77 000 m<sup>2</sup>) situées à Nevers le long du Boulevard de la Pisserotte.

A la suite de son acquisition, il s'est aperçu que d'une part, une partie des canalisations d'assainissement construite par la commune de Nevers en 1997 empiétait à quelques endroits dans ses parcelles CX 214 et 217 (240 m linéaire sur une largeur variant entre 0 et 0,90 m représentant moins de 1% sur l'ensemble des parcelles), et que d'autre part, au cours du réaménagement du Chemin du Barreau en 2001, la Ville de Nevers avait empiété dans sa parcelle CW25.

S'estimant victime d'une prise de possession sans titre de sa propriété, M. Arriat a saisi le Tribunal pour voir reconnaître la voie de fait et condamner la commune de Nevers à retirer les ouvrages et à l'indemniser de son préjudice.

Le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nevers rendu le 5 novembre 2014 a reconnu la voie de fait et a condamné la Ville Nevers à retirer les ouvrages sous peine d'une astreinte provisoire de 400 € par jour de retard passé le délai de un an à compter de la signification du jugement et à payer la somme de 1 250 € à M. Arriat, à titre de préjudice de jouissance et 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Comme suite à une rencontre entre les deux parties, elles ont convenu de retenir les engagements et concessions réciproques suivants :

La Ville de Nevers s'est engagée à :

- prendre en charge les entiers dépens afférant au litige tranché par le jugement susvisé,
- régler à M. Arriat la somme de 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, la somme de 1 250 € à titre de préjudice de jouissance, ainsi que la somme de 40 000€ à titre d'indemnité transactionnelle,
- délivrer à M. Arriat pendant une durée au moins égale à deux ans, un certificat d'urbanisme positif pour les parcelles cadastrées Commune de Nevers section CX n° 214, CX n° 217, CW n°19 et CW n° 25.

M. Arriat s'est engagé à :

- en échange de ce qui précède, laisser les ouvrages édifiés sans droit ni titre, sur les parcelles cadastrées Commune de Nevers section CX n° 214, CX n° 217, CW n°19 et CW n° 25, ainsi que les pierres sèches et les cailloux mis en place dans le cadre de l'aménagement du chemin du Barreau.

Par ailleurs, chacune des parties a décidé de renoncer à l'exécution du jugement.

Ces concessions réciproques sont intéressantes. Pour ce qui concerne la Ville de Nevers, elles la dispensent de réaliser des travaux conséquents et onéreux pour déplacer les canalisations d'assainissement sous le boulevard de la Pisserotte.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir accepter les termes de la transaction présentés ci-dessus et m'autoriser à signer le contrat de transaction ci-joint avec M. Serge Arriat.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015, nature 678, opération 323.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Brièvement, parce que c'est un sujet un peu délicat et qu'il y a des enjeux juridiques, mais je voulais faire part du désaccord de l'Opposition sur ce point, et vous demander si vous pouviez nous faire parvenir des éléments complémentaires de compréhension de votre décision, pour que nous puissions mesurer ce qu'il est en est.

Pour ce soir, je vous indiquerai simplement que nous considérons que les intérêts de la Ville devraient nous pousser à faire appel ; qu'il nous semble que la situation devrait pouvoir être jugée différemment. Nous savons qu'à l'époque les travaux ont été mal réalisés, ce n'est pas contesté par nous, mais autant que nous sachions, le propriétaire aurait acheté le terrain en l'état. Ce sont des choses à vérifier ; ce n'est pas forcément le lieu d'en débattre dans le détail.

Il nous semble que l'indemnité transactionnelle est importante, pour ne pas dire plus. Et surtout, il nous semble qu'elle ne doit pas être fixée à notre niveau et qu'il y a besoin de l'intervention d'un tiers, pour des raisons tout simplement d'objectivité, et de bonne négociation, de bonne défense, des intérêts de la Ville.

Pour finir, nous sommes en désaccord profond avec la constructibilité des terrains. La raison de ce désaccord, c'est que les Services de l'Etat nous avaient indiqué qu'elle était impossible, pour des raisons de nature du site, qui est un site patrimonial et écologique très fort, avec une vue sur le Bec d'Allier. Les services de l'Etat étaient absolument déterminés en nous disant que c'était illégal.

Donc, je ne vais pas plus loin. Si vous pouvez, M. le Maire, nous faire passer des éléments de compréhension ? Mais sachez que nous avons un désaccord.

M. le Maire –

Je rappelle que c'est un dossier qui a été évoqué en commission, et qu'un jugement a été rendu par le Tribunal de Grande instance, faisant courir aussi une astreinte provisoire. M. Grafeuille.

M. Grafeuille –

Je voudrais préciser deux choses : d'abord, le certificat d'urbanisme n'est pas délivré parce que nous faisons une concession. Le CU est délivré après l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, et il est assorti de contraintes extrêmement importantes. Donc, ce n'est pas sûr que l'on puisse construire sur le terrain, car les contraintes à respecter sont énormes ; cela c'est la première réponse. Et la deuxième réponse, c'est que nous avons fait faire par les services de la Ville le coût auquel reviendrait le fait de sortir les tuyaux et de les remettre ailleurs : cela coûterait beaucoup, beaucoup plus cher.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est de dire qu'il faut faire appel. Sûrement pas, parce que malheureusement, je pense qu'à l'époque, il a été commis une très grosse erreur, en faisant ce qui a été fait. Et maintenant, il faut savoir passer là-dessus ; on ne va pas faire des contentieux qui vont nous coûter très cher, et où nous n'avons pratiquement aucune chance de gagner. Donc, je ne partage pas du tout votre analyse, M. Sainte Fare Garnot. Je suis désolé.

M. le Maire – Nous allons voter cette proposition de transaction. Qui vote contre ? Des abstentions ?

*Oppositions : 7*

*Abstention : 0*

***Adopté.***

M. le Maire – Cette délibération est adoptée. Nous validerons cette transaction, pour passer à autre chose.

**2015-036 Amicale du personnel de la Ville et du Centre communal d'action sociale de Nevers. Attribution d'une subvention**

M. le Maire – Délibération n°36 concernant l'Amicale du personnel de la Ville et l'attribution d'une subvention.

Par délibération du 16 décembre 2014 dernier, nous avons décidé de verser à l'Amicale du Personnel de la Ville et du C.C.A.S de Nevers une avance de subvention de 2 440 € correspondant au tiers du montant de la subvention attribuée en 2014.

Ainsi, compte tenu de l'intérêt de cette association pour le personnel municipal et du C.C.A.S, je vous propose d'accorder un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 50 885 € destiné à participer au financement d'actions en direction du personnel, conformément aux statuts de l'Association et à la convention de partenariat signée avec la Ville de Nevers. Le montant total pour l'année 2015 s'élèvera ainsi à 76 325 €. Une demande d'intervention ? M. Gaillard, vous avez la parole.

M. Gaillard – Merci. Je voulais simplement que l'on relise cette délibération. Parce qu'il s'agit bien d'accorder une subvention d'un montant de 50 000 € destinée au financement d'actions en direction du personnel, et je voulais simplement avoir des précisions en la matière.

M. le Maire – Vous avez la convention de versement, qui est annexée, où tout est détaillé.

M. Gaillard – Oui. Et par ailleurs, nous n'avons pas l'avis de la commission.

M. le Maire – Avis favorable de la commission concernée.

M. Gaillard – Sur plusieurs délibérations, nous n'avons pas l'avis de la commission. C'était le cas de cette délibération, de la précédente également.

M. le Maire – Nous sommes dans un temps budgétaire avec des délais contraints. Et les commissions, en l'espèce, ont eu lieu après l'envoi de l'ordre du jour. Vous ne pouviez donc pas avoir l'avis des commissions à ce moment-là.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette délibération, nous la votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-037**

**Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une avance de subvention à l'association Interstice**

M. le Maire – Nous abordons la délibération n°37 concernant le soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion, avec l'attribution d'une avance de subvention à l'association Interstice.

Le vote du budget 2015 étant prévu le 7 avril, je vous propose d'accorder une avance de subvention à l'association Interstice pour faire face notamment à ses charges de personnel. Il est prévu de verser à l'association Interstice environ un quart du montant qui lui a été alloué au titre de l'année 2014. Le montant définitif de la subvention 2015 sera arrêté au regard du dossier de demande de subvention qui sera présenté par cette association et des crédits votés au budget de la Ville.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accorder à l'association Interstice une avance de subvention d'un montant de 16 250 €. M. Gaillard, vous souhaitez intervenir sur cette délibération.

M. Gaillard – Oui, je voulais dire que j'allais m'abstenir, parce que je n'ai pas eu la démonstration du contour des actions contre l'exclusion et pour l'insertion de cette association. Ceci explique mon abstention.

M. le Maire – Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 1*

***Adopté à l'unanimité.***

2015-038Aide aux victimes de la Syrie. Attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française

M. le Maire –

Nous abordons la délibération n°38 qui est la suite de nos précédents échanges en conseil municipal, pour l'aide aux victimes de la Syrie et l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française.

Depuis juin 2014, les djihadistes de Daech ont pris possession de plusieurs provinces irakiennes et étendu leur emprise sur le nord et l'est de la Syrie, provoquant le déplacement de plus d'un million de personnes. Ces populations trouvent refuge dans des locaux publics ou des lieux de cultes et font face à de multiples besoins, notamment d'approvisionnement en eau; les infrastructures de distribution d'eau potable situées dans les zones de conflit étant pour partie détruites.

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, les élus communistes avaient présenté un vœu pour demander que la Ville de Nevers apporte une aide financière à l'une des villes de Sirnak, Diyarbakir, Mardin, Batman ou Siirt, au Kurdistan Turc. En effet, ces cinq villes accueillent aujourd'hui, avec grande difficulté, des milliers de réfugiés fuyant la barbarie des combattants de Daech auxquels font face avec courage les combattantes et combattants kurdes, notamment à Kobané.

Actuellement, la situation s'aggrave et nous souhaitons donc positionner la Ville sur un soutien aux peuples opprimés de la région du sud-est de l'Anatolie et contribuer à la solidarité internationale qui doit grandir envers ces communes qui se retrouvent aujourd'hui seules à accueillir l'exode massif des populations kurdes, chrétiennes et yézidis.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'attribuer une subvention de 5 000 €, qui sera versée sous forme de don, à la Croix Rouge Française en précisant le code d'affectation pour les victimes de la Syrie. M. Diot

M. Diot –

M. le Maire, la délibération qui nous est soumise ce soir est la marque d'une solidarité de notre Ville avec les populations kurdes, contraintes à l'exil, face aux barbares de Daech, et plus particulièrement avec les réfugiés de la ville de Kobané.

C'est un point qui, vous l'avez remarqué, tient au cœur des élus communistes, car c'est une partie de l'avenir de l'humanité qui se joue en ce moment en cette partie du monde, avec d'un côté, des barbares fanatiques se réclamant d'un Etat islamique, et de l'autre côté, un peuple formidable, le peuple kurde, qui a expérimenté, ces deux dernières années, dans le Rojava, au nord de la Syrie, un projet politique progressiste, fondé sur l'égalité hommes/femmes, l'interdiction du travail des enfants et des mariages forcés, l'enseignement gratuit, l'école primaire obligatoire, et des droits collectifs nouveaux, comme le travail, le logement, la santé, tout cela dans une construction qui inclut toutes les composantes de la région, les Arabes, les Arméniens, les Tchéchènes, les Assyriens, mais aussi différentes religions, comme l'Islam, le Christianisme, ou le Yézidisme.

Il y a une quinzaine de jours, plus de 150 personnes avaient répondu à l'invitation de la section de Nevers du Parti Communiste, à l'Espace Stéphane Hessel pour échanger sur ce sujet avec Sylvie Jean, présidente de l'association France Kurdistan, et co-auteur du livre *La réponse kurde*, et également les représentants du Centre Culturel des Halévis de Nevers. Une soirée particulièrement riche, et empreinte d'émotion, qui s'inscrivait également dans le cadre de la journée internationale du Droit des Femmes où nous avons souligné le rôle déterminant des femmes combattantes kurdes dans la récente libération de Kobané. C'est parce qu'une partie de l'avenir de l'humanité se joue dans cette partie du monde que les élus communistes ont été si insistants depuis quatre conseils pour que notre Ville s'inscrive dans le mouvement de solidarité internationale auquel ont droit les réfugiés kurdes, et nous nous félicitons qu'elle nous soit proposée ce soir, et nous la voterons bien évidemment.

Toutefois j'attire l'attention sur une chose. Notre demande initiale, rappelée dans la délibération, était d'apporter une aide financière à l'une des villes de Sirnak, Dyrbakir, Mardin, Batman ou Siirt, au Kurdistan Turc, donc en territoire turc, cinq villes qui accueillent depuis des mois, avec une grande hospitalité, mais d'énormes difficultés, des milliers et des milliers de réfugiés kurdes. Il nous semblait logique qu'une ville comme la nôtre aide directement d'autres villes, et c'est pourquoi nous avons proposé une aide directe à l'Union des Municipalités de l'Anatolie du Sud Est.

Devant votre scepticisme sur cet organisme, pourtant officiel, et reconnu par le gouvernement turc, nous avons proposé au dernier conseil de passer, dans ce cas-là, par l'association France Kurdistan, qui assume des missions régulières sur place et dont le sérieux est reconnu par de nombreuses collectivités, de Droite comme de Gauche d'ailleurs.

Vous avez finalement choisi un autre organisme, la Croix Rouge Française. Dont acte. Le seul problème est que, après vérification auprès de la région du Moyen Orient de la Croix Rouge Française, cette organisation n'intervient pas sur le territoire turc concerné par notre délibération. Voilà pourquoi d'ailleurs nous vous avons proposé l'association France Kurdistan : parce qu'elle est la seule association nationale française à intervenir directement dans ces camps de réfugiés. Après notre échange avec la Croix Rouge Française, nous savons que ces fonds iront là où se trouvent déjà toutes les grandes organisations humanitaires internationales, à savoir le nord de l'Irak, et nous regrettons qu'une fois encore, les réfugiés de Kobané soient un peu les oubliés de l'aide internationale. Ceci dit, nous voterons cette délibération, même si elle nous éloigne un peu de notre objectif initial.

- M. le Maire – L'objectif initial étant d'aider ceux qui en ont besoin, je pense qu'elle va exactement dans ce sens-là.
- M. Diot – Kobané, M. le Maire, les réfugiés de Kobané.
- M. le Maire – J'entends bien, mais je pense que les personnes qui sont réfugiées à Kobané ne seront pas oubliées par la Croix Rouge.

- M. Diot – Vous n'écoutez pas.
- M. le Maire – Si, si, j'ai entendu, j'ai écouté l'économie de ce que vous disiez, mais c'est votre vision de la chose qui n'est pas forcément exactement la nôtre. Je pense que ce serait dommage de tomber en dissension sur quelque chose qui fait preuve de solidarité de la part de la Ville de Nevers. M. Gaillard.
- M. Gaillard – Tout simplement, moi, je voudrais faire obstacle à cette délibération, parce qu'elle n'est pas légale. Les délibérations doivent présenter obligatoirement un intérêt local. C'est le Conseil d'Etat dans son arrêt du 16 juin 1997, département de l'Oise, qui dit que toute délibération étrangère aux affaires de la collectivité et qui ne présente pas un intérêt directement local est illégale. Donc, je ne voterai pas cette subvention, et je dirais même que l'on peut aller plus loin en contestant la validité de cette délibération. Donc, je m'y oppose fermement.
- M. le Maire – Très bien. Mais comme vous n'êtes pas le contrôle de la légalité, nous allons la voter quand même.
- M. Gaillard – Mais il y a la loi, la force de la loi.
- M. le Maire – Je ne vous ai pas donné la parole, M. Sainte Far... M. Gaillard. Quelquefois vous ne me faites pas plaisir non plus, M. Sainte Fare Garnot.
- .  
Simplement, ce que je souhaitais dire c'est que la solidarité internationale fait partie de la politique publique de la Ville de Nevers, et que, je vous rassure, cette délibération devrait passer le contrôle de légalité ; il y en a d'ailleurs eu d'autres, je pense, dans les temps antérieurs. M. Sainte Fare Garnot, cette fois.
- M. Sainte Fare Garnot – Une fois n'est pas coutume, je vais appuyer votre propos, M. le Maire, pour indiquer à notre collègue du Front National que, d'abord, la question juridique qu'il soulève est inepte : tous les jours, dans toutes les communes de France et dans toutes les collectivités de France, se votent des délibérations de cette nature, et elles sont parfaitement légales, évidemment ; nous sommes dans un état de Droit, et celui-ci a veillé à trancher la question posée par notre collègue du Front National.
- Et par ailleurs, je voulais lui dire – nous avons des désaccords qui ne surprennent personne – que la solidarité avec les peuples qui vivent les tragédies, celles de l'Histoire, peut être un intérêt local. D'abord parce que la générosité peut faire partie des motivations des neversois, et l'on a tort d'imaginer le contraire. Ils peuvent attendre de nous, en tout cas une partie d'entre nous, que nous soyons capables de nous montrer généreux. La deuxième chose, c'est que, à défaut de cœur, on peut avoir une tête ; et que la sécurité mondiale, cela concerne les neversois comme tout le monde, parce que les mouvements terroristes qui fleurissent là où le chaos s'installe, d'une manière ou d'une autre, concernent les Européens.

M. le Maire – Bien. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 1*

*Abstention : 0*

***Adopté.***

M. le Maire – Cette délibération est adoptée. Je vous en remercie, pour toutes les personnes qui souffrent des actes terroristes.

**2015-039      *Soutien aux associations sportives des collèges et lycées publics de Nevers. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNSS 58***

M. le Maire – Nous enchaînons par la délibération n°39 concernant le soutien aux associations sportives des collèges et lycées publics de Nevers, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNSS 58. M. l'Adjoint aux Sports nous la présente.

M. Manse – M. le Maire, chers collègues. Les collégiens et lycéens ont la possibilité de s'inscrire dans l'association sportive scolaire de leur établissement et de pouvoir participer à différentes compétitions sous l'égide de l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Nièvre (U.N.S.S.).

Les 4 collèges et les 5 lycées de Nevers ont compté 976 licenciés en 2014, lesquels ont pratiqué le mercredi après-midi leurs activités sportives encadrées par les professeurs d'éducation physique et sportive des établissements. Afin de soutenir ces activités, la Ville de Nevers met à disposition des installations sportives et participe aux frais occasionnés par tous les déplacements aux différents championnats, qu'ils soient départementaux, académiques, inter-académiques ou de France.

En conséquence, après avoir pris connaissance des budgets des associations et des différentes contributions, M. le Maire propose de bien vouloir accorder une subvention d'un montant de 5 257 € à l'U.N.S.S 58. Les crédits correspondants seront prévus à l'opération 336, nature 6574, du budget 2015. L'avis de la commission 3 a été favorable.

M. le Maire – Qui souhaitait intervenir ? M. Gaillard.

M. Gaillard – Je vais dans le sens de cette délibération, en disant que c'est la moindre des choses ; c'est le moins que l'on puisse faire pour cette association et je regrette d'ailleurs que les crédits pour ces subventions de fonctionnement ne soient pas supérieurs.

M. le Maire – Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***



**2015-040**      **Baseball Club de Nevers Les Parrots. Attribution d'une avance de subvention**

- M. le Maire –                    Nous enchaînons avec la délibération n°40 toujours avec M. Manse pour l'attribution d'une avance de subvention à l'association Baseball Club de Nevers.
- M. Manse –                        Les deux délibérations vont dans le sens d'une avance de subvention, pour faire face aux différentes dépenses, surtout celles qui concernent le personnel, parce que les associations ont du personnel.
- Le vote du budget 2015 ne devant intervenir qu'au mois d'avril prochain, il est prévu d'accorder une avance de subvention d'un montant de 3 200 € à l'association sportive du Baseball Club de Nevers, les Parrots qui a besoin de faire face à ses dépenses de début d'année.
- Cette avance de subvention correspond à 40% du montant qui lui a été alloué au titre de l'année 2014. Le montant définitif de la subvention 2015 sera arrêté au regard du dossier de demande de subvention qui sera présenté par cette association et des crédits votés au budget de la Ville.
- En conséquence, M. le Maire propose d'accepter le versement d'une avance de subvention de 3 200 € au Baseball Club de Nevers, les Parrots. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015, nature 6574, opération 336, antenne A01. L'avis de la commission 3 a été favorable.
- M. le Maire –                    Très bien. Qui souhaitait intervenir sur cette délibération ? M. Gaillard.
- M. Gaillard –                    On peut enchaîner avec la suivante, puisque c'est les mêmes pratiques.
- M. le Maire –                    Non, puisque vous avez demandé à ce que l'on aborde chaque délibération ce soir ; donc nous votons sur chaque délibération.
- M. Gaillard –                    Eh bien, écoutez, les mêmes remarques : simplement pour dire que l'effort n'est pas suffisant, je pense. Et qu'effectivement il y a des problèmes dans ces structures, qui souffrent, ou qui bientôt souffriront, de ne pas pouvoir verser les salaires, à cause de nous finalement, et il faut vraiment verser ces subventions à ces associations. Et je dirais même que, pour l'année prochaine, les connaissant, il faudrait peut-être même aller au-delà de ces subventions, parce qu'elles sont utiles, et que ces associations sont intéressantes.
- M. le Maire –                    Il faut parfois vous suivre, M. Gaillard. Parfois, il faut donner moins. Parfois il faut donner plus. On va déjà donner ce qu'il faut, ce sera bien.
- M. Gaillard –                    et oui. C'est cela la politique, M. Thuriot...
- M. le Maire –                    Oui, M. Gaillard.
- M. Gaillard –                    ... ne pas être d'accord sur tout.
- M. le Maire –                    Bien. Nous votons. Qui vote contre ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-041      Club Nautique de Nevers. Attribution d'une avance de subvention**

M. le Maire – La délibération n°41 porte sur l'attribution d'une subvention au Club Nautique de Nevers. Attribution d'une avance de subvention. M. Manse.

M. Manse – Le vote du budget 2015 ne devant intervenir qu'au mois d'avril prochain, il est prévu d'accorder une avance de subvention d'un montant de 13 400 € à l'association sportive du Club Nautique de Nevers qui a besoin de faire face à ses dépenses de début d'année.

Cette avance de subvention correspond à 40% du montant qui lui a été alloué au titre de l'aide à l'emploi de l'année 2014. Le montant définitif de la subvention 2015 sera arrêté au regard du dossier de demande de subvention qui sera présenté par cette association et des crédits votés au budget de la Ville.

En conséquence, M. le Maire propose d'accepter le versement d'une avance de subvention de 13 400 € au Club Nautique de Nevers. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015, nature 6574 opération 336, antenne A01. Je précise que le club nautique de Nevers emploie trois salariés.

M. le Maire – Je vous remercie. Qui veut intervenir ? M. Gaillard.

M. Gaillard - Tout simplement pour dire que je suis pour le soutien au sport, et que ces associations-là ont un rôle et une utilité dans la ville et qu'il faut maintenir les soutiens et qu'il faut les accentuer. C'est la même chose qu'auparavant.

M. le Maire – Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-042      Institut national de sécurité routière et de recherches INSERR. Attribution d'une subvention de fonctionnement**

M. le Maire – La délibération n°42 est présentée par M. Francillon, pour attribuer une subvention de fonctionnement à l'INSERR, Institut National de Sécurité Routière et de Recherches

M. Francillon – Merci. Depuis la création, en 2003, du Groupement d'intérêt public de l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherches (GIP INSERR), situé rue des Montapins à Nevers, la Ville de Nevers est membre du GIP.

Dans le cadre du partenariat avec cet institut et de notre politique d'amélioration constante de la sécurité routière, nous avons décidé de soutenir les actions qu'il met en œuvre et nous apportons plus précisément notre aide financière à l'organisation de conférences-débats appelées « Les jeudis de l'INSERR ». Cette manifestation existe depuis 2006. La toute prochaine sera organisée le 19 mars à la CCI de la Nièvre. Elle a pour thème : Sommeil, vigilance et conduite.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir accorder à l'INSERR une subvention d'un montant de 1879 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la délibération. Les crédits nécessaires sont disponibles sur l'opération 429, nature 6574 du budget 2015. L'avis de la commission 3 a été favorable.

En annexe figure une convention qui a été refaite, uniquement du point de vue formel, parce que la convention d'origine comportait 4 articles (1, 2, 5, 8). Le document refait a été signé par M. Christophe Bernard, pour l'INSERR, le directeur de l'établissement. Sans modification de fond, évidemment.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? M. Gaillard.

M. Gaillard – Je voudrais dire qu'au regard de ce qui se fait dans d'autres villes, je pense qu'une seule manifestation organisée par an, ce n'est pas suffisant. D'autres villes font des manifestations tous les trimestres, et que cela marche plutôt bien. La prévention routière et la prévention des délits routiers ont une importance capitale en ce qui concerne une ville comme Nevers, et il faudrait donc accentuer ces manifestations, les organiser plus souvent : je suis plutôt favorable à ce qu'il y ait une organisation trimestrielle.

M. le Maire – Cela tombe bien, nous sortons du mois de la courtoisie, avec les récompenses de tout à l'heure. Donc, vous voyez qu'il y a plus d'un événement à Nevers sur la sécurité routière. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**Question de M. Gaillard – Attribution des logements HLM à Nevers**

M. le Maire – Nous avons une question de M Gaillard, qui souhaite avoir des informations concernant les attributions de logements HLM à Nevers.

M. Gaillard – Dans le cadre des accords collectifs départementaux, les bailleurs sont tenus de communiquer des informations sur les conditions de l’attribution des logements. C’est la loi du 18 juillet 1985, et son décret d’application de 1986, et la loi du 31 mai 1990, la loi du 13 juillet 1991, et la circulaire du 26 avril 1994.

Une fois par an, les organismes d’HLM doivent rendre compte, dans les conditions définies par l’accord collectif départemental, des résultats atteints au regard des résultats quantités par cet accord, et les chartes intercommunales qui en seront issues. Ce compte-rendu est adressé aux communes intéressées.

De même, une fois par an, les bailleurs établiront, dans les conditions fixées par l’accord collectif départemental, les informations statistiques distinguant :

- les demandes de logements qui leur ont été adressées ou transmises,
- les logements nouvellement mis en service ou remis en location,
- les logements restés vacants pendant plus de trois mois,
- les attributions prononcées ainsi que celles qui auront été proposées, mais refusées par les demandeurs,

et ces informations sont communiquées pour les parties du parc de logements sociaux qui les concernent aux maires des communes intéressées.

Dans cet esprit, et pour pouvoir répondre aux nombreuses préoccupations en la matière, exprimées par les neversois, lors de mes rencontres avec les habitants, je vous demande, M. le Maire, de bien vouloir me communiquer l’ensemble des informations dont vous disposeriez concernant l’attribution de logements HLM à Nevers.

Dans l’attente de votre réponse, je vous remercie de l’intérêt que vous accorderez aux inquiétudes des neversois, notamment face aux arrivées de populations extérieures.

Nous pourrions, je l’espère, opposer vos arguments et vos informations aux rumeurs tenaces quant à des discriminations faites à des personnes de nationalité française face à des citoyens ne disposant pas encore de la nationalité française pour l’attribution de certains logements.

M. le Maire – On sent que vous êtes en campagne, M. Gaillard. M. Grafeuille.

M. Grafeuille – M. Gaillard, nous vous communiquerons les éléments statistiques, mais il y a des éléments nominatifs qui ne vous seront pas communiqués, car nous ne pouvons pas le faire. Mais je vous rassure tout de suite ; il faut toujours se méfier des rumeurs. Je voudrais vous rappeler tout de même qu’il y a un taux de vacance extraordinairement élevé dans les logements sociaux à Nevers et que je vois mal comment des personnes ne pourraient pas obtenir satisfaction, au prétexte que l’on va offrir des logements à des personnes qui ne sont pas en situation régulière,

ou qui sont d'origine étrangère. Je pense que vos craintes seront levées rapidement.

M. le Maire – Bien. Je pense que cela est de nature à répondre à vos rumeurs, ou vos fantasmes.

**Motion – M. Sainte Fare Garnot – « Pour une politique éducative tournée vers la réussite scolaire ;**

M. le Maire – Nous avons ensuite une motion qui est présentée par M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Nous avons commencé le débat. Cette motion est présentée par le groupe Nevers à Gauche, « Pour une politique éducative tournée vers la réussite scolaire ;

La Ville de Nevers a construit de longue date une politique d'excellence éducative, orientée vers l'égalité réelle des chances et la réussite scolaire pour tous les enfants, de tous les milieux. C'est un enjeu d'égalité, de justice et d'émancipation individuelle, qui s'est traduit par des moyens importants pour les écoles. La Ville a ainsi fait le choix politique de doter les écoles d'une ATSEM par classe d'animations de grande qualité dans le cadre des nouveaux rythmes, d'une restauration scolaire valorisant le goût et l'équilibre alimentaire à partir de produits de qualité, et d'un maillage d'écoles de quartier permettant aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions.

Le choix de maintenir la présence d'écoles dans tous les quartiers de Nevers est l'un des éléments de cette excellence éducative. Il permet un suivi personnalisé des enfants, dans des établissements de taille humaine. C'est aussi un gage de qualité pour les parents et pour les enfants, offrant un réel service de proximité. Dans une société en recherche de repères, l'école doit être centrale dans les quartiers. Elle favorise une vie de quartier et un lien social autour des valeurs de la République, si importants pour la vie d'une commune.

Toutes les études démontrent que c'est dès le plus jeune âge que les potentialités et les inégalités scolaires se constituent chez les enfants, avec des effets déterminants sur leur avenir. Notre responsabilité, comme responsables élus de la République, est de rendre possible, autant que faire se peut, l'égalité effective des chances et l'expression la plus complète des possibilités des enfants. Nevers, reconnue Ville amie des enfants par l'UNICEF du fait de son engagement en faveur de leur avenir, a jusque-là toujours fait de l'école une priorité. L'éducation et l'école ne sont pas une « charge », mais un devoir, un investissement et une richesse.

La fermeture de six écoles à Nevers pour les rentrées 2015 et 2016, principalement dans les quartiers populaires, dans le but de faire des économies, a été annoncée soudainement. Le groupe Nevers à Gauche refuse que l'on fasse de l'école une variable d'ajustement budgétaire dans notre commune. La bonne gestion financière est essentielle, mais d'autres mesures sont possibles. On ne saurait envisager l'école sous l'aspect purement comptable et budgétaire. C'est la réussite scolaire qui doit servir de critère, pour les décisions politiques concernant l'école.

Le groupe Nevers à Gauche regrette la méthode utilisée à l'occasion de fermetures de classes : une annonce brutale et sans concertation avec les acteurs de l'éducation.

Le groupe Nevers à Gauche demande un moratoire sur ces six fermetures d'école, afin que s'instaure un réel dialogue, une réelle concertation entre la Ville, l'éducation nationale, les enseignants, les syndicats, les parents et fédérations de parents d'élèves, pour partager un diagnostic et envisager des solutions faisant progresser les services de proximité pour tous et la réussite scolaire dans notre commune. Nous nous opposerons à tout ce qui les fera, à l'inverse, reculer. Merci à vous.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, je ne vais pas mettre le sujet au débat ce soir, puisque nous aurons un débat sur ce sujet en conseil municipal, comme il se doit. Il y a des procédures à respecter, je les ai rappelées tout à l'heure.

Vous dites que vous allez combattre ceux qui vont s'engager sur une réforme du patrimoine scolaire. J'ai envie de vous dire que vous allez vous combattre vous-même, et je vais vous montrer un document, puisque vous avez contesté qu'il existe, à savoir le courrier que vous avez adressé à M. Joly, dans lequel vous parliez du projet de regroupement du collège Victor Hugo dans l'école élémentaire Lucette Sallé, et déjà de question de fermeture. Dans ce courrier, vous vous interrogiez de toute façon sur la question, et indiquiez que, si cela ne s'était pas fait au moment de la construction de la maternelle, il fallait de toute façon tenir compte de l'évolution démographique, et qu'il fallait envisager la fermeture de cette école. Ce sont vos propos, dans cette lettre, et je regrette que vous ayez dit à la presse qu'elle n'existait pas, à votre souvenir. Moi, je vous la montre, je vous la livre, et je vous en fais vous en souvenir. Donc, ce que vous dites est en quelque sorte vous combattre vous-même, puisque c'était, je le dis, votre projet initial.

Aujourd'hui, vous prenez une situation de posture sur un sujet qui est sensible.

Moi, je veux simplement vous répondre ce soir tranquillement, que vous utilisez une terminologie qui est également excessive. La réforme n'est pas « brutale » ; elle est annoncée depuis mi-novembre 2014.

La réforme se fait dans l'échange, et dans une réelle concertation. Nous avons travaillé sur des hypothèses que nous présentons, je le redis, à chaque conseil d'école ; que j'ai présentées en avant première aux syndicats de la Ville de Nevers, aux représentations syndicales des enseignants, et aux représentations des parents d'élèves. Nous avons même associé les DDEN. Vous voyez donc que le temps de l'échange et de la concertation existe bien. Alors arrêtez de proclamer que cela se fait brutalement, sans concertation et sans échange. Il y a eu ce temps-là. Si j'annonçais dès ce soir, et que l'on vote ce soir aussi, là, je comprendrais vos propos. Mais ce n'est pas le cas : nous prenons le temps d'échanger, d'avoir le retour de démographes, de travailler sur des éléments objectifs.

J'ajouterai que vous confondez la quantité et la qualité. Je le redis, la qualité éducative, cela se saurait si elle était au mètre carré. On ferait de grandes écoles avec peu d'élèves, et tout le monde sortirait très brillamment de ces écoles. Ce n'est pas le cas, malheureusement. Donc, cela ne se fait pas comme cela. Cela se fait en essayant de donner un cadre d'enseignement aux enseignants qui soient dans de bonnes conditions ; de la même façon pour les élèves, cela se fait avec une volonté de maillage du territoire et nous allons y veiller. Naturellement, tout le monde ne peut pas se rendre en trois minutes à l'école d'à côté, mais dans aucune ville cela n'existe.

C'est simplement une adaptation, et je le redis ; c'est une adaptation de notre dimensionnement de patrimoine à une baisse d'effectifs qui est permanente, car depuis 2002, 46 classes malheureusement ont été fermées à Nevers, une école (Mirangron), et si l'on remonte à juste avant 2002, il y a eu Albert Bayet, cela fait deux écoles. Cela ne correspond pas au besoin de prendre en compte la diminution de la population, et la diminution du nombre d'élèves.

Je vous rappelle qu'en revanche nous devons aussi faire des aménagements pour les écoles, et pour toutes les écoles. Pour le handicap, en particulier ; ce qui n'a pas été entamé depuis 2005. La loi existe depuis 2005. Certes, chaque gouvernement passe son temps à la repousser. Mais il faudra bien le faire, et nous entendons bien nous y atteler, et ne pas laisser cela aux autres. Donc plus il y a d'écoles...

Et quand ce sont des d'écoles qui font que l'on vit au-dessus de nos moyens, je le dis aux Neversois : ce n'est pas possible ; aujourd'hui, nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens.

M. Nolevaux, votre ancien directeur général adjoint, m'a remis un certain nombre de documents, que je vous ai montrés – j'en ai d'autres, si besoin – sur les échanges et sur les réflexions que vous aviez à l'époque ; que je peux partager, parce que cela me semblait cohérent, les réflexions que vous meniez. Simplement après, c'est un courage politique de le faire, et c'est ce qui vous, je le dis, manqué. Je le dis sans polémiquer outre mesure, mais c'est une réforme que nous n'aurions pas dû faire, qui aurait dû être faite depuis bien longtemps. La baisse démographique de la population de Nevers existe depuis bien longtemps, elle ne remonte pas à avril 2014 ; elle est bien antérieure. Et encore une fois, cela n'a pas été pris en compte d'une façon progressive, d'une façon raisonnable, et je le redis, j'échange beaucoup avec les enseignants, qui comprennent, qui sont d'accord, qui font même des propositions eux-mêmes, et qui, encore une fois, regrettent l'ampleur aujourd'hui, parce que justement, vous n'avez pas été capable de faire une réforme progressive, un ajustement du patrimoine scolaire de la ville de Nevers par rapport au nombre d'élèves. Ce sont les syndicats qui m'ont dit cela : ils sont atterrés par le nombre de mètres carrés inutilisés. Qui peut se le permettre aujourd'hui ? Je pense que nous avons vu les contraintes budgétaires, qui ne viennent pas de nous, qui viennent d'une volonté de l'Etat de réduire les dotations, notamment aux municipalités, vous en êtes le témoin ; et donc c'est simplement pour que nous ayons un patrimoine scolaire qui soit dimensionné au nombre réel d'élèves. Voilà l'ambition de cette réforme. Cela veut dire aussi des investissements dans des écoles : plus d'1 M€ en deux ans sur les sites – encore

une fois, qui sont des hypothèses identifiées – ce ne sont pas des dépenses que nous aurions faites, autrement. Et aujourd’hui, garder le nombre d’écoles interdirait à la Ville de les réhabiliter. Et je vous invite, et j’invite tous les neversois à faire le tour des écoles, je l’ai fait moi-même, – et vous avez la possibilité de le faire, en tant qu’élu, sans difficulté – vous verrez, objectivement, tranquillement, l’état de la grande majorité d’entre elles qui appellent des travaux auxquels la Ville ne pourra pas faire face.

Alors, il ne s’agit pas de sacrifier l’Education. Je suis aussi père d’élève ; je n’ai aucune envie de mettre les enfants en échec par une réforme de bâtiments. Cela n’a rien à voir. Par contre, parce que nous pourrions davantage faire davantage d’investissements, d’équipements, – je pense aussi au numérique, en lien avec l’Éducation Nationale, car c’est une réforme qui est aussi portée par l’Éducation Nationale – nous pourrions alors avoir des écoles dans un état correct ; ce qui n’est pas le cas, à Nevers, malheureusement ; dans un cadre plus accueillant ; dans une École plus modernisée. Nous pourrions avoir le nombre d’écoles suffisant ; et je vous ai donné tout à l’heure des chiffres qui sont intéressants. Bourges : 21 écoles, 67 000 habitants. Nevers 29 écoles ; 36 000 habitants. Il y a de quoi se poser des questions, sur un manque de vision et d’adaptation de notre patrimoine scolaire.

Oui, cette réforme est un véritable acte politique, c’est-à-dire quelque chose qui soit utile aux neversois, qui soit utile à notre fonctionnement. Il ne s’agit pas de faire des économies sur le dos des enfants, cela n’est sûrement pas notre ambition. Nous avons mis – je pense que les Neversois l’ont vu – l’aide aux devoirs généralisée dans toutes les écoles élémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Nous avons allongé la période de garderie jusqu’à 12h15 pour que les parents puissent venir récupérer leurs enfants pour déjeuner avec eux. Nous sommes véritablement dans une veille – et oui, c’était une petite mesure, mais c’était utile – et donc, nous mettons en place un accompagnement à la fois pour les parents et pour les enfants. C’est peut-être cela la qualité plutôt que la quantité. Cela fait partie, encore une fois, du devoir de rigueur que nous avons, nous les élus, avec l’argent public.

Il n’y a pas de sujet tabou. Il y a simplement le fait que si le patrimoine scolaire aujourd’hui était adapté aux enfants, nous ne nous serions pas mêlés de ce projet qui n’est pas le nôtre initialement ; c’était le vôtre. Nous essayons de faire les choses qui sont nécessaires. Celles qui font plaisir ; celles qui font moins plaisir. Vous parliez tout à l’heure à M. Suet de sa réélection, etc. Nous ne sommes pas dans cette logique-là, et je pense que la population est lassée, justement, des partis, qui pensent à leur réélection et qui renoncent justement, à faire des réformes. Il faut modifier les choses, modifier Nevers dans le bon sens, en tout cas dans un sens qui soit raisonné. Et je le dis à tout le monde, aujourd’hui, je pense que nous montrons que nous faisons des efforts, à tous les niveaux ; mais vivre au-dessus de ses moyens, cela ne nous est plus permis, en tout cas, pas à Nevers. M. Sainte Fare Garnot, courte réponse, si vous le voulez bien, puisque j’ai dit qu’il n’y aura pas de débat, mais il y aura un débat en temps utile...



- M. Sainte Fare Garnot – Mais pardonnez-moi. Mais d'abord, merci de me donner la parole. Mais vous n'avez pas le pouvoir de dire qu'il n'y a pas de débat. Sur une motion, il y a un débat.
- M. le Maire – Non, le maire décide s'il y a un débat sur une motion ou pas. C'est le règlement intérieur, M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Ce n'est pas la loi.
- M. le Maire – C'est la loi et le règlement intérieur.
- M. Sainte Fare Garnot – La loi, c'est que l'on débat des motions.  
M. le Maire – C'est le règlement intérieur et la loi.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est qu'il est illégal.
- M. le Maire – Non, il est légal, vous l'avez voté, d'ailleurs.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais autant que je sache, on est ici pour débattre.
- M. le Maire – On est ici pour débattre de sujets quand ils viendront à l'ordre du jour. C'est un sujet, bien évidemment que je le débattrai ; je vous l'ai dit qu'il va venir à l'ordre du jour.
- M. Sainte Fare Garnot – Ce n'est pas une question de règlement. C'est une question de démocratie.
- M. le Maire – Je suis désolé, c'est une question de règlement. Quand vous étiez à ma place, vous étiez en charge de veiller au respect de ce règlement.
- M. Sainte Fare Garnot – Je peux vous garantir que les motions étaient débattues à l'époque. Cela, c'est une certitude.
- M. le Maire – Le maire – c'est l'article 5 du règlement – décide si la question est soumise ou non au débat, sur demande expresse de la majorité des conseillers municipaux présents.
- M. Sainte Fare Garnot – C'est pour les questions.
- M. le Maire – Pour les motions. Non, non, c'est dans la partie sur les motions.
- M. Sainte Fare Garnot – Puisque le débat est ouvert...
- M. le Maire – Non, non. Il n'y a pas de débat, il y a juste une courte réponse. Je vous le dis, je veillerai...
- M. Sainte Fare Garnot – Je vais répondre, comme cela on va éviter la sémantique.
- M. le Maire – Moi, je vous répondrai, et nous clôturerons ce conseil municipal.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais on va voter sur cette motion ?

- M. le Maire – On ne votera pas sur cette motion.
- M. Sainte Fare Garnot – Je vous assure que si.
- M. le Maire – Il n'y aura pas débat. Non. Bien sûr que non.
- M. Sainte Fare Garnot – Qu'est-ce que c'est que ce déni de démocratie ?
- M. le Maire – Allons, écoutez, arrêtez ...
- M. Sainte Fare Garnot – Attendez. Mais, M. le Maire...
- M. le Maire – Nous voterons sur la réforme scolaire lorsque cela sera à l'ordre du jour.
- M. Sainte Fare Garnot – Nous avons des désaccords, mais que vous interdisiez à une motion d'être soumise au vote, c'est parfaitement anormal, c'est parfaitement anormal.
- M. le Maire – Je pensais que vous maîtrisiez mieux le règlement intérieur que cela, M. Sainte Fare Garnot, avec votre expérience.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais attendez, je vous parle de démocratie.
- M. le Maire – C'est l'article 5, c'est votre règlement, Nous ne l'avons pas touché, c'est le vôtre. Il n'a pas été modifié. *« Chaque groupe d'élus ne peut proposer qu'une seule motion, ou vœu, ou déclaration par séance du conseil municipal, sauf exception, et sur proposition du maire. Une copie de l'écrit est remise en séance à chaque conseiller municipal »* (ce qui a été fait). *Le maire décide si la question est soumise ou non au débat, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Les débats sont mentionnés au procès-verbal.* Voici quel est le règlement. Et je vous l'ai dit dès le départ, votre motion, nous l'abordons ; nous mettrons en débat le sujet du patrimoine scolaire lorsque nous le mettrons à l'ordre du jour du conseil municipal, c'est-à-dire prochainement.
- M. Sainte Fare Garnot – Bien. Le texte est clair. Mais, je pense que l'on va peut-être réussir à se comprendre. Bien, ce que dit le texte, et il se trouve que je suis à l'initiative de sa rédaction, donc je peux vous donner l'esprit – *« seul l'esprit vivifie, la lettre tue »*, vous le savez M. le Maire –. L'esprit, c'était d'éviter que des attaques personnelles ou des outrances qui tombent sous le coup de la loi – parce que nous en avons vécu, par écrit, dans le mandat précédent – ne soient soumises, effectivement, au débat lorsque cela relève du délit. Et donc, j'ai veillé à ce que le maire dispose du pouvoir de police intérieure d'empêcher des attaques personnelles délictueuses. C'est le pouvoir que nous lui avons donné ; vous l'exercez aujourd'hui. La motion que nous présentons, que je sache, ne relève pas de cette catégorie juridique. Bien. Premier point. Au moins ayons l'intelligence de ne pas créer de désaccords factices ou artificiels.
- Deuxième point : dans le texte que vous évoquez, il est dit qu'une motion peut éventuellement ne pas être soumise au débat. Il n'est pas dit qu'une motion n'est pas votée. C'est interdit. Le droit applicable aux collectivités, vous le savez, c'est

qu'une motion, – c'est son statut juridique – lorsqu'elle est présentée dans les formes juridiques acceptables, qu'il n'y a pas de délit en l'occurrence, est soumise au vote ; c'est une évidence. Si nous avions tenu, dans ce texte, des propos déplacés, vous auriez pu disposer du pouvoir que nous avons constitué pour le maire, pour empêcher ces débordements ; mais là, nous sommes dans un débat digne, de fond, et politique.

Et donc, je le dis, l'interdiction du débat est surprenante, mais finalement, on peut l'avoir, puisque vous dites qu'il peut y avoir une courte réponse, donc je vais pouvoir vous répondre. Mais surtout le fait de ne pas la mettre aux voix, c'est un recul de la démocratie, et c'est, croyez-le bien, parfaitement illégal, M. le Maire.

Je pense qu'au-delà de nos différences, qui sont nombreuses, nos convictions nous opposent, nos chemins, très bien... on peut quand même se retrouver sur la nécessité du débat ce soir ; et que personne ne perd la face si nous débattons.

M. le Maire – Alors, si vous me permettez, M. Sainte Fare Garnot, j'ai pris soin de dire que votre motion serait lue, mais ne serait pas soumise au débat. Je l'ai dit dès le début. Vos interprétations du règlement intérieur sont les vôtres ; je ne trouve nulle part mention dans le règlement intérieur de ce que vous dites. Je trouve simplement que c'est le maire qui décide si la motion est soumise ou pas au débat.

M. Sainte Fare Garnot – M. le Maire, mais dans le Code général des collectivités territoriales...

M. le Maire – Donc, je vous le dis tranquillement, pour éviter que l'on perde du temps.

M. Sainte Fare Garnot – C'est illégal.

M. le Maire – Cette motion ne sera pas votée. Il n'y a aucune illégalité dans ce que je vous dis. Je vous ai laissé la lire, je vous ai répondu. Je veux bien que vous fassiez une réponse. Je conclurai ce conseil municipal. Et le débat sur le patrimoine scolaire sera appelé au moment de la délibération du conseil municipal. Donc, vous avez la parole, s'il vous plait, sur la réponse à ma réponse.

M. Sainte Fare Garnot – Merci. Nous constatons le recul de la démocratie dans cette instance. Je le regrette. Les parents d'élèves le regrettent aussi, sachez-le. J'évoquerai maintenant le fond, puisque nous ne pouvons pas voter – c'est incroyable – sur des textes politiques, dans notre commune.

Je voudrais simplement, M. le Maire, que vous cessiez de vous faire le procureur des consciences, quand vous prétendez savoir ce qu'en mon fort intérieur, j'ai décidé, alors que vous ne siégiez même pas en cette instance. Donc, je rappelle les faits. Et d'ailleurs, j'ai été le premier à en parler, donc je ne vois pas vraiment, si ce n'est la manœuvre politique, où est le point de débat. Oui, les services municipaux ont travaillé sur une réforme. Non, je n'ai pas souhaité qu'elle soit mise en place. Et non, aujourd'hui, pas plus qu'hier, je ne la soutiendrai. Voilà.

Sur le fond, nous avons, – et nous aurons demain manifestement – un débat politique sur le projet de la Ville de Nevers pour l'École et pour la réussite scolaire de nos enfants. Vous entrez dans le débat de la pire des façons, par le prisme

budgetaire : vous voulez faire des économies sur les écoles. Vous défendez une vision caricaturale de notre position, avec d'un côté, – comme toujours avec vous – les « gentils » ; et de l'autre les « méchants ». Vous n'assumez pas vos décisions : « *c'était les autres* » ; « *ce n'est pas ma faute* » ; c'est toujours la faute des autres. C'est toujours comme cela sur tous les sujets ; et d'ailleurs les neversois commencent à en avoir assez de l'entendre.

Ce que dis simplement – et c'est la hauteur du débat que nous pouvons avoir, si vous en êtes d'accord – c'est que nous avons, sur ce sujet, un authentique débat, et une authentique opposition politique. Nous considérons que l'excellence éducative, qui a mis des années à pouvoir être construite, brique à brique à Nevers, doit continuer ; que la qualité ne se mesure pas aux mètres carrés – nous sommes d'accord – mais que la proximité avec les habitants, la proximité avec les parents, et avec les enfants qui vont à l'école, fait partie aussi de la qualité de la relation d'une famille, et de leurs enfants, avec l'école : que la présence des écoles dans les quartiers fait partie du maillage républicain et des valeurs républicaines dans une ville, y compris dans les quartiers. Et nous ajoutons que la qualité du travail pédagogique, c'est aussi le nombre d'enfants par classe.

Nous n'avons pas dit que nous interdisions la réflexion ; que nous nous interdisions à nous même la réflexion sur la situation de l'école à Nevers. Ce que nous disons, c'est que la décision que vous prenez est brutale et excessive, et que la méthode que vous avez retenue est inacceptable : les études ne sont même pas rendues, elles ne sont même pas sur votre bureau, que des annonces de fermetures sont déjà faites, et vous ne prenez même pas le temps de donner la parole aux neversois. Je vous ai entendu dire le contraire. Je me réjouis finalement que vous rétropédaliez pour partie, mais je vous dis : cela ne suffit pas.

Et ce que nous proposons, c'est une position politique, c'est un moratoire pour que le débat puisse avoir lieu. Et effectivement, il ne peut pas, à notre sens, être défendu dans cette ville, la fermeture de six écoles ; cela n'est pas la réussite scolaire, ce n'est pas l'excellence éducative. C'est faux.

M. le Maire –

Très bien. Vous vous êtes un peu répété par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, mais nous avons bien compris, M. Sainte Fare Garnot.

Moi, je veux simplement que vous arrétiez de faire le *Calimero* dans cette enceinte. Le débat démocratique est respecté. Il y a simplement un ordre qui n'est peut-être pas le vôtre, mais qui est celui-là.

Et si je ne souhaite pas qu'il y ait un vote aussi sur votre motion ce soir, c'est par respect de la méthodologie que nous avons mise en place : je le redis, il y a des instances qui sont là pour se prononcer, et à ce jour, elles ne se sont pas réunies : ce n'est pas le conseil municipal, ce sont les conseils d'école, c'est le Préfet. Donc, en temps voulu, le conseil municipal aura à s'exprimer sur la réforme proposée, qui, aujourd'hui, n'est pas définitive, puisque ont été présentées dans la presse des pistes de travail. Donc, il n'y a pas de vote à avoir ce soir sur des pistes de travail. Il y aura un vote à avoir sur une proposition qui sera définitive, après, justement, les temps d'échange et de concertation que nous menons en ce moment en lien avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les enseignants et

les parents. Donc, vous le voyez, chaque chose en son temps ; ce n'est pas de la brutalité. Ce n'est pas du rétropédalage non plus ; je ne sais pas à quoi vous faites allusion, ce n'est pas notre style de rétropédaler, et j'assume effectivement les décisions que je propose.

Encore une fois, je pense qu'il est enfin temps d'assumer les choses, et de faire face aux difficultés que rencontre Nevers, plutôt que de les nier, comme vous l'avez fait pendant des années.

Voilà, je vous remercie de votre participation au conseil municipal, et je vous donne rendez-vous au prochain conseil municipal qui se tiendra sur le vote du budget notamment le mardi 7 avril à 18 h 30. La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 22 h 50.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

Nathalie **CHARVY**

Denis **THURIOT**

Philippe **CORDIER**